



**Les conséquences du démantèlement de la famille sur les détenus
autochtones et non autochtones**



**LES CONSÉQUENCES DU DÉMEMBREMENT DE LA FAMILLE SUR LES
DÉTENUS AUTOCHTONES ET NON AUTOCHTONES**

Shelley Trevethan, Sarah Auger et John-Patrick Moore
Service correctionnel du Canada

Michael MacDonald
Ministère de la Justice du Canada

Jennifer Sinclair
Assemblée des Premières nations

Septembre 2001

SOMMAIRE

Ce projet, qui a pris forme pendant l'été 2000, est le fruit d'une collaboration entre le Service correctionnel du Canada, l'Assemblée des Premières nations, le Ministère de la Justice du Canada, le Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le Native Counselling Services of Alberta et la Fondation pour la guérison des Autochtones. Il se fonde sur une enquête menée auprès des délinquants de certains établissements de la région des Prairies, afin d'étudier les conséquences du démembrement de la famille et de l'attachement à la famille sur des détenus autochtones et non autochtones.

L'étude a permis de conclure que parmi les détenus interrogés, on comptait plus d'Autochtones que de non-Autochtones pris en charge par les services de protection de la jeunesse lorsqu'ils étaient enfants. Environ les deux tiers des détenus autochtones ont déclaré avoir été adoptés ou placés dans des familles d'accueil ou des foyers de groupe à un moment ou à un autre de leur enfance ou de leur adolescence, alors que parmi les détenus non autochtones, ce pourcentage tombait à un tiers.

Il nous a semblé important de déterminer, notamment en ce qui concerne les détenus autochtones, si les enfants nés dans les années 1960 ou auparavant avaient été plus souvent pris en charge par les services de protection de la jeunesse. Il semble que la réponse à cette question soit non. Parmi les détenus autochtones, nous n'avons constaté, sur la base de l'âge, aucune différence significative parmi ceux qui avaient été adoptés ou placés dans des familles d'accueil ou des foyers de groupe.

Ce rapport confirme d'autres recherches et démontre que les détenus autochtones avaient eu plus de démêlés avec le système de justice pénale et une enfance moins stable que les détenus non autochtones. Cependant, sur ce dernier point, il semble que ce soit surtout lorsqu'ils étaient adolescents, et non pendant la petite enfance, que leur milieu de vie ait été instable. En outre, lorsqu'on examine la stabilité, telle que les détenus la perçoivent, dans le contexte de l'intervention des services de protection de la jeunesse, il n'existe aucune différence notable entre les Autochtones et les non-Autochtones. Étant donné qu'un plus grand nombre de détenus autochtones ont été pris en charge par ces services, il semble que cela contribue aux différences constatées entre Autochtones et non-Autochtones sur le plan de la stabilité pendant l'enfance. Il est toutefois impossible de déterminer si c'est le placement dans une structure d'accueil qui a été porteur d'instabilité ou si de telles interventions résultaient d'autres facettes de la vie familiale ou des démêlés des détenus avec le système de justice pénale.

La plupart des détenus ont déclaré être attachés à leur principal pourvoyeur de soins, même si beaucoup ont dit avoir vécu dans un milieu très instable durant leur enfance. Cependant, ceux dont l'enfance avait été instable étaient moins

attachés à leur principal pourvoyeur de soins que ceux qui avaient connu une enfance stable.

L'attachement au principal pourvoyeur de soins pendant l'enfance ne semble pas avoir d'effet sur des indicateurs de risque criminel comme les antécédents criminels pendant la jeunesse ou à l'âge adulte, le risque de récidive ou les besoins. La stabilité de l'adolescence semble toutefois être liée à certains indicateurs de risque criminel, mais principalement parmi les détenus non autochtones. Ces constatations sont quelque peu surprenantes, car on s'attendrait à ce qu'une enfance instable ou l'absence d'attachements pendant la prime jeunesse soient propices à la criminalité et créent des besoins plus grands plus tard dans la vie. Il est vrai que tous les répondants étaient incarcérés dans un pénitencier fédéral, ce qui amène à penser que, pour un grand nombre d'entre eux, divers facteurs de risque liés à la criminalité entrent en ligne de compte et que, sans doute, d'autres facteurs contribuaient aux indicateurs de risque criminel des délinquants interrogés.

La stabilité durant l'adolescence ne semble pas avoir d'incidence sur les relations actuelles des détenus avec leur conjoint(e) ou avec leurs enfants. Les Autochtones et les non-Autochtones, qu'ils aient connu ou non une adolescence stable, avaient autant de contacts avec leur conjoint(e) et leurs enfants et y étaient autant attachés. Cependant, une adolescence instable peut avoir une incidence sur les relations actuelles avec d'autres membres de la famille, par exemple, la mère, le père et les frères et sœurs. Il se peut que cela soit dû au fait que les contacts avec ces personnes aient été moins fréquents pendant l'enfance, tant et si bien que les relations sont restées distantes lorsque le détenu est parvenu à l'âge adulte. Détail intéressant, parmi les détenus autochtones, ceux qui avaient connu une adolescence instable ont déclaré avoir des contacts plus réguliers avec une grand-mère que ceux dont l'adolescence avait été stable. Il se peut que ce soit parce qu'enfants, ils ont souvent vécu avec des grand-mères et qu'ils ont donc continué d'entretenir des relations avec elles.

Près des trois quarts des détenus autochtones ont déclaré qu'ils étaient actuellement attachés à la culture autochtone, c'est-à-dire qu'ils considéraient que cela faisait partie de leur vie quotidienne et qu'ils avaient un sentiment d'appartenance. En outre, 80 % d'entre eux ont dit qu'ils participaient à des activités autochtones traditionnelles – cercles, cérémonies, sueries et cérémonies de purification. Chose intéressante, l'attachement à la culture autochtone semble renaître lorsque les détenus entrent dans le système correctionnel fédéral.

Environ un cinquième des répondants autochtones ont dit avoir fréquenté un pensionnat. Il est probable que ce pourcentage relativement faible soit dû à l'âge moyen des détenus, dont la plupart étaient trop jeunes pour être placés en pensionnat à l'époque où ils étaient encore ouverts. Une chose est claire : ceux qui y ont vécu ont décrit cette expérience de façon très négative. La plupart ont déclaré qu'il leur était impossible de s'adonner à leurs pratiques culturelles ou spirituelles dans le pensionnat qu'ils fréquentaient. En outre, plus des trois quarts

d'entre eux ont dit avoir été victimes de violence physique et-ou sexuelle dans cette école.

Les résultats de la présente recherche peuvent être utilisés de plusieurs façons. Elle fournit au Service correctionnel du Canada (SCC) des renseignements sur les problèmes qui se posent parmi la population carcérale, qui peuvent être utilisés pour élaborer des programmes appropriés. Étant donné le nombre impressionnant de détenus, notamment autochtones, qui ont été pris en charge par des services de protection de la jeunesse, il semble que ce soit une facette de leur situation qui doit être explorée plus à fond. D'après les entrevues, il était manifeste que de nombreux détenus s'étonnaient que personne ne leur ait jamais posé de questions auparavant sur leur enfance. En outre, il était évident qu'ils souhaitaient une vie meilleure pour la prochaine génération.

Le Ministère de la Justice du Canada peut tirer parti de cette recherche dans le contexte du développement du droit pénal et de la politique relative à la justice pour les jeunes, ainsi que du financement des initiatives concernant l'administration de la justice et des programmes communautaires. Cette recherche devrait permettre en outre de mieux comprendre les effets dévastateurs que peut avoir la violence familiale sur ceux qui en sont témoins. D'autres Ministères fédéraux et provinciaux ou territoriaux pourront trouver cette information utile pour déterminer quelles politiques et quels programmes mettre en œuvre. Par exemple, ce rapport montre la nécessité de cibler en priorité les services de protection de la jeunesse et les problèmes auxquels les enfants font face. Cette recherche confirme également ce que certains organismes autochtones disent depuis longtemps : il est urgent de s'intéresser à la législation sur la protection de la jeunesse et de résoudre les problèmes que posent la pauvreté et les enfants des rues.

Enfin, le présent rapport souligne combien il est important que les gouvernements fédéral et provinciaux collaborent avec des organisations non gouvernementales pour régler les questions concernant les services de protection de la jeunesse. Il est urgent que le gouvernement et les organismes autochtones commencent à mettre au point des approches intégrées pour harmoniser les politiques et les programmes, actuellement compartimentés, qui régissent la façon dont nous traitons les questions qui concernent les enfants, les jeunes et les délinquants. Qu'il s'agisse de restructurer les programmes au sein des établissements correctionnels fédéraux ou de définir la manière dont nous devons aborder la question de la justice pour les jeunes et le traitement d'une population que nous considérons comme étant à risque, nous devons élaborer une politique qui s'inscrit dans une bonne compréhension de ce qui se passe au sein des collectivités, si nous voulons obtenir des résultats positifs.

Cette étude est une première étape sur la voie d'une meilleure compréhension des initiatives qui peuvent améliorer la vie des jeunes Autochtones. Étant donné qu'elle est ciblée sur des délinquants qui purgent une peine dans des établissements correctionnels fédéraux, il n'est pas surprenant qu'elle mette en évidence des perturbations familiales ou une enfance marquée par de

mauvaises expériences. Il est donc important d'examiner la question dans un plus large contexte. Pour en avoir une idée plus précise, il faut mener des recherches approfondies sur l'attachement et la stabilité au sein d'une population non délinquante.

Vu le nombre croissant d'Autochtones qui sont incarcérés, il est important de rechercher des moyens de ne pas séparer les enfants et les jeunes de leurs familles. Si nous pouvons déterminer à quel moment les jeunes sont susceptibles d'être placés dans des structures d'accueil et quand ils commencent à avoir des démêlés avec le système de justice pénale, nous pourrions alors fixer le moment le plus opportun pour prendre des mesures préventives. Il est crucial que les Ministères chargés de la prévention du crime, des services correctionnels et de la justice pour les jeunes utilisent les résultats de la présente recherche pour orienter leurs actions à l'égard des jeunes Autochtones.

REMERCIEMENTS

Ce projet a pu être mené à bien grâce aux efforts combinés d'un groupe de travail comprenant des représentants de divers Ministères fédéraux et organisations non gouvernementales. Les membres de ce groupe de travail étaient les suivants : Shelley Trevethan, John-Patrick Moore, Paul Sonnichsen, Randy Mason (Service correctionnel du Canada); Michael MacDonald (Ministère de la Justice du Canada); Dan Beavon, John Clement, Sheila Van Wyck, Bruno Steinke (Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien); Jennifer Sinclair, Mike O'Brien, Karri-Lynn Paul (Assemblée des Premières nations); Sarah Auger, Patti Laboucane (Native Counselling Services of Alberta); et Gail Valaskakis (Fondation pour la guérison des Autochtones). Grâce à leurs conseils compétents et précieux, les membres du groupe de travail ont aidé à orienter cette recherche.

Plusieurs sources de financement ont permis de mener à bien ce projet, notamment la Direction de la recherche du SCC, le Secteur des délinquantes du SCC, ainsi que la Division de la recherche et de la statistique et la Direction de la justice pour les jeunes du Ministère de la Justice du Canada.

Les auteurs tiennent à remercier non seulement les membres du groupe de travail qui ont mené des entrevues, mais aussi Douglas Turkington, Amey Bell, Gloria Lee et Susanna Steinitz qui, eux aussi, ont eu des entretiens avec les répondants.

Parmi les autres personnes qui ont contribué à ce projet, nous tenons à mentionner : Gerry Cowie, Larry Motiuk, Kelley Blanchette, Gina Wilson, Hilda Vanneste, Doreen Sterling (SCC); Lawrence Ellerby (Native Clan of Manitoba); Giselle Lavalley (Federation of Saskatchewan Indians); Holly Johnson (Centre canadien de la statistique juridique).

Les auteurs remercient également le personnel de l'établissement Stony Mountain, du pénitencier de la Saskatchewan, du pavillon de ressourcement Okimaw Ohci, de l'établissement de Drumheller, de l'établissement d'Edmonton et de l'établissement d'Edmonton pour femmes pour leur assistance. Ce projet n'aurait pas pu être mené à bien sans l'aide des directeurs adjoints, Services correctionnels, des agents de liaison autochtones, des Aînés, des agents de libération conditionnelle, des psychologues et de bien d'autres employés.

Les fraternités et sororités d'Autochtones, ainsi que d'autres comités établis par des détenus, nous ont également énormément aidés en encourageant les détenus à participer aux entrevues. Le fait qu'ils appuient ce projet en a convaincu beaucoup. Enfin, nous tenons à remercier les détenus qui ont pris le temps de nous raconter l'histoire de leur enfance et de leur adolescence. La candeur et la transparence dont ils ont fait preuve pour nous parler de certains moments difficiles de leur vie nous ont beaucoup touchés.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	ii
REMERCIEMENTS	vi
TABLE DES MATIÈRES	vii
LISTE DES TABLEAUX	viii
LISTE DES GRAPHIQUES	ix
INTRODUCTION	1
Surreprésentation des Autochtones dans le système canadien de justice pénale	1
Démembrement de la famille et attachement à la famille	3
Assemblée des Premières nations.....	9
Présente étude.....	11
MÉTHODE	13
Entretiens privés	13
Dossiers des détenus	15
Processus	15
Sujets.....	16
CONSTATATIONS	20
Prise en charge par les services de protection de la jeunesse	22
Stabilité durant l'enfance.....	25
<i>Les détenus autochtones ont-ils eu une enfance plus instable que les détenus non autochtones ?</i>	27
<i>Ceux qui ont été pris en charge par les services de protection de la jeunesse ont-ils eu une enfance plus instable ?</i>	31
Attachement au principal pourvoyeur de soins pendant l'enfance	33
Lien entre l'attachement/la stabilité et les indicateurs de risque criminel	36
Attachement à la culture autochtone.....	38
Effets des pensionnats.....	40
Relations actuelles avec la famille	42
<i>Contacts avec la famille</i>	42
<i>Attachement à la famille</i>	43
<i>Stabilité durant l'adolescence et relations actuelles</i>	44
<i>Attachement au principal pourvoyeur de soins et relations actuelles</i>	47
RÉSUMÉ	50
BIBLIOGRAPHIE	54
ANNEXE A. TABLEAUX	59
ANNEXE B. ENTRETIENS	75
ANNEXE C : INFORMATION TIRÉE DES DOSSIERS DES DÉTENUS	106

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Infraction à l'origine de la peine actuelle.....	59
Tableau 2.	Variances entre groupes	60
Tableau 3.	Prise en charge par les services de protection de la jeunesse.....	61
Tableau 4.	Stabilité du milieu de vie durant l'enfance et l'adolescence.....	62
Tableau 5.	Stabilité du milieu de vie – Autres indicateurs	63
Tableau 6.	Lien entre la prise en charge par les services de protection de la jeunesse et l'instabilité du milieu de vie.....	64
Tableau 7.	Principal pourvoyeur de soins	65
Tableau 8.	Attachement au principal pourvoyeur de soins.....	66
Tableau 9.	Lien entre l'attachement au principal pourvoyeur de soins et les indicateurs de risque criminel.....	67
Tableau 10.	Lien entre la stabilité durant l'adolescence et les indicateurs de risque criminel	68
Tableau 11.	Attachement à la culture autochtone - Attachement au principal pourvoyeur de soins	69
Tableau 12.	Attachement à la culture autochtone – Stabilité du milieu de vie durant l'enfance.....	69
Tableau 13.	Attachement à la culture autochtone - Prise en charge par les services de protection de la jeunesse	70
Tableau 14.	Pensionnat – Participation à des activités traditionnelles.....	70
Tableau 15.	Contacts avec la famille et attachement familial actuels	71
Tableau 16.	Relations actuelles avec la famille – Stabilité du milieu de vie durant l'adolescence.....	72
Tableau 17.	Relations actuelles avec la famille – Prise en charge par les services de protection de la jeunesse	73
Tableau 18.	Relations actuelles avec la famille - Attachement au principal pourvoyeur de soins durant l'enfance.....	74

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.	Prise en charge par les services de protection de la jeunesse.....	22
Graphique 2.	Stabilité de l'enfance	27
Graphique 3.	Milieu de vie et criminalité	29
Graphique 4.	Effet de la prise en charge par les services de protection de la jeunesse sur la stabilité de l'enfance	32
Graphique 5.	Principal pourvoyeur de soins	34
Graphique 6.	Attachement au principal pourvoyeur de soins	35
Graphique 7.	Relations actuelles – Non-Autochtones	45
Graphique 8.	Prise en charge par les services de protection de la jeunesse et relations actuelles	46

INTRODUCTION

Ce projet, qui a pris forme pendant l'été 2000, est le fruit d'une collaboration entre le Service correctionnel du Canada, l'Assemblée des Premières nations, le Ministère de la Justice du Canada, le Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le Native Counselling Services of Alberta et la Fondation pour la guérison des Autochtones. Il s'agissait de mener une enquête auprès de délinquants de sept établissements correctionnels fédéraux de la région des Prairies, afin d'étudier les conséquences du démembrement de la famille et de l'attachement à la famille sur des détenus autochtones et non autochtones.

Surreprésentation des Autochtones dans le système canadien de justice pénale

On a constaté depuis longtemps que le nombre d'Autochtones ayant des démêlés avec le système de justice pénale est disproportionné. Divers rapports et enquêtes ont indiqué que les Autochtones sont surreprésentés à toutes les étapes ou presque du système de justice pénale (Service correctionnel du Canada, 2000; Henderson, 1999; Commission royale sur les peuples autochtones, 1996; Saskatchewan Indian Justice Review Committee, 1992; Solliciteur général Canada, 1988; Solliciteur général Canada et procureur général de l'Alberta, 1991; Task Force on the Criminal Justice System and its Impact on the Indian and Métis people of Alberta, 1991). Comme l'a signalé la Commission royale sur les peuples autochtones (1996), «les rapports et les enquêtes... ont non seulement confirmé la surreprésentation (des délinquants autochtones dans le système de justice pénale), mais ils ont aussi mis en lumière l'aggravation du problème, ce qui est des plus inquiétants».

Les recherches ont également démontré la surreprésentation des Autochtones aux divers stades du système de justice pénale. Par exemple, Doob, Grossman et Auger (1994) ont constaté que les Autochtones sont surreprésentés parmi les victimes et les personnes soupçonnées d'homicide en Ontario. Deux études (Quann et Trevethan, 2000; Wolff, 1991), consacrées à la différence entre le nombre des accusations portées dans les réserves et hors réserves en

Saskatchewan, ont conclu que le taux de criminalité dans les réserves était notablement plus élevé que dans les régions rurales ou les centres urbains de la province. D'autres recherches ont démontré que les Autochtones étaient surreprésentés parmi les personnes contre qui des accusations étaient portées dans certains centres urbains (Quann et Trevethan, 2000; Trevethan, 1993). Enfin, selon certaines études, il est clair que les Autochtones sont surreprésentés au sein du système correctionnel (p. ex., Trevethan, Carrière, MacKillop, Finn, Robinson, Porporino et Millson, 1999; Trevethan, Tremblay et Carter, 2000).

Il faudra faire des recherches plus approfondies pour déterminer les raisons précises de cette surreprésentation des Autochtones. LaPrairie (1997) examine quatre causes possibles de la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale : un traitement différentiel par le système de justice pénale, attribuable à un conflit culturel et à la discrimination raciale; un taux plus élevé d'infractions commises par des Autochtones; la perpétration, par les Autochtones, d'infractions susceptibles d'entraîner des peines d'incarcération; et des politiques et des pratiques en matière de justice pénale ayant un impact différentiel sur les délinquants autochtones à cause des conditions socio-économiques dans lesquelles ils vivent. Même si certains rapports font état du traitement différentiel réservé aux Autochtones par le personnel du système de justice pénale, selon Tonry (1994), «tout porte à croire que la principale cause des disparités au sein du système de justice est attribuable à une différence entre les schémas criminels et non à des intentions racistes». Dans un assez grand nombre de rapports, on a relevé un lien entre diverses conditions socio-économiques défavorables et le pourcentage d'Autochtones dans le système de justice pénale (p. ex., Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 1990; LaPrairie, 1997; Commission royale sur les peuples autochtones, 1996; Trevethan *et al.*, 2000). Plusieurs facteurs de risque semblent indiquer pourquoi les Autochtones sont surreprésentés - par exemple, l'âge, le chômage et la pauvreté - des conditions qui s'appliquent à un plus grand nombre d'Autochtones que de non-Autochtones.

Démembrement de la famille et attachement à la famille

On a souvent négligé, alors que c'est une question importante, d'examiner les conséquences du démembrement de la famille et de l'attachement à la famille sur le comportement criminel. Plus généralement, dans quelle mesure l'absence d'attachement ou le manque de stabilité au sein d'une famille sont-ils propices à un comportement criminel et ont-ils une incidence sur les relations futures de ses membres ? En 1978, Cernkovich et Giordano ont souligné que le lien entre la famille et la délinquance était loin d'avoir été aussi approfondi que d'autres sujets de recherche et de développement théoriques, l'opinion générale étant que les variables familiales ne sont pas aussi importantes que les données sur les pairs et l'école, ainsi que divers facteurs structurels, pour comprendre les schémas de comportement des délinquants. Ainsi, ces auteurs ont souligné que bien des recherches en ce domaine ne tiennent compte que d'une variable structurelle dichotomique - famille désunie/unie, sans qu'à cela s'ajoutent beaucoup de données sur la nature et la qualité des relations en question. Ces dernières années, les facteurs liés à la famille ont davantage attiré l'attention des chercheurs.

La théorie de l'attachement a été élaborée à l'origine par Bowlby (1969, 1973, 1980), pour expliquer la régulation affective chez les nouveau-nés. Selon cette théorie, le premier stade du processus d'attachement implique la création de liens avec un pourvoyeur de soins pendant les premières années de la vie. On considère que cet attachement tissé pendant l'enfance, qu'il soit positif ou négatif, devient le modèle sur lequel les enfants façonnent leurs futures relations. En outre, des schémas des rôles qu'eux-mêmes et les autres jouent dans une relation se créent chez les nouveau-nés. Chacun de nous utilise donc cet attachement primitif pour se doter d'un modèle intérieur issu des schémas, des croyances et des attitudes vécues au cours de cette première relation. Bowlby note que l'attachement n'est qu'une des nombreuses approches comportementales qui règlent le comportement d'un nouveau-né. Toutefois, la qualité de l'attachement au principal pourvoyeur de soins joue un rôle crucial

dans le développement du style de relations interpersonnelles que chacun d'entre nous adopte par la suite.

Ainsworth, Blehar, Waters et Wall (1978) ont enrichi la théorie originale de Bowlby en arguant qu'en outre, le pourvoyeur de soins procure au nouveau-né une base sûre pour explorer ce qui l'entoure. Selon eux, pour que puisse se développer un schéma d'attachement sûr, il est essentiel que le pourvoyeur de soins soit réceptif et sensible. Ainsworth (1989; Ainsworth et Bowlby, 1991) a suggéré qu'il existe trois types d'attachement : sécurisé, anxieux/ambivalent et évitant. Bartholomew (1990) a donné plus d'ampleur à cette théorie en utilisant un modèle à deux dimensions qui produit quatre types d'attachement : sécurisé (vision positive de soi-même et des autres), préoccupé (vision négative de soi-même mais positive des autres), excluant (vision positive de soi-même mais négative des autres) et craintif (vision négative de soi-même et des autres). Les recherches ont permis d'établir un lien entre les styles d'attachement observés chez les nouveau-nés et ceux qui ont été adoptés par des adultes, dont on peut dire, dans 55 % à 65 % des cas, qu'ils ont un schéma d'attachement sécurisé.

La recherche sur l'attachement familial, notamment à un pourvoyeur de soins principal, révèle qu'un attachement déficient est souvent une cause d'inadaptation et de comportement antisocial chez les enfants et les adolescents (Cernkovich et Giordano, 1987; Loeber, 1991; Paolucci, Violato et Schofield, 1998; Sim et Vuchinich, 1996; Towberman, 1994; Widom, 1991). Selon Hirschi (1969), «plus un enfant est solidement attaché à ses parents, plus il est façonné par leurs attentes et, par conséquent, plus il est porté à se conformer aux normes de droit en vigueur dans le milieu plus large où il vit». D'après Rankin et Wells (1990), plusieurs autres perspectives théoriques, à part celle de Hirschi, qui repose sur la formation de liens parentaux, peuvent expliquer les liens entre la délinquance et la famille. Par exemple : le modelage, qui conduit les enfants à imiter les comportements déviants de leurs parents; la discipline ou le contrôle direct, c'est-à-dire le recours, par les parents, à des techniques de renforcement pour influencer sur le comportement de leurs enfants; les conflits entre les parents, source de stress et de problèmes de comportement pour l'enfant; et la

perturbation du fonctionnement de la famille due, par exemple, à la perte de l'un des parents.

La recherche a démontré que le démembrement de la famille qui résulte d'un placement dans une famille d'accueil ou un foyer de groupe peuvent avoir des conséquences négatives sur les enfants et les adolescents (Blome, 1997; Brand et Brinich, 1999; Kendrick, 1990; Kim, Zrull, Davenport et Weaver, 1992; McMillen et Tucker, 1999; Roy, Rutter et Pickles, 2000; Westad, 1994). Le placement dans une famille d'accueil ou un foyer de groupe implique habituellement que pendant une certaine période, l'enfant a été victime de négligence ou de mauvais traitements, qu'il a été témoin de violence ou encore qu'il a changé de multiples fois de pourvoyeur de soins, que ce soit au sein de sa famille naturelle ou parce qu'il a été ballotté d'une famille d'accueil ou d'un foyer de groupe à l'autre (Chinitz, 1995; Kufeldt, Vachon, Simard, Baker et Andrews, 2000). Ces conséquences négatives peuvent prendre différentes formes : extériorisation des problèmes, dysfonctionnement intellectuel et scolaire, comportements fondés sur l'intériorisation.

Toutefois, les experts en science sociale ne s'accordent pas pour dire que le placement familial a des retombées négatives. Certains prétendent que les enfants qui ont été placés s'en tirent mieux que s'ils avaient été laissés au sein de leur famille biologique. Par exemple, Festinger (1983) a fait une étude auprès de plus de 2 000 enfants qui avaient été placés pendant au moins cinq ans à New York et il a constaté que la majorité d'entre eux étaient devenus des adultes mûrs, bien adaptés et respectueux de la loi. Cependant, ceux qui avaient été placés plus jeunes, pendant plus longtemps et qui avaient changé de famille d'accueil le moins souvent étaient habituellement ceux qui s'en étaient le mieux sortis. Dans une étude effectuée en 1991, Widom s'est intéressé à des enfants victimes de négligence et de mauvais traitements entre 1967 et 1971 et il a constaté que le placement familial n'était pas, en soi, lié à une activité criminelle future. Toutefois, les enfants placés plus tard étaient plus susceptibles de verser dans la délinquance et dans la criminalité une fois devenus adultes. De plus, Widom a clairement établi qu'il existait un lien entre le nombre des déplacements

d'un enfant d'une famille à l'autre ou d'un foyer à l'autre et sa future tendance à la délinquance et à la criminalité, une fois devenu adulte. Même si les résultats étaient positifs pour la plupart des participants, il semble qu'il y ait un lien entre l'âge auquel un enfant est placé, le nombre de ses déplacements d'une structure d'accueil à l'autre et son activité criminelle subséquente. Selon Kufeldt *et al.* (2000), il y a de plus en plus d'indices qui démontrent que l'orientation vers une structure d'accueil a été la solution la plus appropriée pour la plupart des enfants qui ont bénéficié de ces services, contrairement au courant actuel qui privilégie la préservation de la famille.

D'autres études ont été consacrées au lien entre des comportements considérés comme mésadaptés et le placement. Dumaret, Coppel-Batsch et Couraud (1997) ont interviewé un échantillon d'adultes qui venaient de familles gravement dysfonctionnelles et avaient été élevés par des familles d'accueil pendant au moins cinq ans. Ils ont constaté que pour la plupart, les répondants étaient parvenus à surmonter les épreuves qu'ils avaient traversées pendant leur petite enfance, mais que beaucoup avaient rencontré des difficultés lorsqu'ils avaient quitté le foyer dans lequel ils avaient été placés. Problèmes pour trouver du travail, difficultés financières, hospitalisations et troubles psychosomatiques étaient fréquents. Dans une étude portant sur des échantillons appariés de jeunes élevés, d'un côté, dans des structures d'accueil et de l'autre, dans leur milieu familial, Blome (1997) a constaté que, sur le plan de la scolarité, les perspectives des jeunes qui n'avaient pas été élevés dans leur famille étaient beaucoup plus restreintes. Ainsi, ces jeunes étaient plus nombreux à avoir abandonné l'école secondaire et moins susceptibles d'avoir obtenu un diplôme de formation générale (FG). En outre, ceux d'entre eux qui avaient décroché un diplôme d'études secondaires étaient moins susceptibles de bénéficier d'une aide financière pour poursuivre leurs études. Ils avaient plus de problèmes de discipline à l'école, et leurs études avaient été plus perturbées car ils avaient dû changer fréquemment d'école. Roy, Rutter et Pickles (2000) ont constaté que les enfants élevés dans des familles ou des établissements d'accueil présentaient certaines caractéristiques, comme des troubles émotionnels et de comportement, un manque de sociabilité, une hyperactivité et des

comportements perturbateurs. McMillen et Tucker (1999) ont noté qu'un niveau d'instruction peu élevé, des compétences professionnelles peu développées, la toxicomanie et un risque relativement plus élevé d'être victime de troubles mentaux étaient parmi les répercussions que pouvait avoir le placement familial.

Selon Nye (1958) ce n'est pas la structure de la famille, en soi, qui est la cause de la délinquance; les relations et les schémas d'interaction sont les variables les plus importantes. De nombreux facteurs peuvent entrer en ligne de compte pour déterminer l'incidence que peut avoir le fait d'être élevé dans des familles d'accueil ou des foyers de groupe, par exemple, le nombre de familles ou de foyers dans lesquels l'enfant a été placé, le nombre de pourvoyeurs de soins et le passé de l'enfant, notamment les mauvais traitements ou la négligence dont il a pu être victime au sein de sa famille naturelle.

Les études portant sur l'adoption ont également mis en lumière certaines des répercussions négatives que les recherches sur les familles d'accueil et les foyers de groupe avaient décelées, mais dans une moindre mesure. Selon Brand et Brinich (1999), alors que les enfants placés dans des familles d'accueil ont beaucoup plus de problèmes de comportement, la grande majorité des enfants adoptés présentent des types de comportements difficiles comparables à ceux qui existent chez les enfants non adoptés. Par ailleurs, des études menées aux Pays-Bas (Verhulst, Althaus et Versluis-den Bieman, 1992) et en Suède (Cederblad, Hook, Irhammer et Mercke, 1999) ont montré que les enfants adoptés dans ces pays ne risquent pas plus que les autres, en général, de verser plus tard dans la criminalité. Ces études ont permis de constater que la majorité des sujets étaient équilibrés à l'époque des entrevues. Toutefois, les auteurs signalent que certains facteurs peuvent contribuer à un déséquilibre plus tard dans la vie. Verhulst *et al.* signalent que les enfants adoptés qui viennent de pays en voie de développement courent certains risques lorsqu'ils ont subi des mauvais traitements avant leur adoption. Cederblad *et al.* notent que des conditions de vie néfastes avant l'adoption entraînent des comportements nuisibles. Il semble que les enfants qui ont été placés à un âge plus avancé, après avoir vécu dans un milieu à risque, rencontrent les plus grandes difficultés.

Toutefois, les deux études soulignent que l'attachement à la famille adoptive peut aider l'enfant à surmonter un passé difficile.

On ne trouve pas beaucoup d'informations sur le nombre des enfants qui sont pris en charge par les services de protection de la jeunesse au Canada, notamment sur les enfants autochtones. Hepworth (1980) a effectué un examen approfondi du placement familial et de l'adoption au Canada. Il a constaté que parmi les enfants âgés de 0 à 14 ans, globalement, 1,3 % avaient été confiés aux soins des services provinciaux de protection de la jeunesse, mais que dans le cas des enfants ayant le statut d'Indiens inscrits, le pourcentage était de 4,3 %. Par ailleurs, il a noté que le nombre des enfants placés s'est stabilisé entre le milieu des années 1960 et la fin des années 1970, mais que celui des Indiens inscrits a augmenté. À la fin des années 1970, environ 20 % de tous les enfants placés étaient des Autochtones. Loucks et Timothy (1981) ont fait les mêmes constatations en ce qui concerne le nombre des enfants placés (1,3 % de toute la population enfantine et 3,5 % des enfants autochtones). En Alberta, Johnston (1983) a noté que 42 % des enfants placés étaient autochtones. Selon le Comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens (1983), les enfants autochtones sont cinq fois plus susceptibles que les non autochtones d'être enlevés à leur famille et à leur communauté, et confiés à un organisme de protection de la jeunesse. Plus récemment, Anglin (1999) a signalé qu'environ 7 % de toute la population enfantine du Canada était placée.

En ce qui concerne la population délinquante, Johnston (1997) a noté que des personnes autres que des membres de leur famille avaient élevé 23 % des délinquants autochtones adultes. Grant, Motiuk, Lefèbvre et Couturier (1996) ont constaté que la moitié des délinquants autochtones adultes bénéficiant de la semi-liberté avaient été pris en charge par la protection de la jeunesse ou placés dans un centre d'éducation surveillée avant l'âge de 16 ans. Quant à MacDonald (1997), à la suite d'entrevues avec de jeunes contrevenants autochtones en Colombie-Britannique, il a pu conclure que 44 % d'entre eux avaient fréquenté un foyer de groupe à un moment ou à un autre de leur vie. Enfin, Skoog, Hamilton et Perrault (2001) ont signalé que parmi un échantillon de détenus

interviewés au Manitoba, 88 % d'Autochtones et 65 % de non-Autochtones ne vivaient plus au sein de leur famille à l'âge de 18 ans.

Les données sur l'attachement et les relations familiales parmi les Autochtones sont également rares. Même si certaines études interculturelles ont été faites, la recherche a ciblé principalement les populations afro-américaines ou hispaniques. Il est cependant possible, en examinant les expériences d'autres populations marginalisées de faire certaines déductions qui s'appliquent aux Autochtones. Par exemple, une étude de Matuseda et Heimer (1987) a conclu que les conséquences du démembrement de la famille étaient beaucoup plus graves sur un échantillon d'Afro-Américains de sexe masculin, par comparaison à leur cohorte d'hommes n'appartenant pas au sous-groupe des Noirs. Il se peut qu'une étude comparable ciblée sur les Autochtones donne des résultats similaires. Pour les enfants autochtones, l'adoption ou le placement familial peut avoir des répercussions plus négatives, car cela implique non seulement qu'ils soient séparés de leur unité familiale, mais aussi qu'ils rompent avec la culture et la communauté autochtones. Skoog *et al.* (2001) ont constaté que les jeunes Autochtones risquent plus que les non-Autochtones de ne pas pouvoir nouer de liens familiaux solides.

Assemblée des Premières nations

L'Assemblée des Premières nations (APN) cherche à étudier les conséquences, sur les enfants et les familles, des politiques passées et présentes des gouvernements fédéral et provinciaux en matière d'adoption et de placement familial. Lorsque les responsables de l'APN ont pris contact avec les pouvoirs publics, pour les engager à participer à tel projet de recherche, la question qu'ils se posaient, et qu'ils ont adressée également aux Ministères des gouvernements fédéral et provinciaux, était la suivante : «Qu'est-il arrivé à nos enfants ?» La surreprésentation des membres des Premières nations, des Métis et des Inuits dans le système de justice et les services correctionnels est la conséquence d'un processus dont il reste à définir l'aboutissement. Il est important de comprendre les premières séquences du scénario qui a décidé du sort des enfants

autochtones pour pouvoir élaborer des politiques qui permettront à l'histoire de se terminer sur une note optimiste.

Lorsque le Canada promulgue une loi comme la *Loi sur les Indiens*, il ne fait aucun doute que la vie des enfants en sera affectée. On a rarement chargé des enfants, dans quelque société que ce soit, d'un fardeau aussi lourd que celui que les enfants autochtones du Canada ont été obligés de supporter à cause des politiques qui avaient été instaurées. Et pourtant, les enfants autochtones sont le segment de la population canadienne qui fait l'objet des recherches les moins nombreuses et qui est le moins compris. On a souvent résolu les problèmes auxquels ils faisaient face en les séparant de leurs parents et de leur communauté et en les plaçant là où ils n'étaient plus sous le contrôle ni l'influence de leur peuple. Pendant plus de 100 ans, on a appliqué des politiques axées sur la séparation des enfants autochtones de leurs familles, de leurs communautés et de leurs sociétés, et on continue de le faire. Alors, la question que l'on doit se poser est : «Qu'est-il arrivé - et que continue-t-il d'arriver - à ces enfants. Que sont-ils devenus ?»

Pour l'APN, l'économie des communautés autochtones doit être envisagée d'un point de vue social plutôt que par rapport aux infrastructures et à la capacité d'avoir accès à des capitaux. L'APN est partie d'un principe social fondamental selon lequel un peuple sain est l'élément vital d'une économie saine. Par conséquent, la santé économique des communautés des Premières nations dépend du bien-être social des membres des Premières nations. La présente recherche s'intéresse à la façon dont les enfants autochtones ont fait face à la politique découlant de la *Loi sur les Indiens* pendant leur enfance, ou l'ont subie.

L'APN a contacté le SCC pour qu'il l'aide à mener à bien cette recherche. Selon certaines rumeurs, jusqu'à 95 % des Autochtones incarcérés avaient été placés en établissement, à un moment ou à un autre, par les services de protection de la jeunesse. Où était-il plus facile de trouver les enfants sur le sort desquels on s'interrogeait et de commencer à leur poser des questions que dans un établissement correctionnel fédéral ? À l'appui de cette théorie, une analyse

sélective de la population carcérale dans les établissements fédéraux démontre qu'il existe des différences notables sur le plan des besoins familiaux entre les détenus autochtones et non autochtones (Service correctionnel du Canada, 2000). Par exemple, beaucoup plus de détenus autochtones que de non autochtones ont connu une enfance où les liens familiaux étaient distendus et qui a été marquée par l'absence de la mère et-ou du père, et de mauvaises relations avec la mère et-ou le père, une relation dysfonctionnelle entre les parents, la violence conjugale et la criminalité d'autres membres de la famille.

Présente étude

La présente étude porte sur les situations vécues par des détenus autochtones durant leur période de croissance, dont l'adoption et le placement en famille d'accueil ou dans un foyer de groupe. On a donc cherché à obtenir des renseignements sur les perturbations familiales, l'attachement aux pourvoyeurs de soins, la stabilité du milieu de vie, ainsi que les fréquentations actuelles, et à déterminer également si les détenus autochtones avaient été élevés dans une culture autochtone ou non autochtone. On a voulu enfin recueillir des informations générales sur les pensionnats et les liens intergénérationnels.

Cette étude est conçue comme un examen préliminaire de la question de l'attachement à la famille et du démantèlement de la famille. Étant donné qu'elle cible des délinquants qui purgent une peine dans des établissements correctionnels fédéraux, il est probable qu'elle mettra en évidence des perturbations importantes et de nombreuses expériences négatives durant l'enfance. Cependant, l'objet est d'examiner s'il existe des différences entre les détenus autochtones et non autochtones sur le plan des expériences qu'ils ont connues durant leur enfance. Dans de futures études, il sera important d'explorer la question de l'attachement et de la stabilité durant l'enfance dans une population non délinquante.

Les principales questions sur lesquelles s'appuie cette recherche sont les suivantes :

1. Quelle est la proportion des détenus autochtones des établissements correctionnels fédéraux de la région des Prairies qui ont été pris en charge par les services de protection de la jeunesse ?
2. Les détenus autochtones ont-ils eu une enfance plus instable que les détenus non autochtones ?
3. Durant l'enfance, les détenus autochtones étaient-ils moins attachés à leurs pourvoyeurs de soins que ne l'étaient les détenus non autochtones ?
4. Y a-t-il davantage d'indicateurs de risque criminel chez les détenus montrant peu d'attachement et-ou ayant eu une enfance instable que chez les détenus montrant beaucoup d'attachement ou ayant vécu une enfance stable ?
5. Les détenus autochtones montrant peu d'attachement et-ou ayant eu une enfance instable sont-ils plus éloignés de la «culture» autochtone que les détenus autochtones montrant beaucoup d'attachement ou ayant eu une enfance stable ?
6. Combien de détenus autochtones ont fréquenté un pensionnat et comment décrivent-ils leur expérience ?
7. Les détenus autochtones qui ont eu une enfance instable entretiennent-ils actuellement des relations plus instables ou plus négatives avec leur famille que ceux qui ont eu une enfance stable ?

MÉTHODE

Ce projet est une étude comparative portant sur des détenus autochtones et non autochtones se trouvant dans des établissements correctionnels fédéraux des Prairies. La population autochtone est nombreuse dans les Prairies, et les établissements correctionnels de cette région comptent un nombre disproportionné de délinquants autochtones. Par exemple, même si moins de 10 % de la population adulte du Manitoba et de la Saskatchewan est autochtone (Statistique Canada, 1996), environ la moitié de la population carcérale l'est (Service correctionnel du Canada, 2000). En Alberta, où la population autochtone est moins nombreuse, on retrouve le même schéma de surreprésentation.

Pour recueillir les renseignements nécessaires, deux sources de données ont été utilisées : les entretiens privés et les dossiers des détenus. Les entretiens ont fourni des informations personnelles qui n'étaient pas disponibles dans les dossiers des détenus et ont permis d'explorer de façon plus approfondie les questions concernant la famille.

Entretiens privés

Un outil d'entrevue a été mis au point, en concertation avec un groupe consultatif qui rassemblait les représentants de plusieurs partenaires différents (Service correctionnel du Canada, Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Ministère de la Justice du Canada, Assemblée des Premières nations et Native Counselling Services of Alberta). En outre, on a demandé, à propos du questionnaire, l'avis de plusieurs autres organismes (par exemple, la Fondation pour la guérison des Autochtones, le Centre canadien de la statistique juridique, la Federation of Saskatchewan Indians, etc.). Les questions posées lors des entretiens étaient conçues pour déterminer l'ampleur du rôle qu'avaient pu jouer les services de protection de la jeunesse dans la vie des détenus, leurs sentiments à l'égard des notions d'attachement et de stabilité et, dans le cas des délinquants autochtones, s'ils avaient été élevés dans un autre milieu culturel que le leur. Le questionnaire a été renvoyé plusieurs fois au groupe consultatif

pour que ses membres puissent faire des suggestions avant qu'une version finale soit approuvée et mise à l'essai préalablement. Les questions posées lors des entretiens se trouvent à l'Annexe B.

Les sujets ont été interrogés individuellement par des intervieweurs qualifiés. Ces entretiens structurés comportaient des questions fermées et ouvertes, posées par des intervieweurs autochtones et non autochtones. Aussi bien des hommes que des femmes ont interviewé les répondants de sexe masculin mais, après en avoir discuté avec les responsables des établissements, il a été décidé que seules des femmes interrogeraient les détenues.

Les entretiens ont pris entre 20 minutes et deux heures, tout dépendant de la quantité d'information qui était fournie, la moyenne étant d'environ 45 minutes. Toutes les feuilles de contrôle remplies au cours de ces entretiens ont été envoyées à l'Administration centrale du SCC qui s'est chargée du codage et de l'analyse des données.

Étant donné que cette étude était ciblée sur l'attachement à la famille et le démembrement de la famille, on a examiné comment les détenus percevaient les notions d'attachement et de stabilité. Pour mesurer adéquatement ces perceptions, il a fallu mettre au point des définitions opérationnelles claires des termes en question. On a demandé aux répondants de coter leur niveau d'attachement et de stabilité sur des échelles d'aptitude en se fondant sur leurs expériences et leurs impressions personnelles. On a cependant rédigé des questions incitatives pour aider les répondants à donner des indications à la fois qualitatives et quantitatives à propos de ces termes. La définition opérationnelle du mot «attachement» recouvrait l'attachement aux principaux pourvoyeurs de soins, ainsi que des sentiments comme l'affection, la sollicitude, la confiance, le soutien et l'appartenance. Quant au mot «stabilité», sa définition opérationnelle recouvrait le sentiment de stabilité dans le milieu familial, ainsi que la sécurité, la constance, la fiabilité et la régularité de la vie quotidienne. Pour compléter les informations recueillies par le biais des échelles d'aptitude, on a demandé aux

répondants de décrire l'idée qu'ils se faisaient des notions d'attachement et de stabilité en donnant des exemples.

Dossiers des détenus

Un examen des dossiers sur le cas des détenus, grâce au Système de gestion des détenus du SCC (SGD), a permis de compléter les informations recueillies lors des entretiens (voir Annexe C). Une analyse des caractéristiques des infractions et des comparutions devant les tribunaux de la jeunesse et pour adultes, ainsi que des activités au sein d'une bande, a été utilisée pour déterminer dans quelle mesure les perturbations familiales et le manque d'attachement à la famille pouvaient avoir contribué aux activités criminelles des délinquants autochtones.

Processus

Les entretiens ont eu lieu dans sept établissements correctionnels fédéraux des Prairies. Au Manitoba, l'établissement Stony Mountain (un établissement à sécurité moyenne pour hommes). En Saskatchewan, le pénitencier de la Saskatchewan (établissement à sécurité moyenne et maximale pour hommes) et le pavillon de ressourcement Okimaw Ohci pour femmes. En Alberta, l'établissement de Drumheller (établissement à sécurité moyenne pour hommes); l'établissement d'Edmonton (établissement à sécurité maximale pour hommes) et l'établissement d'Edmonton pour femmes. Des chefs d'équipe ont été désignés pour coordonner la collecte des données dans chacune de ces trois provinces.

Le directeur adjoint, Programmes correctionnels, de chaque établissement a été contacté pour que l'on puisse fixer la date des entretiens et organiser les séances d'information qu'ils jugeaient appropriées. L'information préalable aux entretiens a donc été communiquée de façon différente dans chaque établissement. Par exemple, au pénitencier de la Saskatchewan, deux semaines avant les entrevues, deux des chefs d'équipe ont tenu une séance d'information pour le personnel, et une autre pour des représentants des Aînés et des

détenus. Dans l'établissement Stony Mountain, de nombreuses séances d'information ont eu lieu pendant la semaine qui précédait le début des entretiens (pour des représentants des détenus, la fraternité autochtone, le personnel, les Aînés, etc.). Dans l'établissement de Drumheller, une séance d'information a été organisée au centre culturel au cours de la soirée qui précédait le début des entrevues. Dans l'établissement d'Edmonton, des informations ont été fournies au personnel et aux détenus individuellement, dans chacune des unités.

L'établissement pour femmes d'Edmonton a posé un défi particulier. Une séance d'information a été organisée à l'intention du comité des détenues et de la sororité autochtone, et chaque représentante a affiché une circulaire dans son unité. Toutefois, la participation à l'enquête a suscité peu d'intérêt de la part des femmes. Celles qui assistaient à la séance d'information ont exprimé plusieurs réserves à propos du contenu des entrevues, notamment de la nature délicate de certaines des questions. Elles avaient le sentiment que bien des femmes ne voudraient pas sonder aussi profondément leur enfance et revivre les mauvais traitements qu'elles avaient subis. Il a été décidé que les intervieweurs se rendraient dans chaque unité avec la représentante des détenues autochtones, pour leur expliquer plus précisément en quoi consistait le projet et les assurer qu'elles n'auraient aucune obligation de répondre aux questions qui les mettraient mal à l'aise. En procédant ainsi, on a réussi à convaincre beaucoup plus de femmes, et la majorité d'entre elles ont décidé de participer aux entretiens.

Dans chaque établissement, on a mentionné que les intervieweurs pourraient sans doute revenir une fois l'étude terminée pour en faire connaître les résultats aux répondants. Les détenus ont trouvé l'idée excellente et se sont montrés très intéressés à connaître les résultats de l'enquête.

Sujets

L'échantillon sur lequel a porté cette étude comprenait des délinquants et des délinquantes incarcérés dans certains établissements correctionnels fédéraux

des Prairies. Environ 30 hommes autochtones et 30 hommes non autochtones ont été sélectionnés en procédant à un échantillonnage aléatoire de tous les détenus «dénombrés» dans chacun des établissements au moment de l'étude¹. Vu leur petit nombre, toutes les détenues des deux établissements pour femmes ont été invitées à participer à l'étude.

Comme on l'indique au Tableau 1 (voir Annexe A), il y avait peu de différences entre les répondants autochtones et non autochtones quant aux infractions qui les avaient menés en prison. Environ un quart des détenus autochtones et non autochtones étaient incarcérés pour homicide ou tentative de meurtre (23 % et 22 % respectivement). Les proportions étaient également semblables en ce qui concerne les détenus incarcérés pour agression sexuelle (14 % et 12 %, respectivement). Cependant, on comptait plus de détenus autochtones incarcérés pour voies de fait (46 % contre 28 %), et une plus grande proportion de détenus non autochtones incarcérés pour faits de toxicomanies (28 % contre 18 %).

Dans l'ensemble, le taux de participation a été relativement bon, compte tenu de la nature délicate du sujet. Du côté des détenus autochtones, on a enregistré un taux de participation faible au pavillon de ressourcement Okimaw Ohci (32 %), ce qui est peut-être dû au fait que d'autres entrevues et d'autres visites avaient eu lieu peu de temps avant que les entretiens de la présente étude soient organisés, et qu'il a été difficile de diffuser des informations sur le projet aux détenues. Dans les autres établissements, le taux de participation s'est établi entre 55 et 84 %. Parmi les détenus non autochtones, le taux de participation enregistré au pénitencier de la Saskatchewan (unité à sécurité maximale) a été de 46 %, ce qui est probablement attribuable aux tensions résultant de l'isolement cellulaire des détenus, décrété pendant la période où devaient avoir lieu les entrevues. Dans les autres établissements, le taux de participation s'est étalé entre 53 et 82 %.

¹ Étant donné que l'isolement cellulaire des détenus a été décrété dans l'unité à sécurité maximale du pénitencier de la Saskatchewan au moment où les intervieweurs étaient sur place, il n'a pas été possible de s'entretenir avec les 30 détenus autochtones et les 30 détenus non autochtones qui avaient été sélectionnés.

Au cours des entretiens, quelques répondants qualifiés de non autochtones dans leurs dossiers ont déclaré être autochtones. On a décidé de les inclure dans l'échantillon autochtone puisqu'ils se déclaraient eux-mêmes autochtones. Ainsi, l'échantillon des détenus comprenait 148 Autochtones (50 incarcérés dans une unité à sécurité maximale et 98 dans une unité à sécurité moyenne) et 124 non-Autochtones (32 incarcérés dans une unité à sécurité maximale et 92 dans une unité à sécurité moyenne). L'échantillon des détenues comprenait 27 Autochtones et 24 non-Autochtones. Ci-dessous, une ventilation des entrevues qui ont eu lieu dans chacun des établissements sélectionnés :

Province	Établissement	Sexe	Autochtones	Non-Autochtones
Manitoba	Stony Mountain (sécurité moyenne)	M	32	31
Saskatchewan	Pénitencier de la Saskatchewan (sécurité maximale)	M	16	5
	Pénitencier de la Saskatchewan (sécurité moyenne)	M	34	30
	Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci (sécurité minimale/moyenne)	F	9	2
Alberta	Établissement d'Edmonton (sécurité maximale)	M	34	27
	Établissement de Drumheller (sécurité moyenne)	M	32	31
	Établissement d'Edmonton pour femmes (multisécuritaire)	F	18	22
TOTAL			175	148

Ventilation selon l'appartenance à un groupe autochtone :

Appartenance à un groupe autochtone	Hommes	Femmes
Premières nations	106	18
Métis	39	9
Inuits	3	0
Non-Autochtones	124	24

CONSTATATIONS

Comme on l'a noté précédemment, l'échantillon utilisé pour effectuer cette étude était composé de délinquants et de délinquantes incarcérés dans des établissements correctionnels fédéraux des Prairies. En ce qui concerne les hommes, les entretiens ont eu lieu dans des établissements à sécurité moyenne et maximale. Les établissements pour femmes étaient multisécuritaires. Des analyses préliminaires ont été faites pour déterminer s'il existait des variances entre les groupes sur les plans des caractéristiques socio-démographiques et des antécédents criminels. On a ainsi pu constater qu'il n'existait aucune différence significative entre les caractéristiques des détenus de sexe masculin dans les trois établissements à sécurité moyenne (Stony Mountain, pénitencier de la Saskatchewan – unité à sécurité moyenne, Drumheller), ni dans les deux établissements à sécurité maximale (pénitencier de la Saskatchewan – unité à sécurité maximale, établissement d'Edmonton). On n'a pas non plus constaté de différences significatives entre les caractéristiques des détenues dans les deux établissements sélectionnés (Okimaw Ohci, établissement d'Edmonton pour femmes).

Les variances entre groupes de sexe masculin et féminin ont également été examinées. Comme l'illustre le Tableau 2 (Annexe A), moins de femmes que d'hommes étaient célibataires au moment de leur admission (35 % contre 62 %). De plus, les femmes étaient en moyenne plus âgées que les hommes lorsqu'elles ont été interrogées la première fois par la police (18,1 ans contre 13,4 ans) et lorsqu'elles ont comparu pour la première fois en cour (19,6 ans contre 16,2 ans). Moins d'hommes que de femmes avaient comparu devant un tribunal de la jeunesse (40 % contre 64 %) et avaient été placés sous garde pendant leur adolescence (38 % contre 61 %). En ce qui concerne les infractions, plus de femmes purgeaient une peine pour faits de toxicomanie (48 % contre 18 %), alors que les hommes étaient plus nombreux à être incarcérés pour voies de fait (42 % contre 15 %), agression sexuelle (15 % contre 4 %), vol qualifié (38 % contre 10 %) et autres infractions contre les biens

(53 % contre 35 %). Enfin, la durée moyenne de la peine cumulative était plus courte pour les femmes que pour les hommes (4,2 ans contre 5,7 ans).

Certaines différences significatives ont également été décelées entre les détenus des établissements à sécurité moyenne et maximale. Les détenus des établissements à sécurité moyenne étaient plus âgés au moment de leur admission que ceux qui se trouvaient dans un établissement à sécurité maximale (31,5 ans contre 26,2 ans). En outre, les détenus des établissements à sécurité moyenne étaient plus âgés que ceux des établissements à sécurité maximale lorsqu'ils avaient été interrogés pour la première fois par la police (11,3 ans contre 11,4 ans), et lorsqu'ils avaient comparu pour la première fois en cour (17,4 ans contre 13,5 ans). Les détenus des établissements à sécurité moyenne étaient moins nombreux à avoir comparu devant un tribunal de la jeunesse (56 % contre 81 %) et à avoir été placés sous garde pendant leur adolescence (74 % contre 55 %). Par comparaison aux détenus des établissements à sécurité moyenne, il y avait dans les établissements à sécurité maximale plus de détenus coupables de vol qualifié (49 % contre 33 %).

On trouvera, ci-dessous, une description des analyses spécifiques qui ont été effectuées pour répondre aux sept questions de recherche énoncées ci-dessus. Étant donné que l'on avait constaté des différences entre les détenus de sexe masculin et de sexe féminin, et entre les délinquants incarcérés dans des établissements à sécurité moyenne et à sécurité maximale, les premières analyses ont été effectuées séparément pour chaque groupe. Cependant, on a remarqué que la plupart des résultats de chaque groupe étaient comparables aux constatations générales. Ce rapport porte donc sur les résultats obtenus pour l'ensemble des détenus, tout en signalant toute différence significative entre les groupes. On a effectué, à propos des questions de recherche les plus importantes, des sous-analyses pour examiner les différences entre les détenus appartenant aux Premières nations et les Métis². À noter toutefois qu'un examen complet de ces sous-groupes n'a pas été entrepris dans le cadre de cette étude.

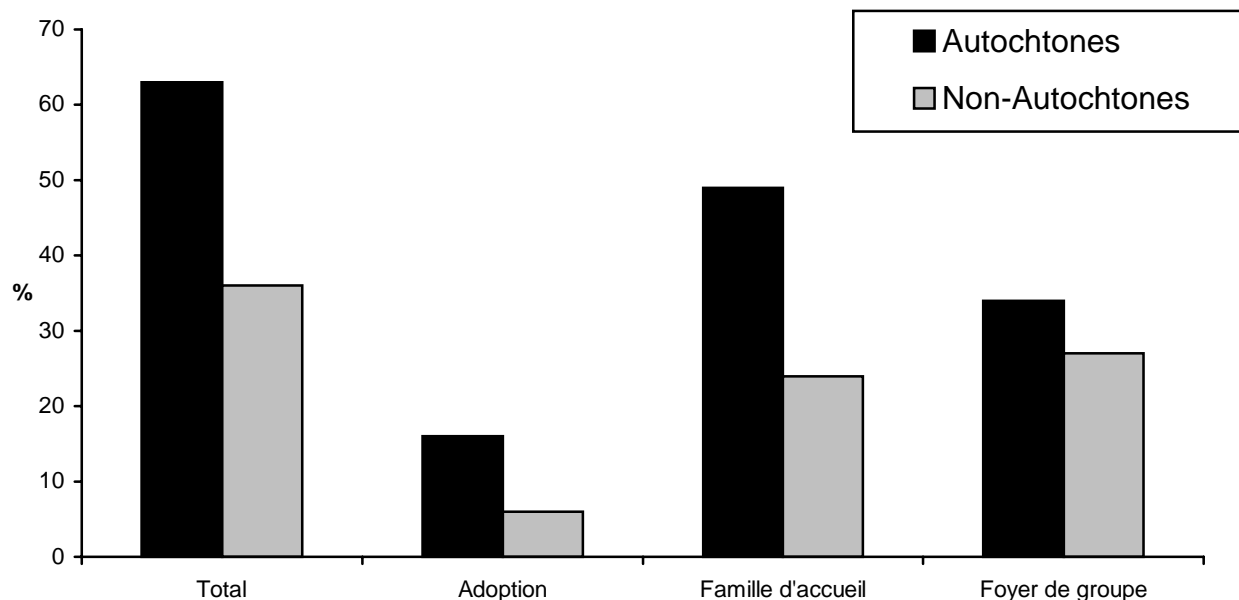
² À cause du petit nombre de délinquants Inuits, il n'a pas été possible de faire une analyse séparée.

Prise en charge par les services de protection de la jeunesse

La première question à l'étude était censée déterminer dans quelle mesure les détenus autochtones, interrogés dans les établissements correctionnels fédéraux des Prairies qui avaient été sélectionnés, avaient été pris en charge par les services de protection de la jeunesse. En général, la moitié des répondants (51 %) ont déclaré avoir été pris en charge par ces services à un moment ou à un autre de leur enfance, ce qui comprend l'adoption, ainsi que les placements dans une famille d'accueil ou dans un foyer de groupe.

Comme le montre le Graphique 1, les détenus autochtones étaient plus nombreux que les non autochtones à avoir été placés lorsqu'ils étaient enfants. Dans l'ensemble, 63 % des détenus autochtones ont déclaré avoir été adoptés ou placés dans une famille d'accueil ou un foyer de groupe à un moment ou à un autre de leur enfance, par rapport à 36 % des détenus non autochtones.

Graphique 1. Prise en charge par les services de protection de la jeunesse



Comme l'illustre le Tableau 3, environ la moitié des détenus autochtones (49 %) avaient été placés dans une famille d'accueil, par rapport à environ un quart

(24 %) des détenus non autochtones. De plus, 16 % des détenus autochtones avaient été adoptés, par rapport à 6 % des détenus non autochtones. Même si les détenus autochtones étaient plus nombreux que les non autochtones à avoir été placés dans des foyers de groupe, la différence n'était pas statistiquement significative (34 % et 27 %, respectivement).

Une comparaison entre les membres des Premières nations et les Métis a donné des résultats comparables. Qu'ils soient issus des Premières nations ou qu'ils soient Métis, on comptait à peu près le même nombre de détenus placés en famille d'accueil (51 % et 46 %, respectivement) et dans des foyers de groupe (33 % et 34 %, respectivement). Cependant, plus de détenus issus des Premières nations que de Métis ont déclaré avoir été adoptés (19 % contre 6 %).

Il est permis de se poser quelques questions à propos de la prise en charge par les services de protection de la jeunesse. Par exemple, est-ce que les détenus qui avaient grandi dans des centres urbains avaient été plus souvent placés dans une structure d'accueil parce qu'il était plus facile d'avoir accès à ces services ? L'analyse correspondant à cette question a démontré que, fondamentalement, qu'ils aient grandi en ville ou à la campagne, le nombre des détenus autochtones qui avaient été pris en charge par les services de protection de la jeunesse était environ le même (65 % et 66 % respectivement). En revanche, en ce qui concerne les détenus non autochtones, ceux qui avaient grandi en ville et qui ont déclaré avoir été dirigés vers une structure d'accueil étaient plus nombreux (42 % contre 24 %). Ainsi, il semble que pour les détenus non autochtones, le fait de grandir en ville a des répercussions sur le recours aux organismes de protection de la jeunesse, peut-être parce que les services sociaux y sont plus accessibles.

Une autre question, celle de l'âge, vient à l'esprit, notamment en ce qui concerne les détenus autochtones : Est-ce que les enfants nés dans les années 1960 ou avant étaient plus susceptibles d'être pris en charge par la protection de la jeunesse ? Il semble que la réponse à cette question soit non. Parmi les détenus autochtones, aucune différence significative n'a été décelée en ce qui concerne

l'âge de ceux qui avaient été adoptés ou placés dans des familles d'accueil ou des foyers de groupe. En fait, parmi les détenus non autochtones, c'était les plus jeunes qui étaient les plus nombreux à avoir été placés dans des foyers de groupe (35 % contre 21 %).

Enfin, quelles étaient les circonstances qui avaient abouti à l'intervention des services de protection de la jeunesse ? En ce qui concerne ceux qui avaient été adoptés, ils avaient, en moyenne, quatre ans au moment de leur adoption. Pour ceux qui avaient vécu en famille d'accueil, c'est, en moyenne, à l'âge de 8 ans qu'ils avaient été placés la première fois, et c'est, en moyenne, à 12 ans, environ, que ceux qui avaient vécu dans des foyers de groupe avaient été placés pour la première fois. Des constatations similaires ont été faites parmi les détenus autochtones et non autochtones.

Aucune différence significative n'a été relevée entre les détenus autochtones et non autochtones quant au nombre de familles d'accueil ou de foyers de groupe où ils avaient vécu. De nombreux détenus autochtones et non autochtones ont déclaré avoir été placés dans deux familles d'accueil ou plus (64 % et 55 % respectivement). Un nombre comparable de détenus autochtones et non autochtones avaient été placés dans deux foyers de groupe ou plus (43 % et 41 % respectivement).

Qu'ils soient autochtones ou non autochtones, les détenus qui ont déclaré avoir été placés par la province plutôt que par leurs parents étaient peu nombreux. Environ la moitié (48 %) des détenus autochtones ont été placés pour adoption par la province, par rapport à 11 % des détenus non autochtones. De la même façon, 82 % des détenus autochtones avaient été placés dans des familles d'accueil par la province, par rapport à 63 % des détenus non autochtones.

On a également demandé aux détenus autochtones qui avaient été pris en charge par les services de protection de la jeunesse s'ils avaient été confiés à des foyers autochtones ou s'ils avaient eu la possibilité d'observer leurs pratiques culturelles. Dans l'ensemble, la plupart des détenus autochtones qui avaient été adoptés (41 %), placés dans une famille d'accueil (54 %) ou dans un

foyer de groupe (78 %) ont déclaré qu'ils n'avaient pas été confiés à des pourvoyeurs de soins autochtones. De la même façon, la plupart des répondants ont dit qu'ils avaient été coupés de la culture autochtone pendant leur enfance et leur adolescence (63 %, 80 %, 70 % respectivement).

Les résultats de cette étude sont comparables à ceux d'autres recherches qui ont démontré qu'un grand nombre de détenus avaient été précédemment pris en charge par les services de protection de la jeunesse (p. ex., Johnston, 1997; MacDonald, 1997). Il n'est pas facile de trouver des informations pour faire une comparaison avec le nombre d'enfants qui, globalement, ont été pris en charge par ces services au Canada. Toutefois, il semble que par rapport à la population qui n'a pas eu de démêlés avec le système de justice pénale, le recours aux services de protection de la jeunesse ait été plus fréquent dans le cas des détenus autochtones et non autochtones. Selon des études effectuées dans les années 1980 (p. ex., Hepworth, 1980; Loucks et Timothy, 1981; Comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens, 1983), environ 1 % des enfants, en général, et environ 4 % des enfants autochtones sont pris en charge par les services de protection de la jeunesse. Comme l'illustre cette étude, parmi la population carcérale, environ le tiers des détenus non autochtones et les deux tiers des détenus autochtones ont été placés dans des structures d'accueil.

Stabilité durant l'enfance

La deuxième question à l'étude était la suivante : *Les détenus autochtones ont-ils eu une enfance plus instable que les détenus non autochtones ?* Quelques indicateurs de stabilité ont été utilisés pour répondre à cette question. Tout d'abord, on a examiné la note moyenne de la stabilité, telle qu'elle était perçue par les répondants durant l'enfance, ainsi que le pourcentage de ceux qui ont déclaré avoir eu une enfance stable ou instable. On a demandé aux répondants : Sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à «aucunement stable» et le chiffre 5 à «très stable», quelle note accordez-vous à votre milieu de vie durant votre enfance et votre adolescence sur le plan de la stabilité ? En plus

de cette notation générale, on a également cherché à noter la stabilité durant la première enfance (de 0 à 11 ans) et durant l'adolescence (de 12 à 18 ans).

Il est important de se rappeler que les analyses découlant des perceptions de la stabilité peuvent ne pas nécessairement refléter la réalité. On a donc utilisé d'autres mesures de la stabilité, par exemple, en posant des questions sur le milieu familial et l'implication dans des activités criminelles, pour confirmer les perceptions des répondants. Une première analyse avait pour objet de déterminer si d'autres indicateurs d'instabilité s'appliquaient aux détenus qui avaient déclaré avoir eu une enfance instable. On a constaté que, sur la base de tous les autres indicateurs de stabilité, ils étaient significativement différents de ceux qui avaient eu une enfance stable.

Dans l'ensemble, les détenus ont dit avoir connu une enfance assez stable, la moyenne des notes étant d'environ 3. Ils avaient également plutôt tendance à trouver que leur première enfance avait été plus stable que leur adolescence (moyenne de 3,4 contre 2,9). Globalement, plus des deux tiers des détenus (68 %) ont déclaré avoir eu une enfance stable. Environ les trois quarts d'entre eux (73 %) ont dit avoir eu une première enfance stable et 58 % une adolescence stable. Pour illustrer cela, sur une échelle de 1 à 5, un des répondants a accordé à sa première enfance la note 5 (très stable) et à son adolescence la note 1 (aucunement stable). Il a déclaré ceci :

[Quand j'étais jeune] mes grands-parents m'aimaient et prenaient soin de moi. Ils m'adoraient. Ils me traitaient comme si j'étais leur propre enfant. Lorsque je suis devenu adolescent, je suis passé de foyer en foyer. J'ai connu beaucoup de familles d'accueil. J'ai eu l'impression de ne plus être aimé.

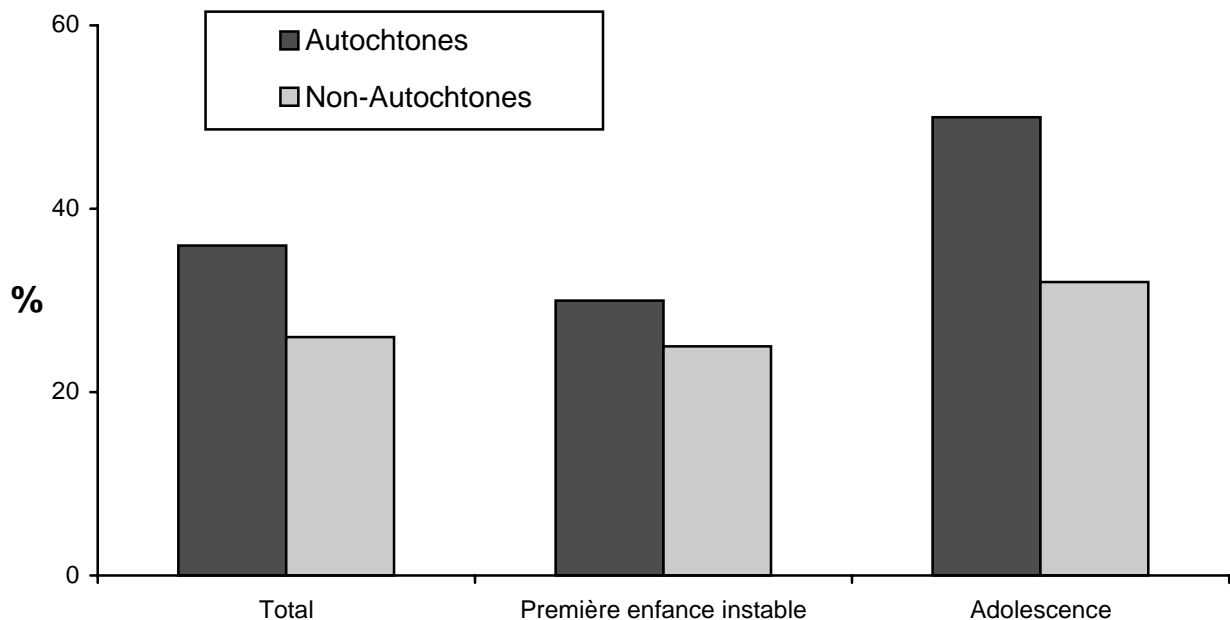
Deux éléments de la notion de stabilité ont été examinés. Premièrement, les détenus autochtones ont-ils eu une enfance plus instable que les détenus non autochtones ? Deuxièmement, ceux qui ont été pris en charge par les services de protection de la jeunesse déclarent-ils avoir eu une enfance plus instable que les autres ?

Les détenus autochtones ont-ils eu une enfance plus instable que les détenus non autochtones ?

Selon leurs propres déclarations, les détenus autochtones ont accordé à la stabilité durant l'adolescence des notes beaucoup plus basses que les détenus non autochtones (moyenne de 2,6 contre 3,2). C'était également le cas en ce qui concerne les détenus dans les établissements à sécurité moyenne (moyenne de 2,8 contre 3,3). Aucune différence significative n'a été relevée dans le cas des détenus des établissements à sécurité maximale et dans celui des détenues.

Comme l'indique le Graphique 2 (voir également le Tableau 4), la moitié des détenus autochtones ont déclaré avoir connu une adolescence instable (notes 1 et 2), par comparaison à un tiers (32 %) des détenus non autochtones. On n'a relevé aucune différence significative en ce qui concerne la perception de stabilité pendant la première enfance : en effet, 30 % des détenus autochtones et 25 % des détenus non autochtones ont déclaré que leur première enfance avait été instable.

Graphique 2. Stabilité de l'enfance



Des résultats comparables ont été obtenus en interrogeant les hommes détenus dans des établissements à sécurité moyenne. Même si des tendances similaires ont été notées, aucune différence significative n'a été constatée entre les détenus autochtones et non autochtones des établissements à sécurité maximale. Pour ce qui est des détenues, on n'a relevé des différences significatives qu'en ce qui concerne l'enfance, globalement, un plus grand nombre de détenues autochtones que de non autochtones déclarant avoir connu une enfance instable (48 % contre 13 %).

Un des détenus a décrit ainsi une enfance qu'il avait qualifiée de très instable :

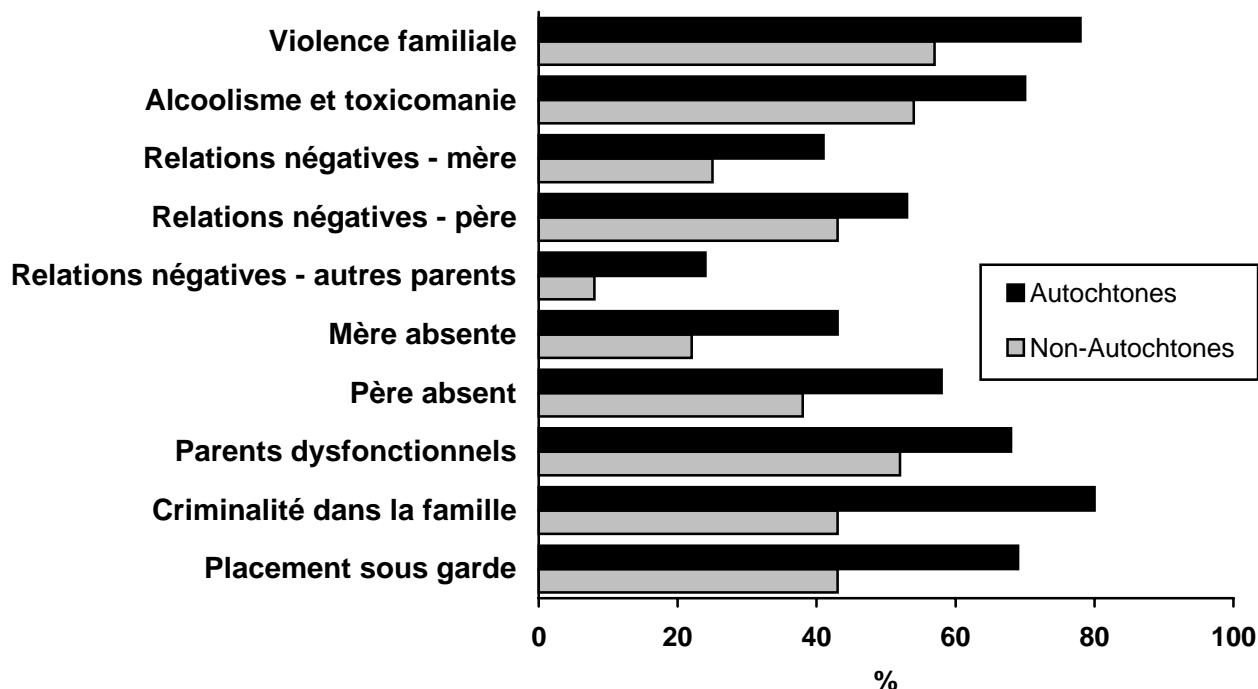
J'ai beaucoup bougé, j'ai vécu avec des tantes, des oncles, un grand-père, et je suis allé en pension. Il n'y avait aucune sécurité et les repas n'étaient pas servis à heures régulières. Je ne pouvais pas être sûr de pouvoir compter sur quelqu'un. J'ai perdu l'estime de moi-même et ma capacité de faire preuve de sollicitude envers les autres.

En revanche, un détenu a dit avoir eu une enfance très stable :

[Notre] famille était très aimante et nous étions tous proches les uns des autres. Il n'y avait pas de drogue ni d'alcool à la maison. Nous avons toujours ce dont nous avons besoin.

Parmi les autres indicateurs de stabilité, on a retenu la violence familiale et des problèmes de toxicomanie et d'alcoolisme au foyer. Comme l'illustre le Graphique 3, plus de détenus autochtones que de non autochtones ont dit avoir été témoins ou victimes de violence physique ou psychique durant leur enfance (78 % contre 57 %). Parallèlement, on a trouvé que beaucoup plus d'Autochtones que de non-Autochtones avaient vécu dans un milieu familial où l'on consommait des drogues et-ou de l'alcool (70 % contre 54 %) (voir également le Tableau 5).

Graphique 3. Milieu de vie et criminalité



On a également examiné quelques variables concernant des besoins «liés à la stabilité». Comme on peut le voir, un plus grand nombre de détenus autochtones que de non autochtones ont eu des relations négatives avec leur mère (41 % contre 25 %) et d'autres parents (24 % contre 8 %) pendant leur enfance, une mère absente (43 % contre 22 %) et/ou un père absent (58 % contre 38 %) et des parents dysfonctionnels (68 % contre 52 %).

Les entretiens privés avec les détenus ont également permis de déterminer combien de fois ils avaient changé de lieu de résidence pendant qu'ils grandissaient et si leur situation économique avait évolué. On n'a pas constaté de différences significatives sur le plan du nombre de collectivités où les répondants avaient vécu pendant qu'ils grandissaient, mais les détenus autochtones ont estimé que leur situation économique était pire que celle des non autochtones (moyenne de 3,2 contre 3,5).

La criminalité est une autre mesure de la stabilité pendant l'enfance. En général, les détenus autochtones ont signalé plus de perturbations dans leur enfance que les détenus non autochtones. Les Autochtones ont été interrogés pour la première fois par la police à un âge plus précoce que les non-Autochtones (âge moyen de 12,5 ans par rapport à 16,1 ans) et étaient également plus jeunes lors de leur première comparution en cour (âge moyen de 14,5 ans par rapport à 19,4 ans). De plus, une proportion beaucoup plus importante de détenus autochtones que de non autochtones ont dit avoir été placés sous garde (69 % contre 43 %). Enfin, un nombre nettement plus important de détenus autochtones que de non autochtones ont répondu que les membres de leur famille avaient des activités criminelles (80 % contre 43 %).

Les mesures de la stabilité appliquées aux Métis et aux membres des Premières nations ont donné des résultats très semblables, et l'on n'a constaté aucune différence significative ce qui concerne la stabilité générale pendant l'enfance (37 % et 35 %, respectivement, l'ont dite instable) et la stabilité dans la petite enfance (26 % et 38 % respectivement). Aucune différence marquée, non plus, sur le plan de la violence familiale, de l'alcoolisme et de la toxicomanie, des relations avec les membres de la famille ou de l'implication dans des activités criminelles pendant qu'ils grandissaient. Toutefois, une plus grande proportion de détenus métis ont dit avoir eu une adolescence instable (65 %) par rapport aux détenus des Premières nations (44 %). De plus, un plus grand nombre de Métis ont jugé difficile la situation économique qu'ils avaient connue pendant leur enfance et leur adolescence (36 % contre 18 %). Cette réponse est quelque peu surprenante, mais il faut se rappeler que cela renvoie à la perception qu'ont les répondants de la pauvreté. Il est possible qu'en l'occurrence, les détenus métis reflétaient, dans leurs réponses, des normes plus élevées à propos du niveau de vie.

Confirmant ce qui a déjà été documenté dans d'autres rapports (Commission royale sur les peuples autochtones, 1996), ces résultats montrent que les détenus autochtones ont eu plus de démêlés avec le système de justice pénale et ont connu moins de stabilité pendant qu'ils grandissaient que les détenus non

autochtones. Toutefois, il semble que cela n'ait pas été autant le cas pendant l'enfance que pendant l'adolescence.

Ceux qui ont été pris en charge par les services de protection de la jeunesse ont-ils eu une enfance plus instable ?

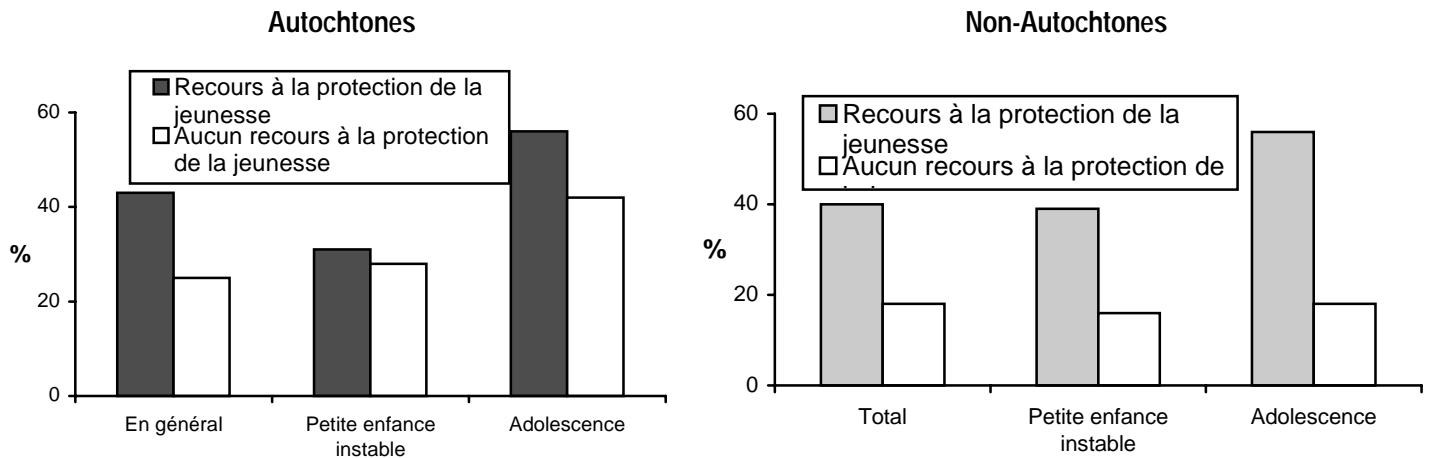
Les analyses précédentes montrent que les détenus autochtones ont généralement connu des milieux moins stables pendant qu'ils grandissaient que les détenus non autochtones. Mais il est clair également qu'une plus grande proportion de détenus autochtones que de non autochtones ont été pris en charge par les services de protection de la jeunesse pendant leur enfance ou leur adolescence. Il est donc difficile de savoir si cela a eu un effet sur l'instabilité du milieu. Dans une deuxième série d'analyses, on a tenté d'examiner cette question et de déterminer si ceux qui avaient été pris en charge par les services de protection de la jeunesse avaient déclaré avoir eu une enfance plus instable que les autres (Tableau 6). Dans l'ensemble, les détenus qui avaient été pris en charge par ces services ont dit avoir eu une enfance moins stable que les autres. Quarante-et-un pour cent de ceux qui avaient été pris en charge ont déclaré avoir eu une enfance généralement instable, par rapport à moins d'un quart (21 %) de ceux qui ne l'avaient pas été. Cette constatation s'applique à la stabilité pendant la petite enfance (33 % contre 21 %) et pendant l'adolescence (55 % contre 28 %). Un répondant a dit ce qui suit :

J'ai vécu dans des pensionnats et des foyers d'accueil où il y avait beaucoup de violence. Mon enfance a été très difficile. Avoir 16 ans et aller en prison, c'était l'objectif à atteindre.

Les résultats ont été les mêmes parmi les détenus autochtones et non autochtones (Graphique 4). Un plus grand nombre de ceux qui avaient été placés dans des structures d'accueil (43 % des Autochtones et 40 % des non-Autochtones) ont dit avoir eu une enfance instable en général. Par contre, un moins grand nombre de ceux qui n'avaient pas été pris en charge par les services de protection de la jeunesse ont déclaré avoir eu une enfance instable (25 % des Autochtones et 18 % des non-Autochtones). Le facteur de la prise en charge par les services de protection de la jeunesse ne donne pas lieu à des

différences notables entre les détenus autochtones et non autochtones en ce qui concerne la perception de stabilité.

Graphique 4. Effet de la prise en charge par les services de protection de la jeunesse sur la stabilité de l'enfance



Lorsque l'on examine ceux qui ont été pris en charge par la protection de la jeunesse par rapport à ceux qui ne l'ont pas été, on constate de nouveau de fortes différences dans d'autres indicateurs de la stabilité, comme les conditions de vie pendant l'enfance et l'adolescence et l'implication dans des activités criminelles (Tableau 6). Ces résultats sont semblables pour les détenus autochtones et non autochtones, sauf pour ce qui est des activités criminelles de la famille, de la toxicomanie et de l'alcoolisme, et de la situation économique. Dans ces trois domaines, on n'a décelé aucune différence significative parmi les détenus autochtones.

Ces analyses semblent montrer un lien entre la prise en charge par la protection de la jeunesse et l'instabilité pendant l'enfance et l'adolescence. C'est le cas à la fois pour les détenus autochtones et non autochtones. Étant donné que des proportions plus importantes de détenus autochtones ont été pris en charge par la protection de la jeunesse, cela semble contribuer aux différences entre les détenus autochtones et non autochtones pour ce qui est de la stabilité dans

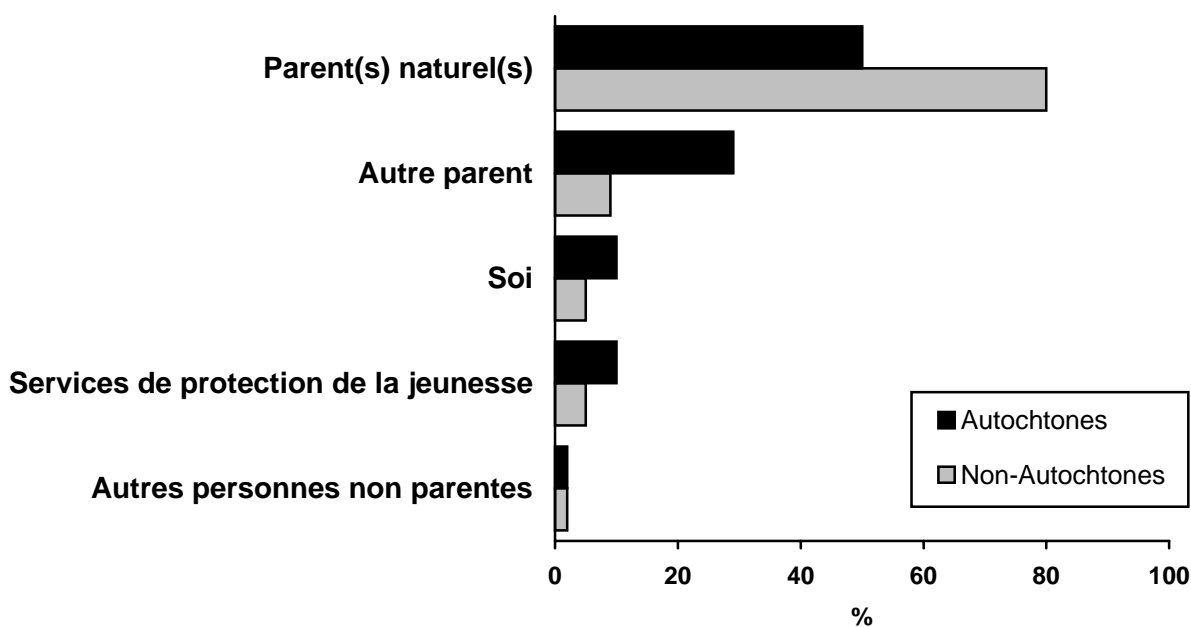
l'enfance. Mais il est important de noter qu'il est difficile de savoir si la prise en charge a causé l'instabilité ou si elle a été le résultat d'autres facteurs dans la famille ou des démêlés avec le système de justice pénale.

Attachement au principal pourvoyeur de soins pendant l'enfance

La troisième question à l'étude était la suivante : *Durant l'enfance, les détenus autochtones étaient-ils moins attachés à leurs pourvoyeurs de soins que ne l'étaient les détenus non autochtones ?* Les différences dans l'attachement que les détenus autochtones et non autochtones ressentent envers leurs principaux pourvoyeurs de soins ont été examinées. On a demandé aux répondants qui était leur principal pourvoyeur de soins pendant qu'ils grandissaient et sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à «aucunement attaché» et le chiffre 5 à «très attaché», comment jugez-vous votre attachement pour votre ou vos principaux pourvoyeurs de soins pendant votre enfance et votre adolescence.

Presque deux tiers (63 %) des détenus ont dit que leur principal pourvoyeur de soins pendant leur enfance était un parent naturel, le plus souvent leur mère (45 %) (voir le Tableau 7). Comme on le voit au Graphique 5, même si autant de détenus autochtones que de non autochtones ont répondu que leur principal pourvoyeur de soins était un parent, cela était beaucoup plus souvent le cas chez les détenus non autochtones (80 % contre 50 %). Une plus grande proportion de détenus autochtones ont été élevés par d'autres parents (29 % contre 9 %), par exemple une grand-mère (voir également le Tableau 7).

Graphique 5. Principal pourvoyeur de soins

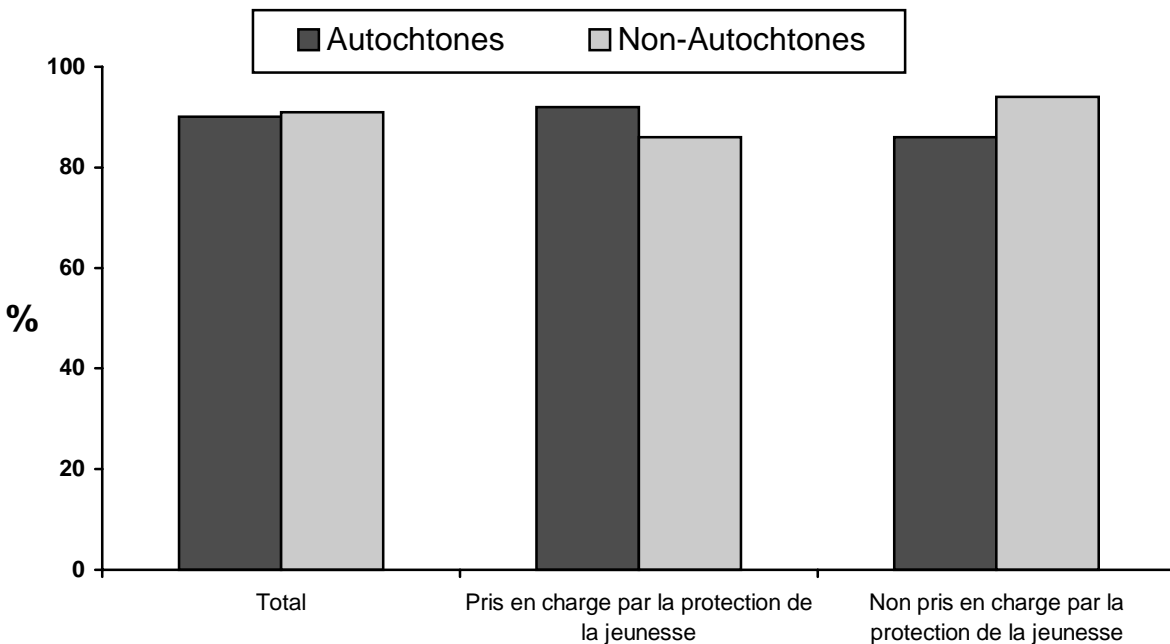


La plupart des détenus ont dit avoir été très attachés à leur principal pourvoyeur de soins pendant l'enfance, sans que l'on constate une grande différence entre les Autochtones et les non-Autochtones. Sur l'échelle de cinq, la moyenne a été de 4,2 pour les détenus autochtones et de 4,3 pour les non autochtones. Comme on peut le voir au Tableau 8, 90 % des détenus autochtones et 91 % des détenus non autochtones ont dit avoir été attachés à leur principal pourvoyeur de soins pendant leur enfance et leur adolescence. Une proportion beaucoup plus importante de détenus des Premières nations que de détenus métis ont déclaré avoir été attachés à leur principal pourvoyeur de soins pendant l'enfance (94 % contre 81 %). Un répondant a décrit ainsi son grand attachement à ses grands-parents qui l'avaient élevé :

Mes grands-parents nous aimaient beaucoup et étaient très attentifs. Ils nous ont donné tout ce que nous voulions. Ma grand-mère voulait que les deux garçons plus âgés fassent des études. Ils nous ont tant appris. Elle m'a encouragé à changer, mais n'a jamais insisté sur mes erreurs. Ils m'ont donné ce dont j'avais besoin. Beaucoup d'amour et de rire.

Aucune différence significative n'a été constatée sur le plan de l'attachement pour le principal pourvoyeur de soins entre ceux qui ont été pris en charge par les services de protection de la jeunesse et ceux qui ne l'ont pas été. Comme on le voit au Tableau 8, 90 % de ceux qui ont été pris en charge par la protection de la jeunesse et 91 % de ceux qui ne l'ont pas été ont dit avoir été attachés à leur principal pourvoyeur de soins. Les résultats sont les mêmes pour les Autochtones et les non-Autochtones (voir le Graphique 6). Il est possible que les répondants aient choisi de dire que leur principal pourvoyeur de soins était la personne dont ils se sentaient le plus proches, et qu'en conséquence, ils aient pu ne pas désigner quelqu'un qui appartenait aux services de protection de la jeunesse.

Graphique 6. Attachement au principal pourvoyeur de soins



Les détenus ont dit avoir été attachés à leur principal pourvoyeur de soins même si beaucoup d'entre eux ont indiqué une grande instabilité dans leur vie familiale pendant l'enfance. Cependant, ceux qui ont dit avoir eu une enfance instable

semblent avoir été moins attachés à leur principal pourvoyeur de soins que ceux qui avaient connu une enfance stable. Soixante-dix-huit pour cent de ceux qui ont dit avoir eu une enfance instable ont affirmé avoir été attachés à leur principal pourvoyeur de soins, alors que 96 % de ceux qui ont dit avoir eu une enfance stable ont déclaré avoir été attachés à leur principal pourvoyeur de soins. C'était également le cas chez les Autochtones (82 % contre 94 %) et les non-Autochtones (71 % contre 98 %).

Lien entre l'attachement/la stabilité et les indicateurs de risque criminel

La quatrième question à l'étude était la suivante : *Y a-t-il davantage d'indicateurs de risque criminel chez les détenus montrant peu d'attachement et-ou ayant eu une enfance instable que chez les détenus montrant beaucoup d'attachement ou ayant vécu une enfance stable ?* On a étudié ceux qui montraient peu d'attachement par rapport à ceux qui avaient dit être très attachés à leur principal pourvoyeur de soins. De même, on a examiné les indicateurs de risque criminel de ceux qui ont déclaré avoir eu une enfance instable par rapport à ceux qui ont dit avoir eu une enfance stable. Les variables examinées comprenaient les antécédents criminels, les infractions à l'origine de la peine actuelle, le risque et les besoins lors de l'admission au pénitencier fédéral. On s'attendait à ce que ceux qui montraient peu d'attachement à leur principal pourvoyeur de soins pendant l'enfance ou qui avaient eu une enfance instable aient des antécédents criminels plus marqués, aient commis des infractions plus violentes, aient eu plus de besoins et aient présenté un plus grand risque de récidive.

Dans l'ensemble, pour la plupart des indicateurs de risque criminel examinés, on n'a pas constaté de grandes différences entre ceux qui avaient été peu attachés à leur principal pourvoyeur de soins pendant l'enfance, par rapport à ceux qui y avaient été très attachés. Comme l'illustre le Tableau 9, ceux qui se montraient très attachés et ceux qui ne l'étaient pas étaient incarcérés pour le même type d'infraction. Leurs antécédents criminels étaient également similaires, sauf pour ce qui est d'une peine d'incarcération antérieure dans un établissement fédéral. Une plus grande proportion de ceux ayant éprouvé peu d'attachement avaient

déjà été emprisonnés dans un pénitencier fédéral (58 % contre 26 %). Les résultats étaient également comparables pour ce qui est du risque élevé de récidive et des besoins. Les constatations ont été plus ou moins les mêmes parmi les délinquants autochtones et non autochtones.

Contrairement à l'attachement, certains indicateurs de risque criminel semblent être liés à l'instabilité durant l'enfance. Comme l'indique le Tableau 10, ceux qui ont dit avoir eu une adolescence instable sont plus nombreux à avoir été placés dans des unités à sécurité maximale (25 % contre 16 %). De plus, ceux qui ont eu une adolescence instable ont été classés comme ayant des besoins plus élevés, en général, (76 % contre 60 %) de même que dans le domaine des relations conjugales et familiales (60 % contre 45 %). En ce qui concerne le type d'infraction ou les antécédents criminels dans la vie adulte, on n'a guère constaté de différence entre ceux qui avaient eu une adolescence instable et ceux qui avaient une adolescence stable. Mais ceux qui ont dit avoir eu une adolescence instable avaient eu davantage de démêlés avec la justice pendant leur adolescence.

Les détenus autochtones et non autochtones diffèrent en ce qui concerne les indicateurs de risque liés à l'instabilité pendant l'enfance. Parmi les détenus autochtones, le seul indicateur de risque criminel lié à une adolescence instable était le placement sous garde en milieu fermé. On n'a constaté aucune différence notable pour les autres mesures, ni entre les détenus des Premières nations et les Métis.

Parmi les détenus non autochtones, ceux qui avaient eu une adolescence instable ont été classés comme ayant globalement des besoins plus élevés, de même que dans le domaine des relations conjugales, familiales et communautaires. Les détenus non autochtones ayant eu une adolescence instable étaient plus nombreux à être incarcérés pour des infractions sexuelles. Enfin, ceux qui avaient déclaré avoir eu une adolescence instable avaient eu davantage de démêlés avec la justice pendant cette période leur vie.

Les analyses ci-dessus semblent montrer que l'attachement pour le principal pourvoyeur de soins pendant l'enfance n'a pas d'incidence sur les indicateurs de risque criminel plus tard. Mais la stabilité pendant l'adolescence est liée à certains indicateurs de risque criminel dans la vie adulte, surtout chez les détenus non autochtones. Parmi les détenus autochtones, seul le placement sous garde en milieu fermé est lié à une adolescence instable.

Attachement à la culture autochtone

La cinquième question à l'étude était la suivante : *Les détenus autochtones montrant peu d'attachement et-ou ayant eu une enfance instable sont-ils plus éloignés de la culture autochtone que les détenus autochtones montrant beaucoup d'attachement ou ayant eu une enfance stable ?* Selon Waldram (1997), de nombreux délinquants autochtones ne connaissent pas leur culture ni leur langue parce qu'ils ont été placés dans des pensionnats ou des foyers d'accueil ou adoptés. Pour beaucoup d'entre eux, les Aînés qui se trouvent dans les établissements correctionnels sont ceux qui commencent le processus d'éducation culturelle.

Dans l'ensemble, presque trois quarts (74 %) des détenus autochtones ont dit qu'ils étaient actuellement attachés à la culture autochtone, c'est-à-dire qu'ils la considéraient comme faisant partie de leur vie quotidienne et qu'ils ressentaient un sentiment d'appartenance. Tout comme l'a montré une étude réalisée par Johnston (1997), 80 % ont dit qu'ils participaient actuellement à des activités autochtones : cercles, cérémonies, sueries et purification. Selon l'un des répondants :

Je participe davantage aux pratiques culturelles autochtone à l'intérieur de l'établissement. Cela aide à ne pas sombrer. Je vais aux sueries deux fois par semaine. Cela fait comprendre l'importance de la vie et aide à garder l'estime et le respect de soi. En dehors de l'établissement, la culture autochtone aide à se concentrer sur les objectifs, les priorités, les autres possibilités que la fête, etc. Le respect de soi et des autres. J'ai appris de mon grand-père.

Une plus grande proportion de détenus des Premières nations que de Métis ont dit être actuellement attachés à la culture autochtone (78 % contre 74 %). Mais

le même nombre a dit participer actuellement aux activités traditionnelles (81 % chacun).

On a examiné les réponses des détenus autochtones attachés à leur principal pourvoyeur de soins par rapport à ceux qui ne l'était pas (Tableau 11) et on n'a constaté aucune différence significative dans la compréhension ou le parler de la langue autochtone, l'attachement actuel pour la culture autochtone, la participation actuelle aux activités autochtones ou la participation pendant l'enfance ou l'adolescence. Ce n'est peut-être pas l'attachement lui-même qui influe sur l'attachement culturel, mais plutôt la personne avec laquelle le détenu vivait. Un détenu qui vivait dans un foyer où il n'avait pas accès aux activités traditionnelles peut être moins attaché à la culture autochtone. Étant donné qu'un plus grand nombre de détenus autochtones ont été placés dans des familles non autochtones, ils ont sans doute été coupés de la culture autochtone.

On a ensuite examiné les réponses des détenus autochtones qui avaient eu une enfance stable par rapport à ceux dont l'enfance avait été instable (Tableau 12) et on n'a constaté aucune différence significative dans la compréhension ou le parler de la langue autochtone, l'attachement actuel pour la culture autochtone ou la participation actuelle à des activités autochtones. Toutefois, ceux qui avaient eu une enfance instable étaient moins nombreux à avoir participé à des activités autochtones traditionnelles pendant leur enfance et leur adolescence (38 % contre 59 %). Il semble que les détenus aient renoué avec les activités et la culture autochtones lorsqu'ils sont entrés dans un établissement correctionnel. En effet, 79 % des répondants autochtones ont dit que leur attachement à la culture autochtone s'était développé pendant leur incarcération, alors que seulement la moitié environ (49 %) ont déclaré qu'ils étaient attachés à la culture autochtone à l'extérieur. Comme l'a noté un répondant :

Je me suis attaché à la culture en prison. Il y a plus de possibilités de participer et de s'attacher à la culture qu'en ville. À l'extérieur, je vis en ville. C'est difficile d'y vivre sa culture.

On a enfin examiné les réponses des détenus autochtones qui avaient été pris en charge par les services de protection de la jeunesse par rapport à ceux qui ne

l'avaient pas été (Tableau 13) et on n'a pas constaté de différences significatives dans la compréhension ou le parler de la langue autochtone ou la participation à des activités autochtones traditionnelles pendant l'enfance et l'adolescence ou actuellement. Cependant, ceux qui avaient été pris en charge par la protection de la jeunesse étaient plus nombreux à se déclarer actuellement attachés à la culture autochtone (81 % contre 63 %). C'est le résultat inverse de celui que l'on attendait. Cela peut refléter un renouveau de l'attachement pour la culture autochtone pendant l'incarcération parmi ceux qui avaient été pris en charge par la protection de la jeunesse.

Il semble que l'attachement au principal pourvoyeur de soins pendant l'enfance n'ait pas d'effet sur l'attachement à la culture autochtone ou la participation actuelle à des activités autochtones. Cependant ceux qui ont eu une enfance instable semblent moins participer à des activités culturelles autochtones que ceux qui ont eu une enfance stable. De plus, il semble que les détenus renouent avec la culture autochtone une fois incarcérés.

Effets des pensionnats

L'incidence du pensionnat et de l'attachement à la famille et à la culture est particulièrement intéressante. La sixième question à l'étude était la suivante : *Combien de détenus autochtones ont fréquenté un pensionnat et comment décrivent-ils leur expérience ?*

Sur les 172 Autochtones qui ont répondu aux questions sur le pensionnat³, 35 ont dit en avoir fréquenté un (20 %). Parmi les répondants des Premières nations, ils étaient 29 (24 %), et parmi les Métis, on en comptait cinq (11 %). Il est probable que le petit nombre de détenus qui ont déclaré avoir fréquenté un pensionnat s'explique en grande partie par l'âge des délinquants constituant l'échantillon, la plupart étant trop jeunes pour avoir été placés dans ces établissements à l'époque où ils existaient encore.

³ Trois détenus autochtones n'ont pas répondu à la question.

Ceux qui y ont été placés y ont passé, en moyenne, plus de deux ans (31 mois). Lorsqu'ils étaient au pensionnat, un quart voyaient leur famille une fois par semaine seulement.

Lorsqu'on leur a demandé de décrire leur expérience sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à «très négative» et le chiffre 5 à «très positive», la moyenne a été de 1,78, c'est-à-dire que la plupart ont considéré leur expérience comme plutôt négative. La majorité (83 %) ont dit qu'ils n'y avaient pas accès aux activités culturelles ou spirituelles. De plus, 77 % ont dit qu'ils avaient subi des violences physiques et/ou sexuelles à l'école. Parmi ceux qui avaient été maltraités, la majorité (87 %) ont déclaré que les auteurs étaient des membres du personnel. Selon une répondante :

J'ai été maltraitée physiquement... J'ai tellement changé. On m'a dit que j'étais mauvaise, et c'est ce que je suis devenue. J'étais seule. Mes frères étaient avec moi pendant un certain temps, mais ils sont partis quand ils ont grandi. On me disait «cela nous est arrivé à nous, il n'y a pas de raison que ça change.» Certains enfants ont été victimes d'agressions sexuelles.

Un autre pensionnaire a noté :

C'était très déshumanisant. Je me sentais inférieur et j'avais peur à cause de l'alcool – cela me rappelait mon père. J'étais seul et j'avais honte d'être autochtone. Les prières du matin étaient une véritable torture car elles me ramenaient chez moi. On faisait bloc contre tous ceux qui voulaient nous attaquer – c'était nous qui les attaquions.

On n'a constaté aucune différence significative entre ceux qui avaient été placés dans un pensionnat et les autres pour ce qui est des antécédents criminels pendant l'adolescence et la vie adulte, le risque et les besoins lors de l'admission dans un établissement fédéral ou les relations actuelles avec les membres de la famille.

Une autre analyse a permis d'examiner s'il y avait des différences entre ceux qui avaient fréquenté un pensionnat et les autres détenus sur le plan de la participation aux activités traditionnelles (Tableau 14). En général, aucune différence importante n'est apparue. Ceux qui avaient été placés, comme ceux

qui n'avaient pas fréquenté de pensionnat ont dit être actuellement attachés à la culture autochtone (83 % et 73 % respectivement) et parler une langue autochtone (71 % et 65 % respectivement) dans les mêmes proportions. De plus, ils étaient à peu près aussi nombreux à déclarer avoir participé à des activités traditionnelles pendant l'enfance et l'adolescence (57 % et 50 % respectivement) et le faire actuellement (74 % et 81 % respectivement).

Relations actuelles avec la famille

La dernière question à l'étude était la suivante : *Les détenus autochtones qui ont eu une enfance instable entretiennent-ils actuellement des relations plus instables ou négatives avec leur famille que ceux qui ont eu une enfance stable ?*

Pour examiner cette question, on s'est intéressé aux diverses composantes de ce qui peut constituer une «famille» : le conjoint ou le conjoint de fait actuel, les enfants et les autres membres de la famille immédiate. Avant d'examiner l'effet de la stabilité de l'enfance, on a étudié les contacts avec les membres de la famille et l'attachement à ces personnes.

Contacts avec la famille

Environ 34 % des détenus ont dit qu'ils étaient actuellement mariés ou dans une union de fait. Parmi eux, 84 % avaient actuellement des contacts réguliers avec leur conjoint ou partenaire⁴. La proportion était similaire chez les détenus autochtones et non autochtones (85 % et 83 % respectivement) (tableau 15). Dans ce cas, la plupart avait des contacts avec leur conjoint ou partenaire plusieurs fois par semaine (41 %), une fois par jour (20 %) et une fois par semaine (19 %).

Plus des deux tiers (68 %) des répondants ont dit qu'ils avaient des enfants, et la proportion était semblable parmi les détenus autochtones et non autochtones (70 % et 66 % respectivement). Dans ce cas, 63 % avaient actuellement des contacts réguliers avec leurs enfants et la proportion était comparable chez les détenus autochtones et non autochtones (61 % et 66 % respectivement). On a

constaté quelques différences entre les détenus autochtones et non autochtones en ce qui concerne les enfants. Par exemple, moins de détenus autochtones que de non autochtones ont dit que leurs enfants vivaient avec eux avant leur incarcération (55 % contre 67 %). De même, plus de détenus autochtones ont indiqué que leurs enfants avaient été pris en charge par les services de protection de la jeunesse (41 % contre 19 %).

La dernière série de questions portait sur les relations actuelles avec les autres membres de la famille, comme les parents, les frères et sœurs, les grands-parents, les oncles et les tantes, les cousins, etc. En général, 80 % des détenus ont dit avoir actuellement des contacts réguliers avec un membre de la famille autre que leur conjoint ou leurs enfants, et la proportion était similaire parmi les Autochtones et les non-Autochtones (77 % et 83 % respectivement). Un grand nombre de détenus autochtones et non autochtones ont dit avoir des contacts réguliers avec leurs frères et sœurs (79 % et 78 % respectivement) et leur mère naturelle (71 % et 86 % respectivement).

Attachement à la famille

La majorité des détenus (86 %) ont dit être actuellement attachés à leur conjoint ou conjoint de fait (Tableau 15), et la proportion était comparable chez les détenus autochtones (87 %) et non autochtones (85 %). Presque tous les détenus (92 %) ont dit qu'ils étaient actuellement attachés à leurs enfants. Là encore, la proportion était similaire parmi les Autochtones (91 %) et les non-Autochtones (92 %).

À part le conjoint et les enfants, les détenus étaient nombreux à se dire attachés à leurs frères et sœurs (84 %) et à leur mère naturelle (82 %), suivis de leurs grands-mères (69 %), leurs grands-pères (59 %) et leur père naturel (57 %). Là encore, les résultats étaient comparables chez les détenus autochtones et non autochtones.

⁴ Les contacts réguliers étaient définis comme le fait de voir la personne ou de lui parler au moins une fois tous les six mois.

Stabilité durant l'adolescence et relations actuelles

Les réponses à la question de savoir dans quelle mesure une adolescence instable peut affecter les relations actuelles n'ont pas montré de différences significatives, en ce qui concerne les contacts actuels avec le conjoint ou le partenaire, entre ceux qui avaient dit avoir une adolescence stable et ceux qui avaient qualifié leur adolescence d'instable (Tableau 16). Il en était de même pour ce qui est de l'attachement au conjoint ou au partenaire, et ces constatations s'appliquaient aussi bien aux détenus autochtones que non autochtones.

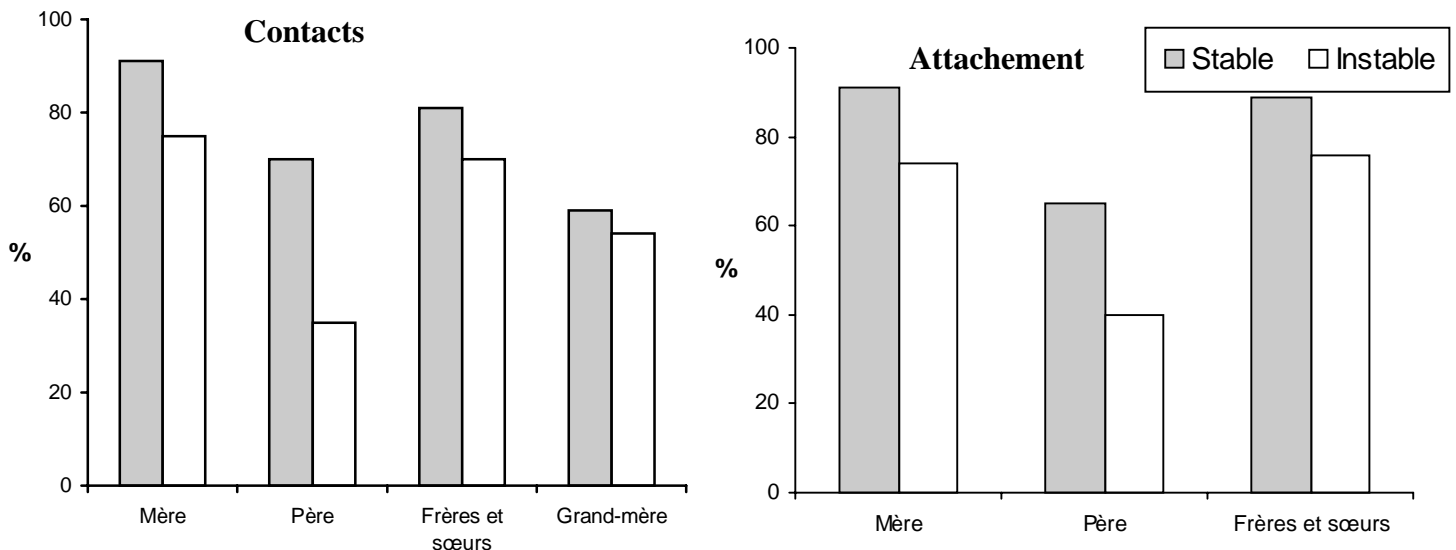
La stabilité pendant l'adolescence n'a pas semblé non plus affecter les relations actuelles avec les enfants. Pour ce qui est des contacts actuels, du nombre de contacts ou de l'attachement aux enfants, aucune différence significative n'a été constatée entre ceux qui ont dit avoir eu une adolescence stable et ceux qui jugeaient leur adolescence instable. Des résultats comparables ont été notés chez les délinquants non autochtones. Mais des différences sont apparues parmi les détenus autochtones pour ce qui est du contact avec les enfants. Les délinquants autochtones ayant eu une adolescence instable ont dit avoir moins de contacts réguliers avec leurs enfants que ceux dont l'adolescence avait été stable (52 % contre 71 %).

Aucune différence significative n'est ressortie entre ceux qui ont eu une adolescence stable et ceux qui jugeaient leur adolescence instable sur le plan des contacts avec les autres membres de la famille ou du nombre de contacts, alors que quelques différences ont été constatées en ce qui concerne certains membres de la famille. Ceux qui avaient eu une adolescence instable ont dit avoir moins de contacts avec leur mère naturelle (67 % contre 87 %), leur père naturel (31 % contre 61 %) et leurs frères et sœurs (73 % contre 83 %). Ils ont également déclaré être moins attachés à leur mère naturelle (70 % contre 91 %), leur père naturel (84 % contre 65 %) et leurs frères et sœurs (78 % contre 88 %). Cela peut être dû au fait que ceux qui avaient connu un milieu familial instable ne

vivaient pas avec leurs parents et n'ont donc pas entretenu de relations avec eux.

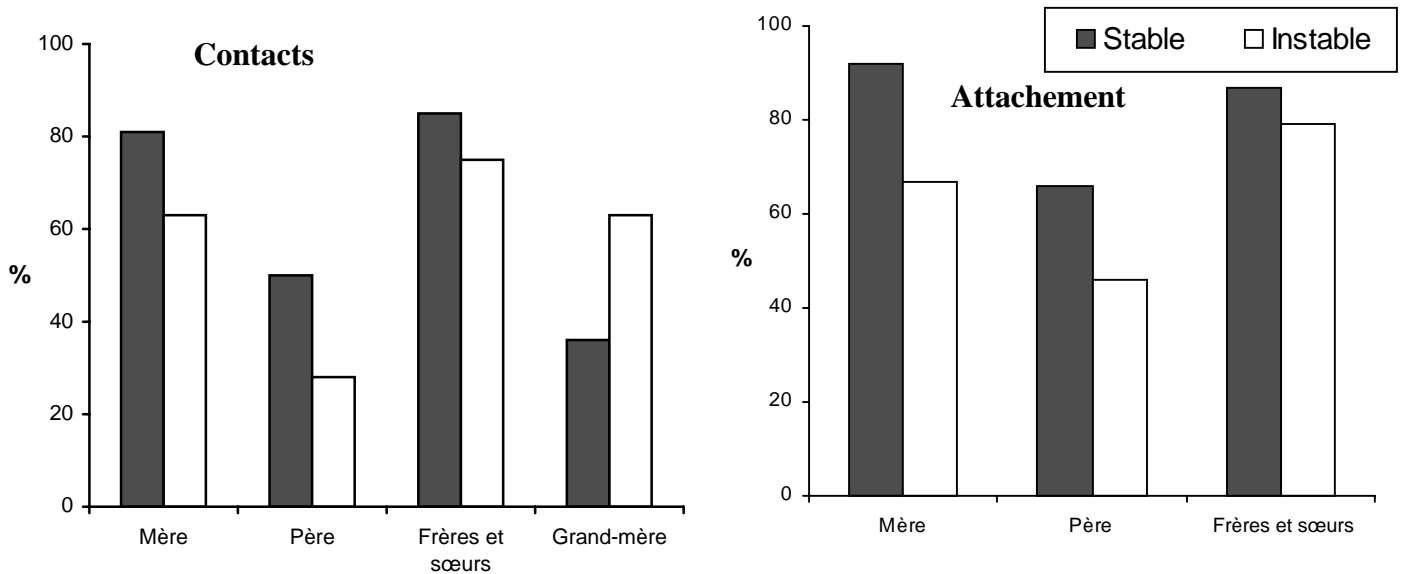
Des constatations semblables ont été faites pour les détenus non autochtones (Graphique 7). Ceux qui avaient eu une adolescence instable ont dit avoir moins de contacts réguliers avec leur père naturel (35 % contre 70 %) et être moins attachés à leur mère naturelle (74 % contre 91 %), leur père naturel (40 % contre 65 %) et leurs frères et sœurs (76 % contre 89 %).

Graphique 7. Relations actuelles – Non-Autochtones



Parmi les détenus autochtones (Graphique 8), ceux qui avaient eu une adolescence instable avaient moins de contacts réguliers avec leur mère naturelle (63 % contre 81 %) et leur père naturel (28 % contre 50 %). Il est intéressant de noter que ceux qui avaient eu une adolescence instable ont déclaré avoir plus de contacts réguliers avec leur grand-mère que ceux qui avaient eu une adolescence stable (63 % contre 36 %). Cela est peut-être dû au fait que pendant l'enfance, ils vivaient avec une grand-mère et ont entretenu cette relation au cours des années. Pour ce qui est de l'attachement, ceux qui avaient eu une adolescence instable ont dit être moins attachés à leur mère naturelle (67 % contre 92 %) et à leur père naturel (46 % contre 66 %).

Graphique 8. Prise en charge par les services de protection de la jeunesse et relations actuelles



Pour mieux comprendre la question, on a effectué d'autres analyses portant sur des sous-groupes particuliers de délinquants et leurs relations actuelles avec les membres de leur famille. On s'est demandé si les délinquants qui avaient été pris en charge par les services de protection de la jeunesse avaient actuellement des relations plus négatives que les autres.

On n'a constaté aucune différence significative sur le plan des contacts réguliers avec le conjoint ou le partenaire entre ceux qui avaient été pris en charge et ceux qui ne l'avaient pas été (voir le Tableau 17), ni entre les délinquants autochtones et non autochtones. De plus, il n'y a pas de différence significative sur le plan de l'attachement au conjoint ou au partenaire.

En ce qui a trait aux contacts réguliers avec les enfants et l'attachement envers eux, on n'a constaté aucune différence significative entre ceux qui avaient été pris en charge par la protection de la jeunesse et ceux qui ne l'avaient pas été.

On a noté quelques différences significatives pour ce qui est des contacts actuels avec les divers membres de la famille. Par exemple, un plus grand

nombre de délinquants qui avaient été pris en charge par la protection de la jeunesse avaient des contacts réguliers avec leur famille immédiate par rapport à ceux qui ne l'avaient pas été (85 % contre 74 %). Plus particulièrement, un plus grand nombre ont des contacts réguliers avec leur mère naturelle (87 % contre 69 %) et leur père naturel (65 % contre 28 %). De même, plus de délinquants autochtones qui n'avaient pas été pris en charge par la protection de la jeunesse entretiennent des contacts réguliers avec leur famille immédiate (86 % contre 72 %). Les différences les plus significatives concernaient les contacts avec la mère naturelle (81 % contre 64 %) et le père naturel (59 % contre 22 %).

Enfin, on a constaté que les délinquants qui n'avaient pas été pris en charge par la protection de la jeunesse se disaient plus attachés à leur mère naturelle et à leur père naturel que ceux qui ne l'avaient pas été (87 % contre 76 %; 68 % contre 44 %). La tendance est la même chez les délinquants non autochtones mais pas parmi les délinquants autochtones.

Attachement au principal pourvoyeur de soins et relations actuelles

Plusieurs comparaisons ont été faites entre les délinquants qui ont dit avoir été attachés à leur principal pourvoyeur de soins pendant l'enfance, par rapport aux ceux qui ne l'étaient pas, sur le plan des relations actuelles avec les membres de la famille (Tableau 18). Bien que certaines comparaisons aient donné lieu à des constatations intéressantes, il est important de noter que compte tenu de la taille relativement petite des échantillons parmi ceux qui ne montraient pas d'attachement à leur principal pourvoyeur de soins, les résultats devraient être interprétés avec prudence. Néanmoins, certaines découvertes intéressantes ont été faites. Par exemple, sur le plan des contacts réguliers avec le conjoint ou le partenaire, les différences entre les délinquants autochtones et non autochtones étaient négligeables. De même, l'attachement au principal pourvoyeur de soins pendant l'enfance n'a pas semblé influencer l'attachement actuel au conjoint ou au partenaire. En fait, 100 % de ceux qui ont prétendu être peu attachés à leur principal pourvoyeur de soins pendant l'enfance ont dit avoir des contacts réguliers avec leur conjoint ou leur partenaire et y être attachés.

En ce qui concerne les relations actuelles avec les enfants, on a constaté qu'un plus petit nombre de ceux qui montraient peu d'attachement à leur principal pourvoyeur de soins pendant l'enfance avaient des contacts réguliers avec leurs enfants (40 % contre 66 %). C'est également le cas parmi les délinquants non autochtones (25 % contre 70 %). Bien qu'une tendance semblable se soit fait jour, les différences n'étaient pas significatives parmi les délinquants autochtones.

Autre constatation intéressante : les délinquants peu attachés à leur principal pourvoyeur de soins pendant l'enfance avaient plus souvent des enfants pris en charge par la protection de la jeunesse, par rapport à ceux qui montraient un fort attachement à leur principal pourvoyeur de soins (53 % contre 30 %). Mais en examinant séparément les délinquants autochtones et les délinquants non autochtones, on n'a découvert aucune différence significative.

En ce qui concerne les contacts actuels avec les autres membres de la famille, aucun résultat statistiquement significatif n'est ressorti. Cependant, les délinquants peu attachés à leur principal pourvoyeur de soins pendant l'enfance ont dit être moins attachés à leur père naturel (33 % contre 63 %) et à leurs frères et sœurs (65 % contre 86 %). C'était le cas chez les délinquants autochtones pour ce qui est de l'attachement aux frères et sœurs (57 % contre 86 %). On n'a découvert aucune différence significative parmi les délinquants non autochtones.

Dans l'ensemble, il semble que la stabilité pendant l'adolescence n'affecte pas les relations actuelles entre le détenu et son conjoint ou ses enfants. Parmi les détenus autochtones et non autochtones, ceux qui avaient eu une adolescence stable et instable avaient le même genre de contacts avec leur conjoint et leurs enfants et le même type d'attachement. Mais une adolescence instable peut affecter les relations actuelles qu'entretient le détenu avec les membres de sa famille immédiate, comme la mère, le père et les frères et sœurs. Cela peut s'expliquer par des contacts moins fréquents avec ces personnes pendant l'enfance et le maintien de cette distance pendant la vie adulte. Il est intéressant

de noter que parmi les détenus autochtones, ceux qui avaient eu une adolescence instable ont dit avoir plus de contacts réguliers avec une grand-mère que ceux qui avaient eu une adolescence stable. Cela peut s'expliquer par le fait que pendant leur enfance, ils ont souvent vécu avec une grand-mère et ont entretenu cette relation.

RÉSUMÉ

Cette recherche a fourni des renseignements précieux sur l'ampleur de l'intervention des services de protection de la jeunesse dans la vie des détenus pendant leur enfance, ainsi que sur les caractéristiques de ceux qui avaient été pris en charge. Le fait qu'environ la moitié des détenus qui ont participé au projet avaient été adoptés, placés en famille d'accueil ou dans des foyers de groupe montre bien qu'il s'agit d'un secteur d'enquête important pour le SCC. Plus frappant encore est le fait qu'environ deux tiers des détenus autochtones avaient été placés à un moment ou à un autre de leur vie. Ces constatations confirment et étayent d'autres recherches montrant qu'un grand nombre de détenus autochtones sont dans ce cas. (Johnston, 1997; MacDonald, 1997). Les résultats de la présente étude appuient également d'autres études où l'on notait la grande proportion d'Autochtones pris en charge par les services de protection de la jeunesse en général (Hepworth, 1980; Loucks et Timothy, 1981; Comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens, 1983). Aucune différence significative n'est ressortie entre les détenus des Premières nations et les Métis en ce qui concerne cette intervention de la protection de la jeunesse, sauf sur le plan de l'adoption, plus fréquente parmi les détenus des Premières nations.

L'étude montre que les détenus ont été souvent placés à un jeune âge. L'âge moyen des répondants autochtones et non autochtones était de quatre ans pour l'adoption, 8 ans pour les familles d'accueil et 12 ans pour les foyers de groupe. Un plus grand nombre de détenus autochtones ont été placés par la province plutôt que par leurs parents. D'autre part, ceux qui ont été dirigés vers des familles d'accueil ou des foyers de groupe ont eu tendance à déménager plus d'une fois, et cela s'applique notamment aux détenus autochtones placés en familles d'accueil. Le placement à un âge plus avancé, le nombre de placements et la nécessité d'une intervention des autorités provinciales pourraient expliquer la plus grande instabilité pendant l'enfance de ceux qui ont été pris en charge.

En plus de fournir des indications sur la prévalence de la prise en charge par la protection de la jeunesse, cette étude avait pour but d'en examiner les effets, en

particulier sur les détenus autochtones. Par conséquent, l'étude a porté sur la stabilité pendant l'enfance et l'attachement au principal pourvoyeur de soins.

Pour ce qui est de l'instabilité pendant la première enfance, environ un quart des détenus autochtones et non autochtones ont dit avoir eu une première enfance instable. Mais les répondants ont donné des réponses différentes en ce qui concerne la stabilité durant l'adolescence. La moitié des détenus autochtones ont dit avoir eu une adolescence instable, par rapport à un tiers des détenus non autochtones. En utilisant d'autres indicateurs de stabilité, comme la violence familiale, l'alcool et la toxicomanie dans le milieu familial et la délinquance juvénile, il semble que les répondants autochtones aient eu une enfance plus instable.

Il semble évident que ceux qui avaient été pris en charge par les services de protection de la jeunesse ont eu une enfance plus instable que les autres. Parmi les détenus autochtones et non autochtones, ceux qui avaient été pris en charge étaient plus nombreux à qualifier leur enfance d'instable. Le fait qu'un plus grand nombre de détenus autochtones ont été pris en charge par la protection de la jeunesse peut expliquer l'instabilité de leur enfance. Mais il est difficile de savoir si c'est le placement ou les conditions de vie dans le milieu familial à l'origine du placement qui est la source de l'instabilité. Cette question mériterait une étude plus approfondie.

La majorité des détenus autochtones et non autochtones ont déclaré que leur principal pourvoyeur de soins était un parent, mais c'était plus souvent le cas parmi les détenus non autochtones qu'autochtones (80 % contre 50 %). Une plus grande proportion de détenus autochtones ont dit que d'autres parents, comme une grand-mère, s'étaient occupés d'eux.

Il est intéressant de noter que presque tous les répondants montraient beaucoup d'attachement à leur principal pourvoyeur de soins pendant l'enfance, sans qu'il y ait de différence significative entre les détenus autochtones et non autochtones ou entre ceux qui avaient été pris en charge par la protection de la jeunesse et

les autres. De plus, les détenus se sont dits attachés à leur principal pourvoyeur de soins, même quand ils ont mentionné une grande instabilité dans leur enfance. Toutefois, ceux dont l'enfance avait été instable avaient tendance à être moins attachés à leur principal pourvoyeur de soins. Ces résultats étayent d'autres recherches où l'on note qu'un environnement instable entraîne moins d'attachement (Ward, Hudson et McCormack, 1997).

Bien que le principal pourvoyeur de soins ait été décrit comme la personne «qui s'est le plus occupé de vous», il est possible que les répondants aient pu interpréter cela comme la personne qu'ils aimaient le plus. D'autre part, même si quelqu'un a eu une enfance très instable, cela ne change pas l'attachement que cette personne peut ressentir à l'égard d'un parent ou d'un autre pourvoyeur de soins.

L'examen de la relation entre l'attachement et la stabilité, d'une part, et les indicateurs de risque criminel, d'autre part, a révélé que l'attachement au principal pourvoyeur de soins pendant l'enfance ne semblait pas influencer sur les indicateurs de futur risque criminel. La stabilité de l'enfance a été reliée à certains de ces indicateurs, mais surtout parmi les détenus non autochtones. Chez les détenus autochtones, seul le placement en garde en milieu fermé a été associé à une adolescence instable, ce qui est quelque peu surprenant puisque l'on pourrait s'attendre à ce qu'une enfance instable ou un manque d'attachement précoce mène à une plus grande délinquance et à des besoins plus importants plus tard dans la vie. Mais il faut se rappeler que tous les répondants étaient incarcérés dans un pénitencier fédéral et que divers indicateurs de risque criminel s'appliquent à bon nombre d'entre eux. D'autres facteurs ont peut-être contribué aux indicateurs de risque criminel de ces délinquants.

Il est évident qu'un grand nombre de détenus autochtones sont attachés à leur culture et participent à des activités traditionnelles comme les sueries et les cercles. Mais l'attachement au principal pourvoyeur de soins, la stabilité dans l'enfance et la prise en charge par la protection de la jeunesse n'ont pas semblé

influer sur l'attachement à la culture autochtone ou sur la participation aux activités traditionnelles. Une seule exception : ceux qui avaient eu une enfance instable étaient moins nombreux, par rapport à ceux qui avaient connu plus de stabilité, à participer à des activités traditionnelles pendant leur enfance et leur adolescence. Il semble que les détenus aient renoué avec les activités et la culture autochtones une fois incarcérés.

L'examen de la question des pensionnats montre que ceux qui y ont passé du temps ont vécu une expérience très négative. La plupart ont dit qu'ils n'avaient pas eu accès aux pratiques culturelles ou spirituelles dans ces écoles. En outre, plus des trois quarts ont déclaré avoir subi des violences physiques ou sexuelles.

Enfin, il semble que la stabilité durant l'adolescence n'affecte pas les relations actuelles avec le conjoint ou les enfants, mais influe sur la relation avec la mère, le père et les frères et sœurs. Cela peut s'expliquer par le fait que les contacts moins fréquents avec ces personnes pendant l'enfance ont créé une certaine distance pendant la vie adulte.

Ce projet de recherche visait uniquement à fournir une information préliminaire sur les effets de l'attachement à la famille et du démantèlement de la famille. Du fait qu'il porte sur des délinquants purgeant une peine dans des établissements correctionnels fédéraux, les perturbations ou les expériences négatives pendant l'enfance ne sont pas surprenantes, mais il serait judicieux d'étudier ces effets dans la collectivité en général, car pour mieux cerner cette question, une recherche approfondie sur les attachements et la stabilité pendant l'enfance parmi la population non délinquante s'impose. D'autres recherches seraient aussi utiles, ainsi, il serait intéressant de faire une enquête auprès des délinquants inuits et des détenus des établissements provinciaux et territoriaux. De plus, il serait utile de chercher à savoir comment ceux qui connaissent actuellement certains des problèmes notés ici y font face, et une recherche auprès des jeunes fournirait à cet égard de précieux renseignements.

BIBLIOGRAPHIE

- AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA. *Rapport du maintien de l'ordre dans les réserves indiennes : Rapport du groupe d'étude*, Ottawa, 1990.
- AINSWORTH, M. D. S. «Attachments beyond infancy», *American Psychologist*, vol. 44, 1989, p. 709-716.
- AINSWORTH, M. D. S., BLEHAR, M. C., WATERS, E. et WALL, S. *Patterns of attachment*, Hillsdale, NJ, Erlbaum, 1978.
- AINSWORTH, M. D. S. et BOWLBY, J. «An ethological approach to personality development», *American Psychologist*, vol. 46, 1991, p. 333-341.
- ANGLIN, J. *Meaning and implications of the move to paramountcy of the safety and the well-being of the child in child welfare legislation*, Ministère de la Justice du Canada, 1999.
- BARTHOLOMEW, K. «Avoidance of intimacy : An attachment perspective», *Journal of Social and Personal Relationships*, vol. 7, 1990, p. 147-178.
- BLOME, W. W. «What happens to foster kids: Educational experiences of a random sample of foster care youth and a matched group of non-foster care youth», *Child and Adolescent Social Work Journal*, vol. 14, n° 1, 1997, p. 41-53.
- BOWLBY, J. *Attachement et perte : L'attachement* (vol. 1), Paris, Presses universitaires de France, 1978.
- BOWLBY, J. *Attachement et perte : La séparation : angoisse et colère* (vol. 2), Paris, Presses universitaires de France, 1978.
- BOWLBY, J. *Attachement et perte : La perte : Tristesse et dépression* (vol. 3), Paris, Presses universitaires de France, 1984.
- BRAND, A. E. et BRINICH, P. M. «Behavior problems and mental health contacts in adopted, foster, and nonadopted children», *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, vol. 40, n° 8, 1999, p. 1221-1229.
- CEDERBLAD, M., HOOK, B., IRHAMMAR, M. et MERCCKE, A. M. «Mental health in international adoptees as teenagers and young adults. An epidemiological study», *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, vol. 40, n° 8, 1999, p. 1239-1248.
- CERNKOVICH, S. A. et GIORDANO, P. C. «Family relationships and delinquency», *Criminology*, vol. 25, n° 2, 1987, p. 295-321.

- CHINITZ, S. P. «Intervention with children with developmental disabilities and attachment disorders», *Developmental and Behavioral Pediatrics*, vol. 16, n° 3, 1995, p. 17-20.
- COMITÉ SPÉCIAL SUR L'AUTONOMIE POLITIQUE DES INDIENS.
L'autonomie politique des Indiens au Canada : Rapport du comité spécial, (Président : K. Penner), Canada, 1983.
- COMMISSION ROYALE SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES. *Par-delà les divisions culturelles : un rapport sur les autochtones et la justice pénale au Canada*, Approvisionnement et Services Canada, 1996.
- DOOB, A. N., GROSSMAN, M. G. et AUGER, R. P. «Aboriginal homicides in Ontario», *Canadian Journal of Criminology*, vol. 99, 1994, p. 29-62.
- DUMARET, A. C., COPPEL-BATSCH, M. et COURAUD, S. «Adult outcome of children reared for long-term periods in foster families», *Child Abuse and Neglect*, vol. 21, n° 10, 1997, p. 911-927.
- FESTINGER, T. *No one ever asked us - a postscript to foster care*, New York, Columbia University Press, 1983.
- GRANT, B. A., MOTIUK, L., LEFEBVRE, L. et COUTURIER, P. *Examen du régime de semi-liberté : Éléments de prévision du résultat de la mise en liberté dans la gestion des cas*, Rapport de recherche R-52, Ottawa, Service correctionnel du Canada, 1996.
- HENDERSON, J. Y. *Changing punishment for Aboriginal peoples of Canada*, présenté devant l'Institut canadien d'administration de la justice, Saskatoon, Saskatchewan, Septembre 1999.
- HEPWORTH, P. *Adoption et soins en foyers nourriciers au Canada*, Conseil canadien de développement social, Ottawa, 1980.
- HIRSCHI, T. *Causes of delinquency*, Berkeley, CA, University of California Press, 1969.
- JOHNSTON, J. C. *Enquête sur les délinquants autochtones : Examen de dossiers et entrevues*, Rapport n° R-61, Service correctionnel du Canada, 1997.
- JOHNSTON, P. «The sixties scoop», dans *Native children and the child welfare system* (p. 23-64), P. Johnston (dir.). Toronto, Ontario, James Lormier & Company, 1983.
- KENDRICK, M. *Nobody's Children : The Foster Care Crisis in Canada*, Toronto, Ontario, MacMillan, 1990.

- KIM, W. J., ZRULL, J. P., DAVENPORT, C. W. et WEAVER, M. «Characteristics of adopted juvenile delinquents», *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, vol. 31, n° 3, 1992, p. 525-532.
- KUFELDT, K., VACHON, J., SIMARD, M., BAKER, J. et ANDREWS, T. L. *Looking after children in Canada*, rapport final remis dans le cadre du Programme de partenariats pour le développement social de Développement des ressources humaines Canada, 2000.
- LAPRAIRIE, C. «Reconstructing theory : Explaining Aboriginal over-representation in the criminal justice system in Canada», *Australian and New Zealand Journal of Criminology*, vol. 30, n° 1, 1997, p. 39-54.
- LOEBER, R. «Les facteurs de risque et le comportement perturbateur et asocial chez l'enfant», *Forum, Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 3, n° 3, 1991, p. 26-33.
- LOUCKS, B. et TIMOTHY, A. *Justice related children and family services for Native people in Ontario : A discussion paper*, Conseil autochtone ontarien sur la justice, 1981.
- MACDONALD, M. «Perceptions of Racism in Youth Corrections : The British Columbia Experience», *The Canadian Journal of Native Studies*, vol. 17, n° 2, 1997, p. 329-350.
- MATSUEDA, R. L. et HEIMER, K. «Race, family structure, and delinquency : A test of differential association and social control theories», *American Sociological Review*, vol. 52, n° 6, 1987, p. 826-840.
- MCMILLEN, J. C. et TUCKER, J. «The status of older adolescents at exit from out-of-home care», *Child Welfare*, vol. 78, n° 3, 1999, p. 339-360.
- NYE, F. I. *Family relationships and delinquent behavior*, New York, NY, Wiley, 1958.
- PAOLUCCI, E. O., VIOLATO, C. et SCHOFIELD, M. A. «Les domaines de besoins du délinquant : relations conjugales et familiales», *Forum, Recherche sur l'actualité correctionnelle*, vol. 10, n° 3, 1998, p. 19-22.
- QUANN, N. L. et TREVETHAN, S. *Actes criminels commis par les Autochtones et déclarés par la police en Saskatchewan*, N° 85F0031 au catalogue, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, 2000.
- RANKIN, J. H. et WELLS, E. «The effect of parental attachments and direct controls on delinquency», *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 27, n° 2, 1990, p. 140-165.

- ROY, P., RUTTER, M. et PICKLES, A. «Institutional Care: Risk from Family Background or Pattern of Rearing?», *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, vol. 41, n° 2, 2000, p. 139-148.
- SASKATCHEWAN INDIAN JUSTICE REVIEW COMMITTEE. *Report of the Saskatchewan Indian Justice Review Committee*, 1992.
- SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA. *Offender management system snapshot*, Ottawa, Ontario, Août 2000.
- SIM, H. O. et VUCHINICH, S. «The declining effects of family stressors on antisocial behavior from childhood to adolescence and early adulthood», *Journal of Family Issues*, vol. 17, n° 3, 1996, p. 408-427.
- SKOOG, D., HAMILTON, A. G. et PERRAULT, S. *Child protection and criminal involvement : An empirical study*, préparé pour l'honorable Tim Sale, ministre responsable du Secrétariat de l'enfance et de la jeunesse, et l'honorable Eric Robinson, ministre des Affaires du Nord, 2001.
- SOLLICITEUR GÉNÉRAL CANADA ET PROCUREUR GÉNÉRAL DE L'ALBERTA . *Justice on trial : Report of the task force on the criminal justice system and its impact on the Indian and Métis people of Alberta*, 1991.
- SOLLICITEUR GÉNÉRAL CANADA. *Questions correctionnelles concernant les Autochtones*, Révision du droit correctionnel, document de travail n° 7, 1988.
- STATISTIQUE CANADA. *Recensement de la population*, Ottawa, 1996.
- TASK FORCE ON THE CRIMINAL JUSTICE SYSTEM AND ITS IMPACT ON THE INDIAN AND MÉTIS PEOPLE OF ALBERTA. *Justice on trial: Report of the task force on the criminal justice system and its impact on the Indian and Métis people of Alberta*, Alberta, Volume 1, 1991.
- TONRY, M. « Editorial : Racial disparities in courts and prisons », *Criminal Behaviour and Mental Health*, vol. 4, 1994, p. 158-162.
- TOWBERMAN, D. B. «Psychosocial antecedents of chronic delinquency», *Journal of Offender Rehabilitation*, vol. 21, n° 1/2, 1994, p. 151-164.
- TREVETHAN, S. *Les actes criminels commis par les autochtones et déclarés à la police à Calgary, Regina et Saskatoon*, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, 1993.
- TREVETHAN, S., CARRIÈRE, G., MACKILLOP, B., FINN, A., ROBINSON, D., PORPORINO, F. et MILLSON, W. *Profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada*, N° 85-601 au catalogue, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, 1999.

- TREVETHAN, S., TREMBLAY, S. et CARTER, J. *La surreprésentation des autochtones dans le système de justice*, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, 2000.
- VERHULST, F. C., ALTHAUS, M., VERSLUIS-DEN BIEMAN, H. J. M. «Daming backgrounds : Later adjustment of international adoptees», *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, vol. 31, n° 3, 1992, p. 518-524.
- WALDRAM, J. B. *The way of the pipe: Aboriginal spirituality and symbolic healing in Canadian prisons*, Ontario, Broadview Press, 1997.
- WESTAD, K. *The God-Sent Child : The Bitter Adoption of Baby David*, Toronto, Ontario, Penguin Group, 1994.
- WARD, T., HUDSON, S. M. et MCCORMACK, J. «Attachment style, intimacy deficits, and sexual offending» dans *The sex offender : New insights, treatment innovations and legal developments*, Volume II, sous la direction de B. K. Schwartz et H. R. Cellini., New Jersey, NJ, Civic Research Institute, 1997.
- WIDOM, C. S. «The role of placement experienced in mediating the criminal consequences of early childhood victimization», *American Journal of Orthopsychiatry*, vol. 61, n° 2, 1991, p. 195-209.
- WOLFF, L. *La criminalité dans les collectivités autochtones : Saskatchewan, 1989*, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, 1991.

ANNEXE A. TABLEAUX

Tableau 1. Infraction à l'origine de la peine actuelle

Infraction	Total		Autochtones			Non-Autochtones				
		#	%		#	%		#	%	
Homicide	323	65	20%	175	37	21%	148	28	19%	NS
Tentative de meurtre	323	8	2%	175	4	2%	148	4	3%	NS
Agression sexuelle	323	42	13%	175	24	14%	148	18	12%	NS
Voies de fait	323	122	38%	175	81	46%	148	41	28%	***
Vol qualifié	323	109	34%	175	67	38%	148	42	28%	NS
Autre crime violent	323	45	14%	175	25	14%	148	20	14%	NS
Autre crime contre les biens	323	163	50%	175	88	50%	148	75	51%	NS
Conduite avec facultés affaiblies	323	2	1%	175	2	1%	148	0	0%	NS
Faits de toxicomanies	323	73	23%	175	31	18%	148	42	28%	*
Autres infractions	323	225	70%	175	124	71%	148	101	68%	NS

NS = Non significatif

* $p < 0,05$

** $p < 0,01$

*** $p < 0,001$

Tableau 2. Variances entre groupes

	Hommes		Femmes			Séc. moyenne		Séc. maximale		
	#	%	#	%		#	%	#	%	
Célibataire	170	62%	18	35%	***	120	63%	50	61%	NS
< 10e année	114	49%	25	50%	NS	76	47%	38	53%	NS
Tribunal de la jeunesse	141	64%	19	40%	**	84	56%	57	81%	***
Détention comme jeune contrevenant	165	61%	20	38%	**	104	55%	61	74%	**
Tribunal pour adultes	189	83%	37	77%	NS	132	85%	57	80%	NS
Homicide	54	20%	11	21%	NS	42	22%	12	15%	NS
Tentative de meurtre	8	3%	0	0%	NS	4	2%	4	5%	NS
Agression sexuelle	41	15%	2	4%	*	29	15%	12	15%	NS
Voies de fait	114	42%	8	15%	***	76	40%	38	46%	NS
Vol qualifié	103	38%	6	12%	***	63	33%	40	49%	**
Autre crime violent	42	15%	3	6%	NS	25	13%	17	21%	NS
Autre crime contre les biens	145	53%	18	35%	**	97	51%	48	59%	NS
Conduite avec facultés affaiblies	2	1%	0	0%	NS	2	1%	0	0%	NS
Faits de toxicomanies	48	18%	25	48%	***	33	17%	15	18%	NS
Autres infractions	191	70%	34	65%	NS	128	67%	63	77%	NS
		Moy.		Moy.			Moy.		Moy.	
Premier contact avec la police		13,4		18,1	***		14,3		11,4	***
Première comparution en cour		16,2		19,6	*		17,4		13,5	***
Âge à l'admission		29,9		31,7	NS		31,5		26,2	***
Durée de la peine		5,7		4,2	*		5,5		6	NS

NS = Non significatif

* $p \leq 0,05$

** $p < 0,01$

*** $p < 0,001$

Tableau 3. Prise en charge par les services de protection de la jeunesse

Type de placement	Total		Autochtones			Non-Autochtones				
		#	%		#	%		#	%	
Total	323	164	51%	175	110	63%	148	54	36%	***
Adoption	323	37	11%	175	28	16%	148	9	6%	**
Famille d'accueil	322	120	37%	174	85	49%	148	35	24%	***
Foyer de groupe	322	99	31%	174	59	34%	148	40	27%	NS

NS = Non significatif

** $p < 0,05$*

*** $p < 0,01$*

**** $p < 0,001$*

Tableau 4. Stabilité du milieu de vie durant l'enfance et l'adolescence

Stabilité	Total			Autochtones			Non-Autochtones			
	Total	Instable		Total	Instable		Total	Instable		
		#	%		#	%		#	%	
Total	320	101	32%	174	63	36%	146	38	26%	*
Petite enfance	318	87	27%	172	51	30%	146	36	25%	NS
Adolescence	319	134	42%	173	87	50%	146	47	32%	**

NS = Non significatif

* $p < 0,05$

** $p < 0,01$

*** $p < 0,001$

Tableau 5. Stabilité du milieu de vie – Autres indicateurs

Indicateurs	Total		Autochtones			Non-Autochtones				
		#	%		#	%		#	%	
Violence familiale	319	218	68%	172	134	78%	147	84	57%	***
Consommation de drogues ou d'alcool par le pourvoyeur de soins	320	200	63%	173	121	70%	147	79	54%	**
Relation négative - Mère	282	94	33%	152	62	41%	130	32	25%	**
Relation négative - Père	282	137	49%	152	81	53%	130	56	43%	NS
Relation négative - Autre membre de la famille	282	48	17%	152	37	24%	130	11	8%	***
Absence de la mère	282	95	34%	152	66	43%	130	29	22%	***
Absence du père	282	137	49%	152	88	58%	130	49	38%	***
Parents dysfonctionnels	278	168	60%	149	101	68%	129	67	52%	**
Famille impliquée dans des activités criminelles	317	200	63%	171	137	80%	146	63	43%	***
Détention (jeune contrevenant)	323	184	57%	175	121	69%	148	63	43%	***
Garde en milieu fermé (jeune contrevenant)	266	103	39%	142	66	46%	124	37	30%	**
Garde en milieu ouvert (jeune contrevenant)	266	95	36%	142	66	46%	124	29	23%	***
Surveillance communautaire (jeune contrevenant)	265	127	48%	141	79	56%	124	48	39%	**
			Moy.			Moy.			Moy.	
Âge - Premier interrogatoire par la police	322		14,2	174		12,5	147		16,1	***
Âge - Première comparution en cour	323		16,8	174		14,5	148		19,4	***
Nombre de localités habitées	317		6,8	171		7,1	145		6,5	NS
Situation économique	322		3,4	173		3,2	148		3,5	*

NS = Non significatif

* $p < 0,05$

** $p < 0,01$

*** $p < 0,001$

Tableau 6. Lien entre la prise en charge par les services de protection de la jeunesse et l'instabilité du milieu de vie

Indicateurs de stabilité	Total						Autochtones						Non-Autochtones					
	Recours à la protection de la jeunesse						Recours à la protection de la jeunesse						Recours à la protection de la jeunesse					
	Total	Oui		Non			Total	Oui		Non			Total	Oui		Non		
	#	%	#	%		#	%	#	%			#	%	#	%			
Globalement – non	101	68	41%	33	21%	***	63	47	43%	16	25%	*	38	21	40%	17	18%	**
Petite enfance stable – non	87	54	33%	33	21%	**	51	33	31%	18	28%	NS	36	21	39%	15	16%	**
Adolescence stable – non	134	90	55%	44	28%	***	87	60	56%	27	42%	NS	47	30	56%	17	18%	***
Détention (jeune contrevenant)	185	130	79%	55	35%	***	121	89	81%	32	49%	***	63	40	74%	23	24%	***
Famille impliquée dans des activités criminelles	200	118	73%	82	52%	***	137	88	83%	49	75%	NS	63	30	56%	33	36%	*
Violence familiale	218	131	81%	87	55%	***	134	90	83%	44	69%	*	84	41	77%	43	46%	***
Consommation de drogues/alcool par le principal pourvoyeur de soins	200	116	72%	84	53%	***	121	78	72%	43	66%	NS	79	38	72%	41	44%	***
			Moy.		Moy.				Moy.		Moy.				Moy.		Moy.	
Âge - Premier interrogatoire par la police			11,6		16,8	***			11,6		14,0	**			11,5		18,8	***
Âge - Première comparution en cour			14,5		19,1	***			13,9		15,7	**			15,9		21,4	**
Nombre de localités habitées			7,5		6,1	NS			8,0		5,6	NS			6,5		6,5	NS
Situation économique			3,2		3,5	**			3,2		3,3	NS			3,2		3,7	**

NS = Non significatif

* $p < 0,05$

** $p < 0,01$

*** $p < 0,001$

Tableau 7. Principal pourvoyeur de soins

Tous les répondants Principal pourvoyeur de soins	Total		Autochtones		Non-Autochtones		
	#	%	#	%	#	%	
Total	322	100%	175	100%	147	100%	
Mère naturelle	146	45%	60	34%	86	59%	***
Père naturel	19	6%	9	5%	10	7%	NS
Deux parents naturels	39	12%	18	10%	21	14%	NS
Parent(s)	204	63%	87	50%	117	80%	***
Frères et sœurs	14	4%	12	7%	2	1%	*
Grand(s)-parent(s)	39	12%	29	17%	10	7%	**
Autre membre de la famille naturelle	10	3%	9	5%	1	1%	*
Autre parent	63	20%	50	29%	13	9%	***
Soi-même	24	7%	17	10%	7	5%	NS
Services de protection de la jeunesse	24	7%	17	10%	7	5%	NS
Autre personne sans lien familial	7	2%	4	2%	3	2%	NS

NS = Non significatif

* $p < 0,05$

** $p < 0,01$

*** $p < 0,001$

Tableau 8. Attachement au principal pourvoyeur de soins

Type de placement	Total		Autochtones			Non-Autochtones				
		#	%		#	%		#	%	
Total	315	285	90	170	153	90	144	131	91	NS
Recours à la protection de la jeunesse	157	142	90	106	98	92	50	43	86	NS
Aucun recours à la protection de la jeunesse	158	143	91	64	55	86	94	88	96	NS

NS = Non significatif

** $p < 0,05$*

*** $p < 0,01$*

**** $p < 0,001$*

Tableau 9. Lien entre l'attachement au principal pourvoyeur de soins et les indicateurs de risque criminel

Indicateurs	Total						Autochtones						Non-Autochtones					
	Attachement au principal pourvoyeur de soins						Attachement au principal pourvoyeur de soins						Attachement au principal pourvoyeur de soins					
	Total	Attaché		Pas attaché			Total	Attaché		Pas attaché			Total	Attaché		Pas attaché		
	#	%	#	%			#	%	#	%			#	%	#	%		
ECNS – Maximum	56	51	19%	5	20%	NS	35	34	23%	1	8%	NS	21	17	14%	4	33%	NS
Risque de récidive - élevé	182	163	58%	19	63%	NS	112	99	65%	13	76%	NS	70	64	50%	6	46%	NS
Besoins globaux - élevés	203	179	64%	24	80%	NS	126	111	73%	15	88%	NS	77	68	53%	9	69%	NS
Famille/Conjoint - besoin élevé	161	144	51%	17	57%	NS	97	86	57%	11	65%	NS	64	58	45%	6	46%	NS
Toxicomanie - besoin élevé	265	239	85%	26	87%	NS	160	144	95%	16	94%	NS	105	95	74%	10	77%	NS
Collectivité - besoin élevé	104	91	32%	13	43%	NS	62	54	36%	8	47%	NS	42	37	29%	5	38%	NS
Personnel/Émotif - besoin élevé	293	265	94%	28	93%	NS	161	145	95%	16	94%	NS	132	120	93%	12	92%	NS
Attitude - besoin élevé	146	133	47%	13	43%	NS	78	72	47%	6	35%	NS	68	61	47%	7	54%	NS
Relations sociales - besoin élevé	196	178	63%	18	60%	NS	117	107	70%	10	59%	NS	79	71	55%	8	62%	NS
Emploi - besoin élevé	202	178	63%	24	80%	NS	119	102	67%	17	100%	**	83	76	59%	7	54%	NS
Homicide – Oui	63	58	20%	5	17%	NS	37	34	22%	3	18%	NS	26	24	18%	2	15%	NS
Tentative de meurtre - Oui	8	6	2%	2	7%	NS	4	3	2%	1	6%	NS	4	3	2%	1	8%	NS
Infraction sexuelle - Oui	41	35	12%	6	20%	NS	22	18	12%	4	24%	NS	18	16	12%	2	15%	NS
Fait de toxicomanie - Oui	72	63	22%	9	30%	NS	31	28	18%	3	18%	NS	41	35	27%	6	46%	NS
Voies de fait - Oui	118	109	38%	9	30%	NS	78	73	48%	5	29%	NS	40	36	27%	4	31%	NS
Autres infractions - Oui	219	197	69%	22	73%	NS	120	108	71%	12	71%	NS	99	89	68%	10	77%	NS
Jeune contrevenant - Surveillance comm. – Oui	122	110	47%	12	55%	NS	76	69	56%	7	58%	NS	46	41	37%	5	50%	NS
Jeune contrevenant - Garde milieu ouvert - Oui	90	80	34%	10	48%	NS	62	56	44%	6	55%	NS	28	24	21%	4	40%	NS
Jeune contrevenant - Garde milieu fermé – Oui	100	88	37%	12	57%	NS	64	57	45%	7	64%	NS	36	31	28%	5	50%	NS
Adulte - Surveillance comm. - Oui	189	173	71%	16	67%	NS	100	89	69%	11	85%	NS	89	84	73%	5	45%	*
Adulte – Incarcération, ét. prov. – Oui	185	170	70%	15	63%	NS	106	98	76%	8	62%	NS	79	72	63%	7	64%	NS
Adulte – Incarcération, ét. féd. - Oui	77	63	26%	14	58%	***	41	31	24%	10	77%	***	36	32	28%	4	36%	NS

Tableau 10. Lien entre la stabilité durant l'adolescence et les indicateurs de risque criminel

Indicateurs	Total						Autochtones						Non-Autochtones					
	Stabilité à l'adolescence						Stabilité à l'adolescence						Stabilité à l'adolescence					
	Total	Stable		Instable			Total	Stable		Instable			Total	Stable		Instable		
	#	%	#	%		#	%	#	%		#	%	#	%	#	%		
ECNS – Maximum	58	27	16%	31	25%	*	36	15	19%	21	26%	NS	22	12	13%	10	23%	NS
Risque de récidive – élevé	187	104	57%	83	62%	NS	115	61	71%	54	63%	NS	72	43	45%	29	62%	NS
Besoins globaux – élevés	210	109	60%	101	76%	**	130	66	77%	64	74%	NS	80	43	45%	37	79%	***
Famille/Conjoint - besoin élevé	162	82	45%	80	60%	**	97	49	57%	48	56%	NS	65	33	34%	32	68%	***
Toxicomanie - besoin élevé	271	152	83%	119	89%	NS	163	82	95%	81	94%	NS	108	70	72%	38	81%	NS
Collectivité - besoin élevé	104	53	29%	51	38%	NS	62	30	35%	32	37%	NS	42	23	24%	19	40%	*
Personnel/Émotif - besoin élevé	298	169	92%	129	97%	NS	164	81	94%	83	97%	NS	134	88	91%	46	98%	NS
Attitude – besoin élevé	149	90	49%	59	44%	NS	80	46	53%	34	40%	NS	69	44	45%	25	53%	NS
Relations sociales - besoin élevé	199	116	63%	83	62%	NS	118	61	71%	57	66%	NS	81	55	57%	26	55%	NS
Emploi – besoin élevé	204	112	61%	92	69%	NS	120	59	69%	61	71%	NS	84	53	55%	31	66%	NS
Homicide – Oui	64	39	21%	25	19%	NS	36	21	24%	15	17%	NS	28	18	18%	10	21%	NS
Tentative de meurtre - Oui	8	4	2%	4	3%	NS	4	2	2%	2	2%	NS	4	2	2%	2	4%	NS
Infraction sexuelle - Oui	42	21	11%	21	16%	NS	24	12	14%	12	14%	NS	17	8	8%	9	19%	*
Fait de toxicomanie - Oui	73	49	26%	24	18%	NS	31	18	21%	13	15%	NS	42	31	31%	11	23%	NS
Voies de fait - Oui	120	65	35%	55	41%	NS	80	39	45%	41	47%	NS	40	26	26%	14	30%	NS
Autres infractions - Oui	221	126	68%	95	71%	NS	122	57	66%	65	75%	NS	99	69	70%	30	64%	NS
Jeune contrevenant – Surveillance comm. – Oui	126	64	42%	62	57%	*	79	38	54%	41	60%	NS	47	26	32%	21	51%	*
Jeune contrevenant - Garde milieu ouvert - Oui	95	46	30%	49	45%	*	66	31	44%	35	51%	NS	29	15	19%	14	34%	*
Jeune contrevenant - Garde milieu fermé – Oui	102	44	29%	58	53%	***	65	25	35%	40	58%	**	37	19	23%	18	44%	*
Adulte – Surveillance comm. - Oui	191	110	71%	81	70%	NS	103	55	75%	48	67%	NS	88	55	66%	33	77%	NS
Adulte – Incarcération, ét. prov. – Oui	186	107	69%	79	69%	NS	108	58	79%	50	69%	NS	78	49	59%	29	69%	NS
Adulte – Incarcération, ét. féd. - Oui	75	38	24%	37	32%	NS	40	17	23%	23	32%	NS	35	21	25%	14	33%	NS

Tableau 11. Attachement à la culture autochtone - Attachement au principal pourvoyeur de soins

Tous les répondants autochtones	Attaché			Pas attaché			
		#	%		#	%	
Culture autochtone							
Participation à des activités traditionnelles - durant l'enfance et l'adolescence	153	78	51%	17	8	47%	NS
Participation à des activités traditionnelles - actuellement	152	122	80%	17	14	82%	NS
Attachement actuel à la culture autochtone	152	117	77%	17	10	59%	NS
Langue autochtone	151	100	66%	17	10	59%	NS

NS = Non significatif

* $p < 0,05$

** $p < 0,01$

*** $p < 0,001$

Tableau 12. Attachement à la culture autochtone – Stabilité du milieu de vie durant l'enfance

Tous les répondants autochtones	Stable			Instable			
		#	%		#	%	
Culture autochtone							
Participation à des activités traditionnelles - durant l'enfance et l'adolescence	111	65	59%	63	24	38%	**
Participation à des activités traditionnelles - actuellement	110	87	79%	63	52	83%	NS
Attachement actuel à la culture autochtone	110	81	74%	63	48	76%	NS
Langue autochtone	109	68	62%	63	47	75%	NS

NS = Non significatif

* $p < 0,05$

** $p < 0,01$

*** $p < 0,001$

Tableau 13. Attachement à la culture autochtone - Prise en charge par les services de protection de la jeunesse

Tous les répondants autochtones	Recours à la protection de la jeunesse			Pas de recours à la protection de la jeunesse			
		#	%		#	%	
Culture autochtone							
Participation à des activités traditionnelles - durant l'enfance et l'adolescence	110	57	52%	65	32	49%	NS
Participation à des activités traditionnelles - actuellement	109	89	82%	65	50	77%	NS
Attachement actuel à la culture autochtone	109	88	81%	65	41	63%	**
Langue autochtone	109	77	71%	64	38	59%	NS

NS = Non significatif

* $p < 0,05$

** $p < 0,01$

*** $p < 0,001$

Tableau 14. Pensionnat – Participation à des activités traditionnelles

Tous les répondants autochtones	A fréquenté un pensionnat			N'a pas fréquenté de pensionnat			
		#	%		#	%	
Culture autochtone							
Attachement actuel à la culture autochtone	35	29	83%	137	100	73%	NS
Participation à des activités traditionnelles - durant l'enfance et l'adolescence	35	20	57%	137	68	50%	NS
Participation à des activités traditionnelles - actuellement	35	26	74%	137	111	81%	NS
Langue autochtone	35	25	71%	136	88	65%	NS

NS = Non significatif

* $p < 0,05$

** $p < 0,01$

*** $p < 0,001$

Tableau 15. Contacts avec la famille et attachement familial actuels

	Total		Autochtones			Non-Autochtones				
	#	%	#	%	#	%				
Contacts avec le conjoint	105	88	84%	52	44	85%	53	44	83%	NS
Contacts avec les enfants	217	137	63%	121	74	61%	96	63	66%	NS
Contacts avec d'autres membres de la famille	321	256	80%	174	134	77%	147	122	83%	NS
Contacts réguliers avec la mère naturelle	236	186	79%	119	85	71%	117	101	86%	**
Contacts réguliers avec le père naturel	189	93	49%	96	38	40%	93	55	59%	**
Contacts réguliers avec les frères et sœurs	261	205	79%	141	112	79%	120	93	78%	NS
Contacts réguliers avec une grand-mère	146	75	51%	78	36	46%	68	39	57%	NS
Contacts réguliers avec un grand-père	119	48	40%	69	25	36%	50	23	46%	NS
Attaché au conjoint	93	80	86%	46	40	87%	47	40	85%	NS
Attaché aux enfants	142	130	92%	77	70	91%	65	60	92%	NS
Attaché à la mère naturelle	241	197	82%	124	98	79%	117	99	85%	NS
Attaché au père naturel	185	105	57%	99	56	57%	86	49	57%	NS
Attaché aux frères et sœurs	288	242	84%	161	134	83%	127	108	85%	NS
Attaché à une grand-mère	96	66	69%	48	32	67%	48	34	71%	NS
Attaché à un grand-père	69	41	59%	38	22	58%	31	19	61%	NS

NS = Non significatif

* $p \leq 0,05$

** $p < 0,01$

*** $p \leq 0,001$

Tableau 16. Relations actuelles avec la famille – Stabilité du milieu de vie durant l'adolescence

Relations actuelles	Total							Autochtones							Non-Autochtones							
	Stable			Instable					Stable			Instable					Stable			Instable		
	#	%		#	%				#	%		#	%				#	%		#	%	
Contacts avec le conjoint	61	50	82%	44	38	86%	NS	24	19	79%	28	25	89%	NS	37	31	84%	16	13	81%	NS	
Contacts avec les enfants	120	80	67%	95	56	59%	NS	58	41	71%	61	32	52%	*	62	39	63%	34	24	71%	NS	
Contacts avec d'autres membres de la famille	185	152	82%	133	101	76%	NS	85	68	80%	87	64	74%	NS	99	84	85%	46	37	80%	NS	
Contacts réguliers avec la mère naturelle	138	120	87%	95	64	67%	***	58	47	81%	59	37	63%	*	80	73	91%	36	27	75%	NS	
Contacts réguliers avec le père naturel	115	70	61%	71	22	31%	***	54	27	50%	40	11	28%	*	61	43	70%	31	11	35%	***	
Contacts réguliers avec les frères et sœurs	152	126	83%	107	78	73%	*	73	62	85%	67	50	75%	NS	79	64	81%	40	28	70%	NS	
Contacts réguliers avec une grand-mère	85	40	47%	58	34	59%	NS	44	16	36%	32	20	63%	*	41	24	59%	26	14	54%	NS	
Contacts réguliers avec un grand-père	66	27	41%	50	20	40%	NS	38	13	34%	29	12	41%	NS	28	14	50%	21	8	38%	NS	
Attaché au conjoint	52	45	87%	41	35	85%	NS	20	17	85%	26	23	88%	NS	32	28	88%	15	12	80%	NS	
Attaché aux enfants	82	78	95%	59	51	86%	NS	43	41	95%	33	28	85%	NS	39	37	95%	26	23	88%	NS	
Attaché à la mère naturelle	136	124	91%	102	71	70%	***	59	54	92%	64	43	67%	***	77	70	91%	38	28	74%	**	
Attaché au père naturel	113	74	65%	71	31	44%	**	53	35	66%	46	21	46%	*	60	39	65%	25	10	40%	*	
Attaché aux frères et sœurs	162	143	88%	122	95	78%	*	79	69	87%	80	63	79%	NS	83	74	89%	42	32	76%	*	
Attaché à une grand-mère	50	31	62%	46	35	76%	NS	23	13	57%	25	19	76%	NS	27	18	67%	21	16	76%	NS	
Attaché à un grand-père	36	21	58%	33	20	61%	NS	18	9	50%	20	13	65%	NS	18	12	67%	13	7	54%	NS	

Tableau 17. Relations actuelles avec la famille – Prise en charge par les services de protection de la jeunesse

Relations actuelles	Total							Autochtones							Non-Autochtones						
	Recours à la protection de la jeunesse			Pas de recours à la protection de la jeunesse				Recours à la protection de la jeunesse			Pas de recours à la protection de la jeunesse				Recours à la protection de la jeunesse			Pas de recours à la protection de la jeunesse			
	#	%	#	%	#	%		#	%	#	%	#	%		#	%	#	%	#	%	
Contacts avec le conjoint	48	37	77%	57	51	89%	NS	28	22	79%	24	22	92%	NS	20	15	75%	33	29	88%	NS
Contacts avec les enfants	106	63	59%	111	74	67%	NS	74	44	59%	47	30	64%	NS	32	19	59%	64	44	69%	NS
Contacts avec d'autres membres de la famille	164	121	74%	158	135	85%	**	110	79	72%	64	55	86%	*	53	42	79%	94	80	85%	NS
Contacts réguliers avec la mère naturelle	105	72	69%	131	114	87%	**	67	43	64%	52	42	81%	*	38	29	76%	79	72	91%	*
Contacts réguliers avec le père naturel	82	23	28%	107	70	65%	***	50	11	22%	46	27	59%	***	32	12	38%	61	43	70%	**
Contacts réguliers avec les frères et sœurs	123	92	75%	138	113	82%	NS	82	65	79%	59	47	80%	NS	41	27	66%	79	66	84%	*
Contacts réguliers avec une grand-mère	69	32	46%	77	43	56%	NS	44	18	41%	34	18	53%	NS	25	14	56%	43	25	58%	NS
Contacts réguliers avec un grand-père	62	25	40%	57	23	40%	NS	40	15	38%	29	10	34%	NS	22	10	45%	28	13	46%	NS
Attaché au conjoint	40	34	85%	53	46	87%	NS	23	21	91%	23	19	83%	NS	17	13	76%	30	27	90%	NS
Attaché aux enfants	68	59	87%	74	71	96%	*	47	41	87%	30	29	97%	NS	21	18	86%	44	42	95%	NS
Attaché à la mère naturelle	111	84	76%	130	113	87%	*	72	56	78%	52	42	81%	NS	39	28	72%	78	71	91%	**
Attaché au père naturel	86	38	44%	99	67	68%	***	58	29	50%	41	27	66%	NS	28	9	32%	58	40	69%	***
Attaché aux frères et sœurs	145	122	84%	143	120	84%	NS	103	88	85%	58	46	79%	NS	42	34	81%	85	74	87%	NS
Attaché à une grand-mère	47	33	70%	49	33	67%	NS	28	19	68%	20	13	65%	NS	19	14	74%	29	20	69%	NS
Attaché à un grand-père	38	23	61%	31	18	58%	NS	23	15	65%	15	7	47%	NS	15	8	53%	16	11	69%	NS

NS = Non significatif

* $p < 0,05$

** $p < 0,01$

*** $p < 0,001$

Tableau 18. Relations actuelles avec la famille - Attachement au principal pourvoyeur de soins durant l'enfance

Relations actuelles	Total							Autochtones							Non-Autochtones							
	Attaché			Pas attaché					Attaché			Pas attaché					Attaché			Pas attaché		
	#	%	#	%	#	%			#	%	#	%	#	%	#		%	#	%	#	%	#
Contacts avec le conjoint	94	77	82%	7	7	100%	NS	43	35	81%	6	6	100%	NS	51	42	82%	1	1	100%	NS	
Contacts avec les enfants	193	127	66%	20	8	40%	*	107	67	63%	12	6	50%	NS	86	60	70%	8	2	25%	**	
Contacts avec d'autres membres de la famille	284	230	81%	29	21	72%	NS	152	120	79%	17	12	71%	NS	131	110	84%	12	9	75%	NS	
Contacts réguliers avec la mère naturelle	210	168	80%	23	18	78%	NS	105	76	72%	13	9	69%	NS	105	92	88%	10	9	90%	NS	
Contacts réguliers avec le père naturel	165	85	52%	20	8	40%	NS	84	33	39%	10	5	50%	NS	81	52	64%	10	3	30%	*	
Contacts réguliers avec les frères et sœurs	228	180	79%	27	20	74%	NS	122	98	80%	16	12	75%	NS	106	82	77%	11	8	73%	NS	
Contacts réguliers avec une grand-mère	134	70	52%	8	4	50%	NS	73	35	48%	3	1	33%	NS	61	35	57%	5	3	60%	NS	
Contacts réguliers avec un grand-père	107	44	41%	8	4	50%	NS	62	23	37%	5	2	40%	NS	45	21	47%	3	2	67%	NS	
Attaché au conjoint	82	69	84%	7	7	100%	NS	37	31	84%	6	6	100%	NS	45	38	84%	1	1	100%	NS	
Attaché aux enfants	130	120	92%	9	7	78%	NS	68	62	91%	7	6	86%	NS	62	58	94%	2	1	50%	*	
Attaché à la mère naturelle	214	178	83%	22	16	73%	NS	108	87	81%	14	9	64%	NS	106	91	86%	8	7	88%	NS	
Attaché au père naturel	164	98	60%	15	5	33%	*	88	51	58%	8	3	38%	NS	76	47	62%	7	2	29%	NS	
Attaché aux frères et sœurs	254	219	86%	26	17	65%	**	143	123	86%	14	8	57%	**	111	96	86%	12	9	75%	NS	
Attaché à une grand-mère	89	62	70%	4	3	75%	NS	46	32	70%	1	0	0%	NS	43	30	70%	3	3	100%	NS	
Attaché à un grand-père	62	39	63%	4	2	50%	NS	34	21	62%	3	1	33%	NS	28	18	64%	1	1	100%	NS	

NS = Non significatif

* $p < 0,05$

** $p < 0,01$

*** $p < 0,001$

ANNEXE B. ENTRETIENS

ÉTUDE SUR L'ATTACHEMENT À LA FAMILLE QUESTIONS D'ENTREVUE

Je me prénomme _____. Je participe à une étude portant sur l'attachement à la famille et les conséquences du démantèlement de la famille chez des détenus de quelques établissements de la région des Prairies. Vous êtes l'un des détenus que nous interviewerons au cours des prochaines semaines. L'entrevue a pour but d'examiner ce qu'a été votre situation familiale durant votre enfance et votre adolescence et les liens que vous entretenez avec votre famille à l'heure actuelle. Ainsi, je vous poserai des questions sur les personnes qui vous ont élevé et sur vos rapports présents avec votre famille et votre collectivité. S'ajouteront à cette entrevue des renseignements que je tirerai de votre dossier.

C'est à titre volontaire que vous participez à cette entrevue, qui est strictement confidentielle. Vous pouvez mettre fin à l'entrevue à tout moment, et si vous préférez ne pas répondre à certaines questions, veuillez me le faire savoir et nous passerons à la suivante. N'hésitez pas à me poser des questions durant l'entrevue si vous souhaitez obtenir des précisions sur certains points.

La durée de l'entrevue est de 60 à 90 minutes. Avez-vous des questions ? Auriez-vous l'obligeance de signer le présent document confirmant que vous acceptez de participer.

J'accepte de participer à l'entrevue

(signature du participant)

(date)

MODULE 1 : ENTREVUE GÉNÉRALE

Province : _____
Date de l'entrevue : _____
Établissement : _____
Intervieweur : _____
N° du répondant : _____

SECTION A : ANTÉCÉDENTS

Je vais d'abord vous poser quelques questions générales sur vous-même, sur les endroits où vous avez vécu et sur vos premiers démêlés avec le système de justice pénale.

1. Quel est votre état civil actuel? (Cocher une réponse)

<1> Célibataire	<4> Divorcé(e)	<7> Ne sais pas
<2> Marié(e)	<5> Séparé(e)	<8> Refus
<3> Conjoint (e) de fait	<6> Veuf/Veuve	

2. À part votre état civil actuel, avez-vous déjà été : (Cocher une réponse par question)

	Oui	Non	Ne sais pas	Refus
Marié(e)	<1>	<2>	<7>	<8>
Conjoint (e) de fait	<1>	<2>	<7>	<8>
Divorcé (e)	<1>	<2>	<7>	<8>
Séparé(e)	<1>	<2>	<7>	<8>
Veuf/Veuve	<1>	<2>	<7>	<8>

3. Quelle est votre langue maternelle (c.-à-d. la langue parlée à la maison) ? (Cocher une réponse)

<1> Anglais	<4> Autre – préciser : _____
<2> Français	<7> Ne sais pas
<3> Autochtone	<8> Refus

4. Quelle est, s'il y a lieu, votre religion ou croyance spirituelle? (Cocher une réponse)

<1> Aucune	<5> Autre (préciser) _____
<2> Protestante	<7> Ne sais pas
<3> Catholique	<8> Refus
<4> Traditionnelle autochtone	

5. Êtes-vous Autochtone (Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit) ?

<1> Oui, Indien de l'Amérique du Nord (passer aux questions A à G)	<4> Non
<2> Oui, Métis (passer aux questions A à G)	<7> Ne sais pas
<3> Oui, Inuit (passer aux questions A à G)	<8> Refus

A. Si la réponse est oui, êtes-vous un Indien visé par un traité ou un Indien de plein droit en vertu de la *Loi sur les Indiens* du Canada [c.-à-d. inscrit auprès du Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien] ?

<1> Oui	<7> Ne sais pas	<9> Ne s'applique pas
<2> Non	<8> Refus	

B. Êtes-vous membre d'une bande indienne ou d'une Première nation ?

- <1> Oui – préciser laquelle : _____ <7> Ne sais pas
<2> Non <8> Refus
<9> Ne s'applique pas

C. Comprenez-vous ou parlez-vous une ou des langues autochtones ?

- <1> Oui <7> Ne sais pas <9> Ne s'applique pas
<2> Non <8> Refus

Si la réponse est oui, laquelle ou lesquelles des langues autochtones comprenez-vous ou parlez-vous ?

- 1^{re} langue : _____ <7> Ne sais pas
2^e langue : _____ <8> Refus
3^e langue : _____ <9> Ne s'applique pas

D. Sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à «aucunement attaché» et le chiffre 5 à «très attaché», indiquez dans quelle mesure vous jugez être présentement attaché à la culture autochtone (p. ex., fait-elle partie de votre vie quotidienne, éprouvez-vous un sentiment d'appartenance) ? (*Encercler une réponse*)

Aucunement attaché		Assez attaché		Très
attaché				
1	2	3	4	
5				

- <7> Ne sais pas <8> Refus <9> Ne s'applique pas

E. Pourquoi y êtes-vous attaché/aucunement attaché ? Comment décririez-vous votre attachement à la culture autochtone ? [*L'intervieweur demande des précisions – fait-elle partie de votre quotidien ? Veuillez fournir des exemples décrivant votre attachement ou votre non-attachement.*]

À l'intérieur de l'établissement :

À l'extérieur de l'établissement :

- <7> Ne sais pas <8> Refus <9> Ne s'applique pas

F. Est-ce que vous participez ou assistez actuellement à des activités autochtones traditionnelles ?

- <1> Oui (*passer à la question G*) <7> Ne sais pas (*passer directement à la question 6*)
<2> Non (*passer directement à la question 6*) <8> Refus (*passer directement à la question 6*)
<9> Ne s'applique pas

G. Si la réponse est oui, quelles sont les activités traditionnelles auxquelles vous participez ou assistez ? (Cocher toutes les réponses pertinentes)

- | | | |
|----------------------------|---------------------------------|---|
| <01> Arts/artisanats | <08> Gigue | <15> Conversations avec les Aînés |
| <02> Cérémonies | <09> Formation linguistique | <16> Danses traditionnelles |
| <03> Cercles | <10> Sac de médecine | <17> Méthodes de guérison traditionnelles |
| <04> Tambour | <11> Pow-wow | <18> Autres (préciser) _____ |
| <05> Fêtes | <12> Récits et légendes | <77> Ne sais pas |
| <06> Violon folklorique | <13> Cérémonies de purification | <88> Refus |
| <07> Chasse/pêche/trappage | <14> Sueries | <99> Ne s'applique pas |

6. Dans combien de villes, de villages ou de localités avez-vous demeuré durant votre vie (ne pas tenir compte des divers lieux habités dans une même localité) ?

Nombre : ____ (si plus de un, passer aux questions A et B)

- <77> Ne sais pas (passer aux questions A et B) <88> Refus

A. Si la réponse est dans plus de un, durant votre **première enfance** (jusqu'à 11 ans), dans quelle catégorie de localité avez-vous vécu la majorité du temps ? (Cocher une réponse)

- | | | | |
|--|-----------------------|-------|------------|
| <1> Grande ville (100 000 de population et +) | <6> | Autre | (préciser) |
| _____ | | | |
| <2> Petite ville (de 10 000 à 100 000 de population) | <7> Ne sais pas | | |
| <3> Localité rurale (< 10 000 de population) | <8> Refus | | |
| <4> Réserve | <9> Ne s'applique pas | | |
| <5> Communauté métisse | | | |

B. Durant votre **adolescence** (de 12 à 18 ans), dans quelle catégorie de localité avez-vous vécu la majorité du temps ? (Cocher une réponse)

- | | | | |
|--|-----------------------|-------|------------|
| <1> Grande ville (100 000 de population et +) | <6> | Autre | (préciser) |
| _____ | | | |
| <2> Petite ville (de 10 000 à 100 000 de population) | <7> Ne sais pas | | |
| <3> Localité rurale (< 10 000 de population) | <8> Refus | | |
| <4> Réserve | <9> Ne s'applique pas | | |
| <5> Communauté métisse | | | |

7. Au moment de votre **plus récente mise en état d'arrestation**, dans quelle catégorie de localité viviez-vous ? (Cocher une réponse)

- | | |
|--|----------------------------|
| <1> Grande ville (100 000 de population et +) | <6> Autre (préciser) _____ |
| <2> Petite ville (de 10 000 à 100 000 de population) | <7> Ne sais pas |
| <3> Localité rurale (< 10 000 de population) | <8> Refus |
| <4> Réserve | <9> Ne s'applique pas |
| <5> Communauté métisse | |

8. Au moment de votre plus récente mise en état d'arrestation, depuis combien de temps viviez-vous dans cette localité ? (Cocher une réponse)

- | | | |
|-------------------|--------------------|-----------------|
| <1> Moins de 1 an | <4> De 11 à 15 ans | <7> Ne sais pas |
| <2> De 1 à 5 ans | <5> De 16 à 20 ans | <8> Refus |
| <3> De 6 à 10 ans | <6> Plus de 20 ans | |

Je vais maintenant vous poser quelques questions sur vos premières participations à des activités criminelles.

9. Quel âge aviez-vous lorsque pour la première fois la police vous a interrogé suite à des soupçons à votre endroit ?

Âge : _____ <7> Ne sais pas <8> Refus

10. Quel âge aviez-vous au moment de votre première comparution en cour (suite à une inculpation) ?

Âge : _____ <7> Ne sais pas <8> Refus

11. Avez-vous déjà été détenu(e) en tant que jeune contrevenant (en milieu ouvert ou fermé) ?

<1> Oui (passer à la question A) <7> Ne sais pas
<2> Non <8> Refus

A. Si la réponse est oui, combien de temps avez-vous été détenu(e) comme jeune contrevenant(e) (total de toutes les peines) ? (Cocher une réponse)

<1> Moins de 6 mois <4> De 4 à 5 ans <8> Refus
<2> De 6 mois à < de 1 an <5> Plus de 5 ans <9> Ne s'applique pas
<3> De 1 à 3 ans <7> Ne sais pas

12. Les infractions que vous avez commises en tant que jeune contrevenant étaient de quel type (sans qu'il y ait eu nécessairement inculpation) ? (Cocher toutes les réponses pertinentes)

<01> Aucune <09> Prostitution
<02> Agression sexuelle <10> Infraction en matière de drogue
<03> Voies de fait <11> Infraction liée à la conduite automobile
<04> Vol <12> Consommation d'alcool avant l'âge permis
<05> Autre crime violent (p. ex., meurtre, homicide involontaire) <13> Autre (préciser) : _____
<06> Vol d'automobile <77> Ne sais pas
<08> Autre crime contre les biens <07> Vandalisme/méfait <88> Refus
(p. ex., vol, introduction par effraction)

13. Combien de temps avez-vous passé dans des établissements correctionnels pour adultes à ce jour (provinciaux et fédéraux – durée totale de toutes les peines) ?

(Cocher une réponse)

<01> Moins de 6 mois <05> 6 à 7 ans <77> Ne sais pas
<02> 6 mois à < de 1 an <06> 8 à 10 ans <88> Refus
<03> 1 à 3 ans <07> 11 à 15 ans
<04> 4 à 5 ans <08> Plus de 15 ans

14. Un membre de votre famille a-t-il déjà été impliqué dans des activités criminelles ?

<1> Oui <7> Ne sais pas
<2> Non <8> Refus

SECTION B : CONDITIONS DE VIE DURANT L'ENFANCE

Je vais maintenant vous poser quelques questions sur les conditions dans lesquelles vous avez grandi et sur ce qu'a été votre enfance.

1. Veuillez nous indiquer les personnes avec lesquelles vous avez vécu, de votre naissance jusqu'à l'âge de 18 ans :

1 ^{re} :	_____	Durée :	_____	mois/années
2 ^e :	_____	Durée :	_____	mois/années
3 ^e :	_____	Durée :	_____	mois/années
4 ^e :	_____	Durée :	_____	mois/années
5 ^e :	_____	Durée :	_____	mois/années
6 ^e :	_____	Durée :	_____	mois/années
7 ^e :	_____	Durée :	_____	mois/années
8 ^e :	_____	Durée :	_____	mois/années
9 ^e :	_____	Durée :	_____	mois/années
10 ^e :	_____	Durée :	_____	mois/années

Codes :

<01> Deux parents naturels	<08> Seul	<15> Société d'aide à l'enfance
<02> Mère naturelle	<09> Autre parent (préciser)	<16> Détention/établissement
<03> Père naturel	<10> Deux parents adoptifs	<17> Ami/petite amie/petit ami
<04> Deux grands-parents	<11> Mère adoptive	<18> Dans la rue
<05> Grand-mère	<12> Père adoptif	<19> Autre sans lien familial (préciser)
<06> Grand-père	<13> Famille d'accueil	<77> Ne sais pas
<07> Frères et sœurs	<14> Foyer de groupe	<88> Refus

2. Avez-vous déjà été un sans-abri ?

<1> Oui <2> Non <7> Ne sais pas <8> Refus

3. Sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à «très mauvaise» et le chiffre 5 à «excellente», comment classez-vous la situation économique dans laquelle vous grandissiez ? (*Encercler une réponse*)

Très mauvaise		Moyenne	
Excellente			
1	2	3	4
5			
<7> Ne sais pas	<8> Refus	<9> Ne s'applique pas	

4. Avez-vous participé ou assisté à des activités autochtones traditionnelles durant votre enfance et votre adolescence ?

<1> Oui (*passer à la question A*) <7> Ne sais pas
<2> Non <8> Refus

A. Si la réponse est oui, à quelles activités traditionnelles avez-vous participé ou assisté ? (Cocher toutes les réponses pertinentes)

- | | | |
|--------------------------------|---------------------------------|---|
| <01> Arts/artisanats | <08> Gigue | <15> Conversations avec les Aînés |
| <02> Cérémonies | <09> Formation linguistique | <16> Danses traditionnelles |
| <03> Cercles | <10> Sac de médecine | <17> Méthodes de guérison traditionnelles |
| <04> Tambour | <11> Pow-wow | <18> Autres (préciser) _____ |
| <05> Fêtes | <12> Récits et légendes | <77> Ne sais pas |
| <06> Violon folklorique | <13> Cérémonies de purification | <88> Refus |
| <07> Chasse/pêche/
trappage | <14> Sueries | <99> Ne s'applique pas |

5. Avez-vous été adopté ?

- <1> Oui <2> Non <7> Ne sais pas <8> Refus

6. Avez-vous séjourné dans une famille d'accueil ?

- <1> Oui <2> Non <7> Ne sais pas <8> Refus

7. Avez-vous séjourné dans un foyer de groupe ?

- <1> Oui <2> Non <7> Ne sais pas <8> Refus

8. **[Répondants autochtones seulement]** Avez-vous déjà été étudiant(e) dans un pensionnat de l'État, dans un foyer scolaire ou dans une école industrielle ?

- <1> Oui <7> Ne sais pas <9> Ne s'applique pas
<2> Non <8> Refus

Je vais maintenant vous poser quelques questions sur la stabilité de votre milieu de vie durant votre enfance et votre adolescence. Par stabilité, on entend un sentiment de sécurité, une impression de constance, de fiabilité et de régularité.

9. Sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à «aucunement stable» et le chiffre 5 à «très stable», quelle note accordez-vous à votre milieu de vie durant votre enfance et votre adolescence sur le plan de la stabilité (p. ex., sécurité, constance, fiabilité et soutien des autres) ? (Encercler un chiffre par question)

	Aucunement Stable		Assez stable		Très stable	NSP	Refus
Enfance globalement :	1	2	3	4	5	7	8
Première enfance (0 à 11 ans) :	1	2	3	4	5	7	8
Adolescence (12 à 18 ans) :	1	2	3	4	5	7	8

10. Pourquoi diriez-vous que votre enfance a été stable/instable ? Pouvez-vous nous décrire votre enfance ? [L'intervieweur demande des précisions – à l'aide d'exemples, décrivez de quelle façon vos pourvoyeurs de soins assuraient ou n'assuraient pas la stabilité nécessaire – heure du coucher régulière, travaux scolaires, repas à des heures régulières, sentiment de sécurité, etc.]

<7> Ne sais pas

<8> Refus

11. Qui selon vous a été votre principal pourvoyeur de soins durant votre enfance et votre adolescence (c.-à-d. la ou les personnes qui se sont le plus occupées de vous) ? (Cocher une réponse)

<01> Deux parents naturels

<02> Mère naturelle

<03> Père naturel

<04> Deux grands-parents

<05> Grand-mère

<06> Grand-père

<07> Frères et sœurs

<08> Moi-même

<09> Autre parent (préciser) _____

<10> Deux parents adoptifs

<11> Mère adoptive

<12> Père adoptif

<13> Famille d'accueil

<14> Foyer de groupe

<15> Société d'aide à l'enfance

<16> Autre sans lien familial (préciser) _____

<77> Ne sais pas

<88> Refus

12. Y a-t-il eu un deuxième plus important pourvoyeur de soins (pas nécessairement un membre de la famille) ? (Cocher une réponse) [Note à l'intervieweur : si la personne a répondu « moi-même » à la question précédente, il est important de savoir qui a été le deuxième plus important pourvoyeur de soins.]

<1> Oui (passer à la question A ci-dessous)

<7> Ne sais pas

<2> Non

<8> Refus

A. Si la réponse est oui, qui a été le deuxième plus important pourvoyeur de soins ? (Cocher une réponse)

<01> Deux parents naturels

<02> Mère naturelle

<03> Père naturel

<04> Deux grands-parents

<05> Grand-mère

<06> Grand-père

<07> Frères et sœurs

<08> Moi-même

<09> Autre parent (préciser) _____ <99> Ne s'applique pas

<10> Deux parents adoptifs

<11> Mère adoptive

<12> Père adoptif

<13> Famille d'accueil

<14> Foyer de groupe

<15> Société d'aide à l'enfance

<16> Autre sans lien familial (préciser) _____

<77> Ne sais pas

<88> Refus

Je vais maintenant vous poser quelques questions sur l'attachement que vous aviez pour votre principal pourvoyeur de soins pendant votre enfance et votre adolescence. Par attachement, on entend des sentiments d'affection, de bienveillance, de confiance, d'appui et d'appartenance.

SECTION C : PROBLÈMES FAMILIAUX

Dans cette section, je vais vous interroger sur les problèmes familiaux que vous avez vécus durant votre enfance.

1. Avez-vous subi de la violence physique et/ou sexuelle ou de la violence psychologique dans votre milieu de vie durant votre enfance, ou en avez-vous été témoin ? *(Cocher les réponses pertinentes)*

<1> Oui – en tant que victime *(passer aux questions A à H)* <3> Non <8> Refus
<2> Oui – en tant que témoin *(passer aux questions A à H)* <7> Ne sais pas

A. Si la réponse est oui, qui étaient les victimes ? *(Cocher toutes les réponses pertinentes)*

<01> Moi	<07> Autres parents (préciser) _____
<02> Mère	<08> Autre (préciser) _____
<03> Père	<77> Ne sais pas
<04> Frère	<88> Refus
<05> Sœur	<99> Ne s'applique pas
<06> Grand-mère	

B. De quel type de violence s'agissait-il ? *(Cocher toutes les réponses pertinentes)*
[Note à l'intervieweur : permettre à la personne de répondre spontanément, puis suggérer certains types particuliers de mauvais traitements physiques.]

<01> Utilisation d'arme à feu ou de couteau	<09> Contrainte physique
<02> Coups donnés à l'aide d'un objet	<10> Menace
<03> Coups	<11> Violence psychologique/émotionnelle
<04> Étouffement/étranglement	<12> Exploitation financière
<05> Tir d'objets	<13> Autre (préciser) _____
<06> Poussées/empoignades/bousculades	<77> Ne sais pas
<07> Brûlures	<88> Refus
<08> Violence sexuelle	<99> Ne s'applique pas

C. Où habitiez-vous quand la violence s'est produite ? *(Cocher les réponses pertinentes)*

<1> Parents naturels	<5> Autre (préciser) _____
<2> Parents adoptifs	<7> Ne sais pas
<3> Parents de famille d'accueil	<8> Refus
<4> Foyer de groupe	<9> Ne s'applique pas

D. Quel âge aviez-vous au moment de subir pour la première fois de la violence physique ou sexuelle ou d'en être témoin ?

Âge : _____	<88> Refus
<77> Ne sais pas	<99> Ne s'applique pas

E. Pendant combien de temps avez-vous subi de la violence ou en avez-vous été témoin ?

Nombre d'années : _____ <88> Refus
<77> Ne sais pas <99> Ne s'applique pas

F. Sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à «aucunement grave» et le chiffre 5 à «très grave», comment décrivez-vous cette violence dans l'ensemble (en tenant compte de la situation dans tous les endroits habités) ? (*Encercler une réponse*)

Aucunement grave		Assez grave		Très grave
1	2	3	4	5
<7> Ne sais pas		<8> Refus		<9> Ne s'applique pas

G. Pourquoi décrivez-vous la violence comme n'étant pas grave/comme étant très grave ?

<7> Ne sais pas <8> Refus <9> Ne s'applique pas

H. Comment décrivez-vous les conséquences que cette violence a eues sur vous ?
[L'intervieweur demande des précisions – Quelle incidence cela a-t-il eu sur vos sentiments, sur votre façon d'agir ?]

À ce moment-là :

Maintenant :

<7> Ne sais pas <8> Refus <9> Ne s'applique pas

2. Parmi les personnes chargées de vous élever, l'une d'elles avait-elle un problème d'alcool et/ou de drogue ?

<1> Oui – d'alcool (<i>passer aux questions A à C</i>)	<4> Non
<2> Oui – de drogue (<i>passer aux questions A à C</i>)	<7> Ne sais pas
<3> Oui – d'alcool et de drogue (<i>passer aux questions A à C</i>)	<8> Refus

A. Si la réponse est oui, où habitiez-vous au moment où il y avait un problème de toxicomanie ? (Cocher toutes les réponses pertinentes)

Alcool :

- <1> Parents naturels
- <2> Parents adoptifs
- <3> Parents de famille d'accueil
- <4> Foyer de groupe
- <5> Autre (préciser) _____
- <7> Ne sais pas
- <8> Refus
- <9> Ne s'applique pas

Drogue :

- <1> Parents naturels
- <2> Parents adoptifs
- <3> Parents de famille d'accueil
- <4> Foyer de groupe
- <5> Autre (préciser) _____
- <7> Ne sais pas
- <8> Refus
- <9> Ne s'applique pas

B. Sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à «aucunement grave» et le chiffre 5 à «très grave», à quel degré de gravité situez-vous le problème de toxicomanie ? (Encercler un chiffre par réponse proposée)

	Aucunement grave		Assez grave		Très grave
Personne n° 1 :	1	2	3	4	5
Personne n° 2 :	1	2	3	4	5
Personne n° 3 :	1	2	3	4	5
<7> Ne sais pas		<8> Refus		<9> Ne s'applique pas	

C. Comment décrivez-vous les conséquences que le problème de toxicomanie a eu sur vous ? [L'intervieweur demande des précisions – Quelle incidence cela a-t-il eu sur vos sentiments, sur votre façon d'agir ?]

À ce moment-là :

Maintenant :

<7> Ne sais pas

<8> Refus

<9> Ne s'applique pas

SECTION D : RAPPORTS ACTUELS AVEC LA FAMILLE

Dans cette section, je vais vous poser quelques questions sur les rapports que vous entretenez présentement avec votre famille.

1. [Si le répondant est présentement marié ou en union de fait] Avez-vous présentement des contacts réguliers avec votre conjointe/conjointe de fait (p. ex., rencontres ou conversations régulières – tous les six mois au moins) ?

<1> Oui (passer à la question B)

<7> Ne sais pas

<9> Ne s'applique pas

<2> Non (passer à la question A)

<8> Refus

A. **Si la réponse est NON**, y a-t-il des raisons particulières de ne pas avoir de contacts ? (Cocher toutes les réponses pertinentes)

- | | |
|---|--|
| <01> Lieu de domicile trop éloigné | <07> Ne peux assumer le coût des appels interurbains |
| <02> Incarcération trop récente pour recevoir visites | <08> Ne sais pas comment entrer en contact |
| <03> Famille pas intéressée à avoir de contact | <09> Autre (préciser) _____ |
| <04> Je ne suis pas intéressé à avoir de contact | <77> Ne sais pas |
| <05> Ordonnance de non-communication | <88> Refus |
| <06> Contacts difficiles (p. ex., pas de téléphone) | <99> Ne s'applique pas |

[Passer directement à la question 2]

B. **Si la réponse est OUI**, quelle est présentement la fréquence de vos contacts ? (Cocher une réponse)

- | | | |
|---------------------------------|-------------------------------|------------------------|
| <01> Plus d'une fois par jour | <05> Plusieurs fois par mois | <77> Ne sais pas |
| <02> Une fois par jour | <06> Une fois par mois | <88> Refus |
| <03> Plusieurs fois par semaine | <07> Plusieurs fois par année | <99> Ne s'applique pas |
| <04> Une fois par semaine | <08> Moins souvent | |

C. Chacun a ses raisons propres de maintenir le contact – quelles sont les vôtres ? (Cocher toutes les réponses pertinentes)

- | | |
|-------------------------------|---|
| <01> Sa présence me manque | <08> Me rassurer sur le bien-être de la famille |
| <02> Je m'inquiète | <09> Me tenir au courant de ce qui se passe |
| <03> Sentiment d'appartenance | <10> Moyen de communiquer avec l'extérieur |
| <04> Liens familiaux | <11> Autre (préciser) _____ |
| <05> Liens culturels | <77> Ne sais pas |
| <06> Soutien psychologique | <88> Refus |
| <07> Soutien financier | <99> Ne s'applique pas |

D. Sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à «aucunement attaché» et le chiffre 5 à «très attaché», comment évaluez-vous l'attachement que vous portez actuellement à votre conjointe ? (Encercler une réponse)

- | | | | | |
|--------------------|---------------|-----------------------|---|---|
| Aucunement attaché | Assez attaché | Très attaché | | |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| <7> Ne sais pas | <8> Refus | <9> Ne s'applique pas | | |

E. Veuillez décrire vos rapports actuels avec votre conjointe/conjoint de fait. [L'intervieweur demande des précisions – Passez-vous du temps ensemble, de quelle façon décririez-vous à quelqu'un d'autre votre relation ?]

- | | | |
|-----------------|-----------|-----------------------|
| <7> Ne sais pas | <8> Refus | <9> Ne s'applique pas |
|-----------------|-----------|-----------------------|

2. Avez-vous des enfants (biologiques, du conjoint/de la conjointe, ou adoptés) ?

- | | |
|--------------------------------------|-----------------|
| <1> Oui (passer aux questions A à H) | <7> Ne sais pas |
| <2> Non | <8> Refus |

A. Si la réponse est oui, combien d'enfants avez-vous ?

- | | | | |
|----------------|------------------|------------|------------------------|
| Nombre : _____ | <77> Ne sais pas | <88> Refus | <99> Ne s'applique pas |
|----------------|------------------|------------|------------------------|

B. Vos enfants ont-ils vécu avec vous la majorité du temps avant votre incarcération ?

- <1> Oui <3> Non <8> Refus
<2> Quelques fois <7> Ne sais pas <9> Ne s'applique pas

C. Avez-vous présentement des contacts réguliers avec votre ou vos enfants (p. ex., rencontres ou conversations régulières – tous les six mois au moins) ?

- <1> Oui (*passer à la question E*) <7> Ne sais pas <9> Ne s'applique pas
<2> Non (*passer à la question D*) <8> Refus

D. **Si la réponse est NON**, y a-t-il présentement une raison particulière de ne pas avoir de contacts ? (*Cocher toutes les réponses pertinentes*)

- <01> Lieu de domicile trop éloigné <07> Ne peut assumer le coût des appels interurbains
<02> Incarcération trop récente pour visites <08> Ne sais pas comment entrer en contact
<03> Famille pas intéressée à avoir de contact <09> Autre (préciser) _____
<04> Je ne suis pas intéressé à avoir de contact <77> Ne sais pas
<05> Ordonnance de non-communication <88> Refus
<06> Contacts difficiles (p. ex., pas de téléphone) <99> Ne s'applique pas

[Passer directement à la question 3]

E. **Si la réponse est OUI**, quelle est présentement la fréquence de vos contacts ? (*Cocher une réponse*)

- <01> Plus d'une fois par jour <05> Plusieurs fois par mois <77> Ne sais pas
<02> Une fois par jour <06> Une fois par mois <88> Refus
<03> Plusieurs fois par semaine <07> Plusieurs fois par année <99> Ne s'applique pas
<04> Une fois par semaine <08> Moins souvent

F. Chacun a ses raisons propres de maintenir le contact – quelles sont les vôtres ? (*Cocher toutes les réponses pertinentes*)

- <01> Sa présence me manque <08> Me rassurer sur le bien-être de la famille
<02> Je m'inquiète <09> Me tenir au courant de ce qui se passe
<03> Sentiment d'appartenance <10> Moyen de communiquer avec l'extérieur
<04> Liens familiaux <11> Autre (préciser) _____
<05> Liens culturels <77> Ne sais pas
<06> Soutien psychologique <88> Refus
<07> Soutien financier <99> Ne s'applique pas

G. Sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à «aucunement attaché» et le chiffre 5 à «très attaché», comment évaluez-vous l'attachement que vous portez actuellement à votre ou à vos enfants ? (*Encercler une réponse*)

- Aucunement attaché Assez attaché Très attaché
1 2 3 4 5
<7> Ne sais pas <8> Refus <9> Ne s'applique pas

H. Comment définiriez-vous vos rapports actuels avec votre ou vos enfants ?
[L'intervieweur demande des précisions – Passez-vous du temps ensemble, de quelle façon décririez-vous à quelqu'un d'autre cette relation ?]

<7> Ne sais pas

<8> Refus

<9> Ne s'applique pas

3. **[Si le répondant a des enfants]** Certains de vos enfants ont-ils déjà été placés dans une famille d'accueil, dans un foyer de groupe ou adoptés ?

<1> Oui (passer aux questions A à C)

<7> Ne sais pas

<9> Ne s'applique pas

<2> Non

<8> Refus

A. Si la réponse est oui, à quel âge ont-ils été placés dans un foyer d'accueil ou adoptés ?

Âges : ____; ____; ____; ____; ____; ____; ____; ____

<77> Ne sais pas

<88> Refus

<99> Ne s'applique pas

B. Pour quelles raisons vos enfants ont-ils été placés dans un foyer d'accueil ou adoptés ?

<7> Ne sais pas

<8> Refus

<9> Ne s'applique pas

C. Parmi vos enfants, y en a-t-il présentement dans un foyer d'accueil ?

<1> Oui

<7> Ne sais pas

<9> Ne s'applique pas

<2> Non

<8> Refus

4. Outre votre conjoint(e) et vos enfants, **avant la présente incarcération** avez-vous été en contact avec un ou des membres de la famille immédiate (biologiques/d'adoption/d'accueil) ou de la famille élargie (p. ex., rencontres ou conversations régulières – tous les six mois au moins) ?

<1> Oui (passer à la question A)

<7> Ne sais pas

<2> Non

<8> Refus

A. *Si la réponse est oui*, avec qui êtes-vous entré en contact et s'agissait-il de rapports soutenus (p. ex., rencontres ou conversations régulières – tous les six mois au moins)?

	Rég.	Irrég.	Non	Ne sais pas	Refus	Ne s'applique pas
Mère naturelle :	<1>	<2>	<3>	<7>	<8>	<9>
Père naturel :	<1>	<2>	<3>	<7>	<8>	<9>
Frères et sœurs :	<1>	<2>	<3>	<7>	<8>	<9>
Grand-mère :	<1>	<2>	<3>	<7>	<8>	<9>
Grand-père :	<1>	<2>	<3>	<7>	<8>	<9>
Autre parent (préciser) _____	<1>	<2>	<3>	<7>	<8>	<9>
Autre sans lien familial (préciser) _____	<1>	<2>	<3>	<7>	<8>	<9>

5. Avez-vous **présentement** des contacts réguliers avec votre famille immédiate ou élargie (p. ex., rencontres ou conversations régulières – tous les six mois au moins) ?

- <1> Oui (*passer à la question B*) <7> Ne sais pas
 <2> Non (*passer à la question A*) <8> Refus

A. **Si la réponse est NON**, y a-t-il une raison précise pour laquelle vous n'avez pas présentement de contacts avec la famille ? (*Cocher toutes les réponses pertinentes*)

- <01> Lieu de domicile trop éloigné <07> Ne peut assumer le coût des appels interurbains
 <02> Incarcération trop récente pour visites <08> Ne sais pas comment entrer en contact
 <03> Famille pas intéressée à avoir de contact <09> Autre (préciser) _____
 <04> Je ne suis pas intéressé à avoir de contact <77> Ne sais pas
 <05> Ordonnance de non-communication <88> Refus
 <06> Contacts difficiles (p. ex., pas de téléphone) <99> Ne s'applique pas

[Passer directement à la question 6]

B. **Si la réponse est OUI**, avec quels membres de votre famille avez-vous présentement des contacts réguliers ? (*Cocher toutes les réponses pertinentes*)

- <01> Mère naturelle <09> Famille d'accueil
 <02> Père naturel <10> Foyer de groupe
 <03> Frères et sœurs <11> Autre sans lien familial (préciser) _____
 <04> Grand-mère <77> Ne sais pas
 <05> Grand-père <88> Refus
 <06> Autre parent (préciser) _____ <99> Ne s'applique pas
 <07> Mère adoptive
 <08> Père adoptif

C. À l'heure actuelle, quelle est la fréquence de vos contacts avec un ou des membres de votre famille ? (*Cocher une réponse*)

- <01> Plus d'une fois par jour <05> Plusieurs fois par mois <77> Ne sais pas
 <02> Une fois par jour <06> Une fois par mois <88> Refus
 <03> Plusieurs fois par semaine <07> Plusieurs fois par année <99> Ne s'applique pas
 <04> Une fois par semaine <08> Moins souvent

D. Chacun a ses raisons propres de maintenir le contact – quelles sont les vôtres ?
(Cocher toutes les réponses pertinentes)

- | | |
|-------------------------------|---|
| <01> Sa présence me manque | <08> Me rassurer sur le bien-être de la famille |
| <02> Je m'inquiète | <09> Me tenir au courant de ce qui se passe |
| <03> Sentiment d'appartenance | <10> Moyen de communiquer avec l'extérieur |
| <04> Liens familiaux | <11> Autre (préciser) _____ |
| <05> Liens culturels | <77> Ne sais pas |
| <06> Soutien psychologique | <88> Refus |
| <07> Soutien financier | <99> Ne s'applique pas |

6. Sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à «aucunement attaché» et le chiffre 5 à «très attaché», comment définissez-vous votre attachement à votre famille ? (Encercler une réponse par question)

	Aucunement attaché	Assez attaché	Très attaché	Ne s'applique pas
Mère naturelle :	1 2	3	4	5 <9>
Père naturel :	1 2	3	4	5 <9>
Frères et sœurs :	1 2	3	4	5 <9>
Grand-mère :	1 2	3	4	5 <9>
Grand-père :	1 2	3	4	5 <9>
Autre : _____	1 2	3	4	5 <9>

7. Pouvez-vous décrire vos rapports actuels avec l'ensemble des membres de votre famille ? [L'intervieweur demande des précisions – Les aimez-vous, les appréciez-vous, passez-vous du temps ensemble? Veuillez décrire les rapports avec chacun des membres de la famille.]

<7> Ne sais pas <8> Refu

8. Avec qui selon vous entretenez-vous présentement les rapports les plus étroits ?
(Cocher une réponse)

- | | |
|------------------------------------|--------------------------------|
| <01> Conjointe/conjointe de fait | <11> Mère de famille d'accueil |
| <02> Enfant ou enfants | <12> Père de famille d'accueil |
| <03> Mère naturelle | <13> Ami |
| <04> Père naturel | <14> Autre détenu |
| <05> Grand-mère | <15> Autre (préciser) _____ |
| <06> Grand-père | <77> Ne sais pas |
| <07> Frère ou sœur | <88> Refus |
| <08> Autre parent (préciser) _____ | |
| <09> Mère adoptive | |
| <10> Père adoptif | |

9. Pourquoi, selon vous, est-ce avec cette personne que vous entretenez des rapports étroits ? [L'intervieweur demande des précisions – **Veillez fournir des exemples.**]

<7> Ne sais pas <8> Refus

10. Avec qui, selon vous, vos rapports sont-ils présentement les plus négatifs (c.-à-d. la personne exerçant l'influence la plus négative sur vous) ? (Cocher une réponse)

- | | |
|--------------------------------------|--------------------------------|
| <01> Conjoint(e)/conjoint(e) de fait | <11> Mère de famille d'accueil |
| <02> Enfant ou enfants | <12> Père de famille d'accueil |
| <03> Mère naturelle | <13> Ami(e) |
| <04> Père naturel | <14> Autre détenu(e) |
| <05> Grand-mère | <15> Autre (préciser) _____ |
| <06> Grand-père | <77> Ne sais pas |
| <07> Frère ou sœur | <88> Refus |
| <08> Autre parent (préciser) _____ | |
| <09> Mère adoptive | |
| <10> Père adoptif | |

11. Pourquoi, selon vous, s'agit-il des rapports les plus négatifs ? [L'intervieweur demande des précisions – **Veillez fournir des exemples.**]

<7> Ne sais pas <8> Refus

12. Étiez-vous membre d'un gang avant votre incarcération ?

- | | |
|---------|-----------------|
| <1> Oui | <7> Ne sais pas |
| <2> Non | <8> Refus |

13. Faites-vous présentement partie d'un gang à l'établissement ?

- | | |
|---------|-----------------|
| <1> Oui | <7> Ne sais pas |
| <2> Non | <8> Refus |

SECTION E : LIENS INTERGÉNÉRATIONNELS

Dans cette section, je vais vous poser quelques questions sur vos parents et d'autres membres de la famille.

1. Un de vos parents naturels a-t-il été adopté ? (Cocher une réponse par question)

- | | Oui | Non | Ne sais pas | Refus |
|------|-----|-----|-------------|-------|
| Mère | <1> | <2> | <7> | <8> |
| Père | <1> | <2> | <7> | <8> |

- A. Si la réponse est oui, la famille adoptive était-elle :
- | | |
|----------------------------------|----------------------------------|
| Mère (cocher une réponse) | Père (cocher une réponse) |
| <1> Non autochtone | <1> Non autochtone |
| <2> Autochtone | <2> Autochtone |
| <3> Métisse | <3> Métisse |
| <7> Ne sais pas | <7> Ne sais pas |
| <8> Refus | <8> Refus |
| <9> Ne s'applique pas | <9> Ne s'applique pas |

2. Un de vos parents naturels a-t-il déjà séjourné dans une famille d'accueil et/ou dans un foyer de groupe ? (Cocher une réponse par question)

	Oui	Non	Ne sais pas	Refus
Mère	<1>	<2>	<7>	<8>
Père	<1>	<2>	<7>	<8>

3. **[Répondants autochtones seulement]** Parmi les membres suivants de votre famille, certains ont-ils déjà été étudiants dans un pensionnat de l'État, dans un foyer scolaire ou dans une école industrielle ? (Cocher une réponse par question)

	Oui	Non	Ne sais pas	Refus	Ne s'applique pas
Mère naturelle :	<1>	<2>	<7>	<8>	<9>
Père naturel :	<1>	<2>	<7>	<8>	<9>
Frères ou sœurs :	<1>	<2>	<7>	<8>	<9>
Grands-mères :	<1>	<2>	<7>	<8>	<9>
Grands-pères :	<1>	<2>	<7>	<8>	<9>
Tantes et oncles :	<1>	<2>	<7>	<8>	<9>
Cousins :	<1>	<2>	<7>	<8>	<9>
Autres parents (préciser) : _____	<1>	<2>	<7>	<8>	<9>

- A. Si la réponse est oui, quel est le nom du ou des pensionnats fréquentés par ces membres de votre famille ?

	Nom de l'école :	Province :	Ne sais pas	Refus	Ne s'ap. pas
Mère :	_____	_____	<7>	<8>	<9>
Père :	_____	_____	<7>	<8>	<9>
Frères et sœurs :	_____	_____	<7>	<8>	<9>
Grand-mère :	_____	_____	<7>	<8>	<9>
Grand-père :	_____	_____	<7>	<8>	<9>
Tantes/Oncles :	_____	_____	<7>	<8>	<9>
Cousins :	_____	_____	<7>	<8>	<9>
Autre :	_____	_____	<7>	<8>	<9>

SI LE RÉPONDANT A ÉTÉ ADOPTÉ – remplir le Module 2.
SI LE RÉPONDANT A SÉJOURNÉ DANS UNE FAMILLE D'ACCUEIL – remplir le Module 3.
SI LE RÉPONDANT A SÉJOURNÉ DANS UN FOYER DE GROUPE – remplir le Module 4.
SI LE RÉPONDANT A SÉJOURNÉ DANS UN PENSIONNAT – remplir le Module 5.

Y a-t-il autre chose que vous souhaitez mentionner ?

Avez-vous des questions ? Merci beaucoup de nous avoir consacré de votre temps.

MODULE 2 : ADOPTION

Province : _____
Date de l'entrevue : _____
Établissement : _____
Intervieweur : _____
N° du répondant : _____

Je vais maintenant vous poser quelques questions au sujet de votre adoption. Si certaines de ces questions ont déjà été abordées, nous procéderons plus rapidement.

1. À quel âge avez-vous été adopté ?

Âge : _____ <77> Ne sais pas <88> Refus

2. Avez-vous été adopté par des membres de votre famille ?

<1> Oui (*passer à la question A*) <7> Ne sais pas
<2> Non <8> Refus

A. Si la réponse est oui, par qui avez-vous été adopté ? (*Cocher une réponse*)

<1> Grands-parents <6> Autre (préciser) _____
<2> Grand-mère seulement <7> Ne sais pas
<3> Grand-père seulement <8> Refus
<4> Tante et/ou oncle <9> Ne s'applique pas
<5> Frère ou sœur

3. Votre ou vos parents adoptifs sont-ils autochtones ?

<1> Oui <2> Non <7> Ne sais pas <8> Refus

4. Votre ou vos parents adoptifs vous ont-ils fourni l'occasion d'avoir accès à la pratique des traditions et coutumes culturelles et spirituelles durant votre enfance et votre adolescence ?

<1> Oui <2> Non <7> Ne sais pas <8> Refus

5. Combien de temps avez-vous vécu avec votre ou vos parents adoptifs ? (*Cocher une réponse*)

<1> Moins de 5 ans <4> 16 à 20 ans <7> Ne sais pas
<2> 6 à 10 ans <5> Plus de 20 ans <8> Refus
<3> 11 à 15 ans

6. Pourquoi croyez-vous avoir été placé en adoption ?

<7> Ne sais pas <8> Refus

7. Avez-vous **présentement** des contacts réguliers avec un membre quelconque de votre famille adoptive (p. ex., rencontres ou conversations régulières – tous les six mois au moins) ?

<1> Oui (*passer à la question A*) <7> Ne sais pas
<2> Non <8> Refus

A. Si la réponse est oui, avec qui avez-vous présentement des contacts réguliers ?
(Cocher toutes les réponses pertinentes)

- | | |
|---------------------|----------------------------|
| <1> Mère | <6> Autre (préciser) _____ |
| <2> Père | <7> Ne sais pas |
| <3> Frères et sœurs | <8> Refus |
| <4> Grand-mère | <9> Ne s'applique pas |
| <5> Grand-père | |

8. Sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à «aucunement attaché» et le chiffre 5 à «très attaché», comment évaluez-vous votre attachement actuel pour votre famille adoptive ? (Encercler une réponse)

- | | | | | |
|--------------------|-----------|---------------|---|--------------|
| Aucunement attaché | | Assez attaché | | Très attaché |
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| <7> Ne sais pas | <8> Refus | | | |

9. Pourquoi, selon vous, êtes-vous/n'êtes-vous pas attaché ? Pourriez-vous décrire vos rapports actuels avec votre famille adoptive ? [L'intervieweur demande des précisions – S'agit-il d'une relation positive ou négative, vous sentez-vous aimé, les conflits sont-ils fréquents, vous sentez-vous soutenu par eux, que faites-vous ensemble ? Veuillez fournir des exemples décrivant votre attachement ou votre non-attachement.]

- <7> Ne sais pas <8> Refus

Je vais maintenant vous poser quelques questions au sujet de votre famille naturelle.

10. Avez-vous vécu avec vos parents naturels durant un certain temps avant d'être adopté ?

- | | |
|----------------------------------|-----------------|
| <1> Oui (passer à la question A) | <7> Ne sais pas |
| <2> Non | <8> Refus |

A. Si la réponse est oui, pendant combien de temps ?

- | | |
|-------------------------|------------------------|
| Nombre d'années : _____ | <88> Refus |
| <77> Ne sais pas | <99> Ne s'applique pas |

11. Avez-vous été placé en adoption par vos parents ou par la province ? (Cocher une réponse)

- | | |
|----------------------|-----------------|
| <1> Parents naturels | <7> Ne sais pas |
| <2> Province | <8> Refus |

12. Connaissez-vous vos parents naturels ? (Cocher une réponse)

- | |
|--|
| <1> Oui – les deux parents naturels (passer aux questions A à C) |
| <2> Oui – la mère naturelle seulement (passer aux questions A à C) |
| <3> Oui – le père naturel seulement (passer aux questions A à C) |
| <4> Non (mettre fin au présent module) |
| <8> Refus (mettre fin au présent module) |

A. Si la réponse est oui, avez-vous eu des contacts ultérieurs avec votre famille naturelle ?

- <1> Oui (passer à la question B) <8> Refus
<2> Non <9> Ne s'applique pas

B. Quel âge aviez-vous au moment de votre premier contact avec votre famille naturelle ?

- Âge : _____ <88> Refus
<77> Ne sais pas <99> Ne s'applique pas

C. Avec qui avez-vous déjà été en contact au moins une fois ? (Cocher toutes les réponses pertinentes)

- <1> Mère naturelle <5> Autre (préciser) _____
<2> Père naturel <7> Ne sais pas
<3> Frères et sœurs <8> Refus
<4> Grands-parents <9> Ne s'applique pas

SI L'ENTREVUE SE TERMINE ICI – POSER LES QUESTIONS SUIVANTES.

Y a-t-il autre chose que vous souhaitez mentionner ?

Avez-vous des questions ? Merci beaucoup de nous avoir consacré de votre temps.

MODULE 3 : FAMILLE D'ACCUEIL

Province : _____
Date de l'entrevue : _____
Établissement : _____
Intervieweur : _____
N° du répondant : _____

Je vais maintenant vous poser quelques questions au sujet de votre séjour en famille d'accueil. Si certaines de ces questions ont déjà été abordées, nous procéderons plus rapidement.

1. À quel âge avez-vous été placé en famille d'accueil pour la première fois ?

Âge : _____ <77> Ne sais pas <88> Refus

2. Dans combien de familles d'accueil environ avez-vous vécu ? *(Cocher une réponse)*

<1> 1 seulement <4> 11 à 15 <7> Ne sais pas
<2> 2 à 5 <5> Plus de 15 <8> Refus
<3> 6 à 10

3. Combien de temps environ avez-vous séjourné dans chaque famille d'accueil ?

Famille 1 : _____ mois/ans Famille 6 : _____ mois/ans
Famille 2 : _____ mois/ans Famille 7 : _____ mois/ans
Famille 3 : _____ mois/ans Famille 8 : _____ mois/ans
Famille 4 : _____ mois/ans Famille 9 : _____ mois/ans
Famille 5 : _____ mois/ans Famille 10 : _____ mois/ans
<7> Ne sais pas <8> Refus

4. Certains de vos parents de famille d'accueil étaient-ils des membres de votre famille ?

<1> Oui (passer à la question A) <7> Ne sais pas
<2> Non <8> Refus

A. Si la réponse est oui, chez qui avez-vous été placé ? (Cocher toutes les réponses pertinentes)

<1> Grands-parents <6> Autre (préciser) _____
<2> Grand-mère seulement <7> Ne sais pas
<3> Grand-père seulement <8> Refus
<4> Tante et/ou oncle <9> Ne s'applique pas
<5> Frère ou sœur

5. Parmi vos parents de famille d'accueil, certains étaient-ils Autochtones ?

<1> Oui <2> Non <7> Ne sais pas <8> Refus

6. Votre ou vos parents de famille d'accueil vous ont-ils fourni l'occasion d'avoir accès à la pratique des traditions et coutumes culturelles et spirituelles durant votre enfance et votre adolescence ?

<1> Oui <2> Non <7> Ne sais pas <8> Refus

7. Pourquoi croyez-vous avoir été placé en famille d'accueil ?

<7> Ne sais pas <8> Refus

8. Avez-vous **présentement** des contacts réguliers avec un ou des membres de votre ou de vos familles d'accueil (p. ex., rencontres ou conversations régulières – tous les six mois au moins) ?

<1> Oui (passer à la question A) <7> Ne sais pas
<2> Non <8> Refus

A. Si la réponse est oui, avec qui avez-vous présentement des contacts réguliers ?
(Cocher toutes les réponses pertinentes)

<1> Mère <6> Autre (préciser) _____
<2> Père <7> Ne sais pas
<3> Frères et sœurs <8> Refus
<4> Grand-mère <9> Ne s'applique pas
<5> Grand-père

9. Sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à «aucunement attaché» et le chiffre 5 à «très attaché», comment évaluez-vous l'attachement que vous avez présentement pour votre ou vos familles d'accueil ? (Encercler une réponse par question)

	Aucunement attaché	Assez attaché	Très attaché	NSP	Ref.
Famille 1 :1	2	3	4	5	<7> <8>
Famille 2 :1	2	3	4	5	<7> <8>
Famille 3 :1	2	3	4	5	<7> <8>

10. Pourquoi, selon vous, êtes-vous/n'êtes-vous pas attaché ? Pouvez-vous décrire les rapports que vous entretenez présentement avec votre ou vos familles d'accueil ? [L'intervieweur demande des précisions – S'agit-il de rapports positifs ou négatifs, vous sentez-vous aimé, les conflits sont-ils fréquents, vous sentez-vous soutenu par eux, que faites-vous ensemble ? Veuillez fournir des exemples décrivant votre attachement ou votre non-attachement.]

<7> Ne sais pas <8> Refus

Si le MODULE SUR L'ADOPTION est rempli – METTRE FIN AU PRÉSENT MODULE.

Je vais maintenant vous poser quelques questions au sujet de votre famille naturelle.

11. Avez-vous vécu avec votre ou vos parents naturels durant un certain temps avant d'être placé en famille d'accueil ?

- <1> Oui (passer à la question A) <7> Ne sais pas
<2> Non <8> Refus

A. Si la réponse est oui, pendant combien de temps ?

- Nombre de mois/d'années : _____ <88> Refus
<77> Ne sais pas <99> Ne s'applique pas

12. Avez-vous été renvoyé chez votre ou vos parents naturels pendant un certain temps après le placement en famille d'accueil ?

- <1> Oui (passer à la question A) <7> Ne sais pas
<2> Non <8> Refus

A. Si la réponse est oui, pendant combien de temps ?

- Nombre d'années : _____ <88> Refus
<77> Ne sais pas <99> Ne s'applique pas

13. Avez-vous été placé en famille d'accueil par vos parents ou par la province ? (Cocher une réponse)

- <1> Parents naturels <7> Ne sais pas
<2> Province <8> Refus

14. Connaissez-vous vos parents naturels ? (Cocher une réponse)

- <1> Oui – les deux parents naturels (passer aux questions A à C)
<2> Oui – la mère naturelle seulement (passer aux questions A à C)
<3> Oui – le père naturel seulement (passer aux questions A à C)
<4> Non (mettre fin au présent module)
<8> Refus (mettre fin au présent module)

A. Si la réponse est oui, aviez-vous eu des contacts ultérieurs avec votre famille naturelle ?

- <1> Oui (passer à la question B) <8> Refus
<2> Non <9> Ne s'applique pas

B. Quel âge aviez-vous au moment de votre premier contact avec votre famille ?

- Âge : _____ <88> Refus
<77> Ne sais pas <99> Ne s'applique pas

C. Avec qui avez-vous déjà été en contact au moins une fois ? (Cocher toutes les réponses pertinentes)

- <1> Mère naturelle <5> Autre (préciser) _____
<2> Père naturel <7> Ne sais pas
<3> Frères et sœurs <8> Refus
<4> Grands-parents <9> Ne s'applique pas

SI L'ENTREVUE SE TERMINE ICI – POSER LES QUESTIONS SUIVANTES.

Y a-t-il autre chose que vous souhaitez mentionner ?

Avez-vous des questions ? Merci beaucoup de nous avoir consacré de votre temps.

MODULE 4 : FOYER DE GROUPE

Province : _____
Date de l'entrevue : _____
Établissement : _____
Intervieweur : _____
N° du répondant : _____

Je vais maintenant vous poser quelques questions au sujet de vos séjours dans les foyers de groupe. Si certaines de ces questions ont déjà été abordées, nous procéderons plus rapidement.

1. À quel âge avez-vous été placé dans un foyer de groupe pour la première fois ?

Âge : _____ <77> Ne sais pas <88> Refus

2. Dans environ combien de foyers de groupe avez-vous vécu ? (*Cocher une réponse*)

<1> 1 seulement <4> 11 à 15 <7> Ne sais pas
<2> 2 à 5 <5> Plus de 15 <8> Refus
<3> 6 à 10

3. Combien de temps environ avez-vous passé dans chaque foyer ?

Foyer 1 : _____ mois/ans Foyer 6 : _____ mois/ans
Foyer 2 : _____ mois/ans Foyer 7 : _____ mois/ans
Foyer 3 : _____ mois/ans Foyer 8 : _____ mois/ans
Foyer 4 : _____ mois/ans Foyer 9 : _____ mois/ans
Foyer 5 : _____ mois/ans Foyer 10 : _____ mois/ans
<7> Ne sais pas <8> Refus

4. Certains des foyers de groupe où vous avez séjourné étaient-ils dirigés par des organismes autochtones ?

<1> Oui <7> Ne sais pas
<2> Non <8> Refus

5. Vous a-t-on fourni l'occasion d'avoir accès à la pratique des traditions et coutumes culturelles et spirituelles dans ce ou ces foyers de groupe ?

<1> Oui <2> Non <7> Ne sais pas <8> Refus

6. Pourquoi croyez-vous avoir été placé dans un foyer de groupe ?

<7> Ne sais pas <8> Refus

7. Avez-vous **présentement** des contacts réguliers avec des personnes de votre ou de vos foyers de groupe (p. ex., rencontres ou conversations régulières – tous les six mois au moins) ?

<1> Oui (*passer à la question A*) <7> Ne sais pas
<2> Non <8> Refus

A. Si la réponse est oui, pendant combien de temps ?

Nombre d'années : _____

<8> Refus

<7> Ne sais pas

<9> Ne s'applique pas

12. Connaissez-vous vos parents naturels ? (Cocher une réponse)

<1> Oui – les deux parents naturels (passer aux questions A à C)

<2> Oui – la mère naturelle seulement (passer aux questions A à C)

<3> Oui – le père naturel seulement (passer aux questions A à C)

<4> Non (mettre fin au présent module)

<8> Refus (mettre fin au présent module)

A. Si la réponse est oui, avez-vous eu des contacts ultérieurs avec votre famille naturelle ?

<1> Oui (passer à la question B) <8> Refus

<2> Non

<9> Ne s'applique pas

B. Quel âge aviez-vous au moment de votre premier contact avec votre famille ?

Âge : _____

<88> Refus

<77> Ne sais pas

<99> Ne s'applique pas

C. Avec qui avez-vous déjà été en contact au moins une fois ? (Cocher toutes les réponses pertinentes)

<1> Mère naturelle

<5> Autre (préciser) _____

<2> Père naturel

<7> Ne sais pas

<3> Frères et sœurs

<8> Refus

<4> Grands-parents

<9> Ne s'applique pas

SI L'ENTREVUE SE TERMINE ICI – POSER LES QUESTIONS SUIVANTES.

Y a-t-il autre chose que vous souhaitez mentionner ?

Avez-vous des questions ? Merci beaucoup de nous avoir consacré de votre temps.

MODULE 5 : PENSIONNAT

Province : _____
Date de l'entrevue : _____
Établissement : _____
Intervieweur : _____
N° du répondant : _____

Je vais maintenant vous poser quelques questions au sujet de votre séjour dans un pensionnat.

1. Quel est le nom du pensionnat où vous avez séjourné ?

Nom : _____
Province : _____
<7> Ne sais pas <8> Refus

2. Combien de temps avez-vous passé au pensionnat ?

Mois/années : _____ <77> Ne sais pas <88> Refus

3. Quelle était la fréquence des visites que vous pouviez effectuer dans votre famille durant votre séjour au pensionnat ? *(Cocher une réponse)*

<1> Une fois par semaine <5> Autre (préciser) _____
<2> Une fois par mois <7> Ne sais pas
<3> Durant les vacances d'été <8> Refus
<4> Une ou deux fois par année

4. Durant votre séjour au pensionnat, vous a-t-on fourni l'occasion d'avoir accès à la pratique des traditions et coutumes culturelles et spirituelles ?

<1> Oui <2> Non <7> Ne sais pas <8> Refus

5. Sur une échelle de 1 à 5, le chiffre 1 correspondant à «très négative» et le chiffre 5 à «très positive», comment jugez-vous l'expérience que vous avez vécue au pensionnat ? *(Encercler une réponse)*

Très négative		Neutre		Très positive
1	2	3	4	5
<7> Ne sais pas		<8> Refus		

6. Pouvez-vous me décrire l'expérience que vous avez vécue au pensionnat ? *[L'intervieweur demande des précisions – Était-ce une expérience positive ou négative, comment avez-vous été traité, votre famille vous manquait-elle, de quelle façon le pensionnat a-t-il influé sur vous ?]*

<7> Ne sais pas <8> Refus

7. Avez-vous subi de la violence physique et/ou sexuelle au pensionnat ou en avez-vous été témoin ? (Cocher les réponses pertinentes)

- <1> Oui – physique (passer à la question A)
- <2> Oui – sexuelle (passer à la question A)
- <3> Non
- <7> Ne sais pas
- <8> Refus

A. Si la réponse est oui, qui a commis les agressions ? (Cocher toutes les réponses pertinentes)

Physiques :

- <1> Membres du personnel
- <2> Moi-même
- <3> Autres résidants
- <4> Autre (préciser) _____
- <7> Ne sais pas
- <8> Refus
- <9> Ne s'applique pas

Sexuelles :

- <1> Membres du personnel
- <2> Moi-même
- <3> Autres résidants
- <4> Autre (préciser) _____
- <7> Ne sais pas
- <8> Refus
- <9> Ne s'applique pas

SI L'ENTREVUE EST TERMINÉE – POSER LES QUESTIONS SUIVANTES.

Y a-t-il autre chose que vous souhaitez mentionner ?

Avez-vous des questions ? Merci beaucoup de nous avoir consacré de votre temps.

ANNEXE C : INFORMATION TIRÉE DES DOSSIERS DES DÉTENUS

Détenus :

- Statut : Autochtone, non-Autochtone
- Origines autochtones (Amérindien, Métis, Inuit)
- Sexe (masculin, féminin)
- Âge lors de la plus récente admission
- Âge actuel
- Niveau d'instruction lors de la plus récente admission
- Situation familiale lors de la plus récente admission
- Situation professionnelle lors de la plus récente admission (chômeur, actif)

Infractions :

- Infraction à l'origine de la peine actuelle
- Nombre de condamnations
- Durée totale de la peine actuelle

Antécédents criminels :

- Âge lors de la première condamnation par un tribunal pour adultes
- Condamnations précédentes par un tribunal de la jeunesse (oui/non)
- Nombre de condamnations précédentes par un tribunal de la jeunesse
- Mesures prises précédemment par un tribunal de la jeunesse (surveillance communautaire - oui/non, garde en milieu ouvert - oui/non, garde en milieu fermé)
- Précédentes condamnations par un tribunal pour adultes (oui/non)
- Nombre de condamnations précédentes par un tribunal pour adultes
- Sanctions prises précédemment par un tribunal pour adultes (surveillance communautaire - oui/non, peines d'incarcération dans des établissements provinciaux - oui/non, peines d'incarcération dans des établissements fédéraux)

Évaluation des facteurs dynamiques (au moment de l'admission) :

- Niveau d'intervention basé sur les facteurs dynamiques : (minimale, moyenne, intensive)
- Emploi
- État conjugal/Situation de famille
- Relations/Interaction sociales
- Toxicomanie
- Fonctionnement dans la collectivité
- Schémas personnels/affectifs
- Attitude

Échelle de classement par niveau de sécurité :

- Niveau de sécurité (minimale, moyenne, maximale)